



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 134 • NUMÉRO 148 • 2^e SESSION • 35^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 20 mars 1997

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Les Débats de la Chambre des communes sont aussi disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 mars 1997

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Paul Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[Traduction]

Puisque j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

● (1040)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 276)

POUR

Députés
Anderson
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Bakopanos
Bélisle
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)

Alcock
Arseneault
Augustine
Bachand
Barnes
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)

Bertrand
Bodnar
Brien
Bryden
Cannis
Chan
Clancy
Crête
Dalphond-Guiral
Debien
Discepolo
Dupuy
Fillion
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gauthier
Godfrey
Graham
Grose
Hickey
Iftody
Jacob
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lalonde
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Maloney
Marchand
Massé
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)
Mercier
Mitchell
Nunez
O'Reilly
Paré
Peric
Picard (Drummond)
Reed
Richardson
Robichaud
Sauvageau
Shepherd
St. Denis
Szabo
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Volpe
Wappel
Whelan
Young

Bethel
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Campbell
Catterall
Chrétien (Frontenac)
Cowling
Culbert
de Savoye
DeVillers
Dumas
English
Finlay
Gagliano
Galloway
Gerrard
Godin
Gray (Windsor West/Ouest)
Guarnieri
Hubbard
Jackson
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lee
Leroux (Shefford)
Loubier
Manley
Marleau
McCormick
McTeague
Minna
Murray
O'Brien (London—Middlesex)
Pagtakhan
Patry
Peters
Pomerleau
Regan
Rideout
Robillard
Serré
Sheridan
Steckle
Telegdi
Valeri
Walker
Wells
Wood
Zed—118

CONTRE

Députés

Frazer
Grubel
Hill (MacLeod)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Morrison
Solberg
White (North Vancouver)

Epp
Gilmour
Hart
Jennings
Mayfield
Schmidt
Speaker
Williams—15

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

(Vote n° 277)

Asselin	Brushett
Calder	Collins
Daviault	Dromisky
Dubé	Easter
Gagnon (Québec)	Goodale
Guay	Guimond
Landry	Laurin
Lefebvre	McKinnon
Murphy	Pillitteri
Rocheleau	Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Ur
Vanclief	Venne

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Nous passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

PROJET DE LOI C-70—MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) propose:

Que relativement au projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur le compte de service et réduction de la dette et des lois connexes, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape de l'étude des amendements apportés par le Sénat; et que 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude de cette étape de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1050)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

POUR

Députés

Alcock	Anderson
Arseneault	Assad
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Bakopanos	Barnes
Bertrand	Bethel
Bevilacqua	Bodnar
Bonin	Brown (Oakville—Milton)
Bryden	Campbell
Cannis	Catterall
Chan	Clancy
Copps	Cowling
Culbert	Cullen
DeVillers	Discepola
Dupuy	English
Finestone	Finlay
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Galloway
Gerrard	Godfrey
Graham	Gray (Windsor West/Ouest)
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Hickey	Hubbard
Iftody	Jackson
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Lee
Lincoln	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Massé	McCormick
McGuire	McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)
McTeague	Minna
Mitchell	Murray
O'Brien (London—Middlesex)	O'Reilly
Pagtakhan	Patry
Peric	Peters
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Robichaud	Robillard
Serré	Shepherd
Sheridan	St. Denis
Steckle	Szabo
Telegdi	Torsney
Valeri	Volpe
Walker	Wells
Whelan	Wood
Young	Zed—94

CONTRE

Députés

Bachand	Bélisle
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien	Chrétien (Frontenac)
Crête	Cummins
Dalphondu-Guiral	de Savoye
Debien	Dumas
Epp	Fillion
Frazier	Gauthier
Gilmour	Godin
Grubel	Hart
Hill (MacLeod)	Jacob
Jennings	Lalonde
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
Mercier	Morrison

Initiatives ministérielles

Nunez
Picard (Drummond)
Sauvageau
Solberg
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Williams—49

Paré
Pomerleau
Schmidt
Speaker
White (North Vancouver)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Calder
Davialt
Dubé
Gagnon (Québec)
Guay
Landry
Lefebvre
Murphy
Rocheleau
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Vanclief

Brushett
Collins
Dromisky
Easter
Goodale
Guimond
Laurin
McKinnon
Pillitteri
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Ur
Venne

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 mars, de la motion et de l'amendement.

Le vice-président: Il reste quatre minutes au député de Calgary-Centre.

M. Campbell: Monsieur le Président, je voulais simplement préciser que nous étions convenus plus tôt, au moment de l'ajournement du débat, que le député de Calgary-Centre avait encore quatre minutes pour intervenir. Il avait beaucoup insisté, à plusieurs reprises, au cours du débat pour dire qu'on l'avait privé de ce temps de parole.

Nous sommes donc très heureux de lui céder la parole pour ces quatre minutes qui lui restaient, après quoi ce sera au tour d'un représentant du gouvernement d'intervenir.

Le vice-président: Les députés du Parti réformiste pourraient-ils me dire si le député de Calgary-Centre est disponible?

M. Williams: Monsieur le Président, le député de Calgary-Centre n'est malheureusement pas disponible. Il renonce par conséquent à ses quatre minutes.

[Français]

M. Lebel: Monsieur le Président, j'aimerais avoir une précision. Ne procédons-nous pas aux autres items des affaires courantes, comme les dépôts de rapports, etc.?

Une voix: Non, non, on est passé aux ordres émanant du gouvernement.

M. Lebel: Donc, nous en sommes au projet de loi C-70?

Une voix: Oui, c'est ça.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-70 qui nous

revient du Sénat avec les modifications que nous, élus de cette Chambre qui constituons l'opposition officielle de Sa Majesté, avons proposées et que le parti ministériel avait refusé d'entendre.

Voilà qu'après un bref séjour au Sénat, devant 104 personnes non élues qui font des recommandations allant dans le même sens que celles proposées par l'opposition officielle, et par mon ami le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, on nous retourne le projet de loi, ce qui retarde l'application de l'inclusion de la TPS dans le produit offert aux consommateurs.

L'opposition officielle s'était élevée contre cette disposition qui consistait à inclure la TPS dans les prix pour la simple et bonne raison qu'on disait au gouvernement: «Faites face à vos obligations. Lorsque vous prônez quelque chose, ayez au moins le courage d'affirmer que ça vient de vous.» Le fait que le prix de la TPS soit inclus dans le prix du produit, de façon déguisée, on sait que l'opinion publique, avec l'avalanche d'information qu'on lui garrotte, a parfois tendance à l'oublier. C'est donc ce qu'espérait le gouvernement libéral, de commencer à inclure immédiatement, dans la vente au détail, le montant de la TPS dans le prix.

Ce qui me laisse quand même un peu songeur, c'est le fait que soumis par nous, les députés du Bloc, cet amendement à ce projet de loi n'a même pas été entendu. Mais voilà que 104 non-élus, qui représentent beaucoup plus les partis au pouvoir passés que véritablement la population canadienne en général, voilà que ces 104 personnes, tout à fait honorables, qui ne sont pas des élus, viennent suggérer au gouvernement ce que l'opposition avait suggéré. Comme si on faisait un geste de soumission à l'autorité non élue, voilà qu'on propose d'adopter, tel que renvoyé à cette Chambre, le projet de loi où on va retarder, pour un certain temps du moins, cette application d'inclusion de la TPS dans le prix de détail.

• (1055)

Permettez-moi de dire, monsieur le Président, et par votre entremise, au ministre des Finances qui, je sais, me comprend et m'approuve, que cela nous laisse un goût amer, parce que c'est faire faux bond à la démocratie.

On sollicite un mandat électoral auprès des gens. On leur dit que c'est à la Chambre des communes que les décisions sont prises, que les lois sont adoptées, que c'est dans ce haut-lieu de la démocratie parlementaire que se brassent les idées dans une saine camaraderie, dans une franchise à toute épreuve. Et voilà qu'une proposition soumise par l'opposition officielle est rejetée du revers de la main, mais qu'elle est représentée, réintroduite à la Chambre, après l'examen qu'en a fait le Sénat représentant 104 personnes non élues qui dictent leur volonté à cette Chambre. Le pire, c'est que le Sénat a plus de poids que l'opposition réunie, pourtant le nombre est substantiellement le même que les députés de l'opposition officielle et du tiers parti. Voilà pour ce qui est du retour du projet de loi.

Cette semaine, mon collègue, le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, demandait au ministre des Finances, alors présent, quand il allait compenser le Québec pour son harmonisation avec la TPS. En deuxième et en troisième lectures, ce sujet avait fait l'objet de beaucoup de discussions et d'interventions de la part des députés du

Initiatives ministérielles

Bloc. Et lors d'une question posée, encore tout récemment, en début de semaine, par mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot, le ministre a répondu, d'une façon toujours assez évasive, que le Québec n'avait rien perdu par son harmonisation, et donc, qu'il ne se sentait pas obligé de le compenser pour des pertes qu'il n'aurait pas subies.

Le ministre des Finances sait fort bien que l'administration provinciale a le pouvoir de prélever des impôts et des taxes sur les activités commerciales, sur l'échange de biens et services, etc. En vertu de la compétence que détient une province de pouvoir prélever des impôts ou d'imposer des taxes, ou les deux, c'est toujours le choix du gouvernement provincial, par exemple, de hausser l'impôt sur le revenu pour garder la taxe de vente un peu plus basse afin d'aider les échanges commerciaux ou favoriser l'économie. Il appartient au gouvernement provincial de décider de ne pas assommer les contribuables avec une taxe de vente trop élevée, et de décider de se contenter de rassembler ses entrées, ses recettes par le biais de l'impôt sur le revenu.

Pour d'autres provinces, et c'est le cas des provinces Maritimes qui ont un fort taux de chômage, qui ont des emplois beaucoup moins nombreux que les provinces centrales, comme le Québec et l'Ontario, pour elles, faire de l'imposition sur le revenu des travailleurs leur sources de revenu n'était pas suffisant, c'était moins productif que de le percevoir grâce à la taxe de vente. Donc, on favorisait le maintien plutôt bas de l'imposition sur le revenu et on se reprenait avec une taxe de vente très élevée.

Le ministre dit qu'en harmonisant leur taxe de vente avec la TPS, en baissant leur taxe de vente de plus de 5 p. 100, il y a une perte de revenu de 5 p. 100, un 5 p. 100 tout à fait arbitraire. Je demanderais au ministre des Finances pourquoi 5 p. 100? Pourquoi pas 4 p. 100 ou 8 p. 100? Pourquoi 5 p. 100? Il en a décidé ainsi avec son ami M. McKenna. La formule McKenna, ils l'ont établie entre eux et ils ont décidé d'établir ce pourcentage à 5 p. 100 pour arriver à un chiffre rond d'à peu près un milliard de dollars.

• (1100)

Le gouvernement actuel, qui a frappé dur dans les pêches et qui a frappé dur en réduisant les effectifs des bases militaires des provinces Maritimes, comme il veut racheter son élection à brève échéance, a choisi 5 p. 100. Il aurait pu choisir 4 p. 100 ou 6 p. 100; il n'a jamais justifié pourquoi véritablement il avait choisi 5 p. 100 et d'où tombait ce choix de 5 p. 100. Du ciel ou d'une logique comptable quelconque? On n'a jamais pu savoir, et le ministre répondait à mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot que les 5 p. 100 lui avaient probablement été soufflés par Dieu, ce dont je ne doute pas.

Toujours est-il que c'est profondément injuste pour le Québec qui s'est harmonisé de bon gré avec le système de perception de la TPS fédérale et qui, lui, n'a reçu aucune compensation, aucun dédommagement pour cette harmonisation. Pourtant, comme dans les provinces Maritimes, ce gouvernement, le gouvernement libéral actuel, avait lui aussi sabré à peu près partout. Il avait décidé de faire une job de bras au Québec et vous savez qu'il n'a pas manqué son objectif: la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean, c'en est un. Le gouvernement a coupé plusieurs millions là. C'était aussi catastrophique pour les citoyens de Saint-Jean que pour les bases militaires de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick qui

voyaient leurs effectifs réduits, mais on n'a pas compensé le Québec. On ne compense pas le Québec, parce que c'est le Québec. C'est la province du premier ministre. Il est capable de faire tout ce qu'il peut faire sans être redevable aux Québécois. Le comté de Saint-Maurice, il l'a pris pour acquis; le West Island de Montréal, à l'ouest de la rue Saint-Laurent, jusqu'à la frontière de l'Ontario, il a aussi pris cela pour acquis, et ça lui suffit.

Donc, on ne compense jamais le Québec pour les coups durs qu'on lui a fait subir, pour les coupures qu'il a dû absorber. Mais pour les Maritimes, c'est autre chose. Il y a actuellement 32 députés sur 33, et on veut les conserver. Déjà, un coup d'alarme a été donné, l'automne dernier, dans les Maritimes, où un gouvernement conservateur a été élu contre toute attente. C'est ça, profondément, le choix des 5 p. 100 fait par le ministre des Finances.

Je voudrais que la population du Québec le comprenne. C'est un choix politique gouvernemental provincial, soit de hausser son impôt sur le revenu, ou de hausser sa taxe de vente. Le Québec, en haussant plutôt l'impôt sur le revenu, parce qu'il avait une masse beaucoup plus appréciable de travailleurs au Québec que dans les Maritimes réunies, son avantage et son choix d'administrateur d'une province résidaient dans le fait qu'il pouvait imposer plus et réduire ou garder la taxe de vente le plus bas possible pour pouvoir lancer l'économie sur une trajectoire de réussite, vers un espoir d'inflation de l'activité économique, mais ce n'est pas ce qui s'est produit.

Donc, là-dessus, l'opposition officielle ne réclamera jamais assez de ce gouvernement. C'est simplement une question de justice. Je comprends mal qu'un ministre des Finances, comme le ministre des Finances du gouvernement canadien actuel, vienne en fait cautionner les décisions prises par certaines provinces des Maritimes dans le choix de garder une taxe de vente autre, et renier au Québec le choix de sa politique de favoriser plutôt une perception plus étendue des impôts en gardant une taxe de vente plus basse.

Mais le total de tout cela arrive au même. Le ministre, arbitrairement, sans consultation, et même avec arrogance, vient dire: «Non, le Québec n'a rien perdu; le Québec ne perd rien du fait de son harmonisation, donc je ne lui dois rien.» Dans les faits, c'était pour gagner, face à une population acadienne et une population des Maritimes profondément déçue à cause de la diminution des quotas de pêche et de la réforme de l'assurance-emploi. Les plus touchés par la réforme de l'assurance-emploi sont les citoyens des Maritimes, parce que c'est là que le taux de chômage est le plus élevé au Canada.

• (1105)

Donc, il fallait racheter son élection; il fallait être capable de dire aux gens des Maritimes: «C'est vrai, on vous coupe au niveau du chômage, et dorénavant, vous allez devoir travailler plus d'heures, vous allez obtenir moins de chômage et pour une bonne part, il vous sera tout simplement supprimé, parce que vous n'aurez pas accumulé un nombre d'heures suffisant pour vous permettre l'accès aux prestations d'assurance-chômage.» Tout cela, ça faisait des gens passablement frustrés et de mauvaise humeur. Je me souviens d'avoir vu l'actuel ministre de la Défense nationale aller prendre la parole dans une assemblée publique de son comté et devoir s'y faire

Initiatives ministérielles

escorter par des agents de la GRC, armés, parce qu'ils avaient peur, ils craignaient une révolte populaire dans son comté. Quand un ministre est obligé d'aller dans son propre comté sous escorte quasi militaire, cela témoigne quand même d'un mécontentement qu'on ne peut nier.

Je voyais aussi le député de Beauséjour prendre la parole devant des gens de son comté et se faire passablement chahuter là-bas. Il était chahuté, parce que ces gens-là avaient l'impression d'avoir été laissés de côté, qu'on avait profité d'eux et d'avoir été les dindons de la farce. Il fallait, à la venue prochaine d'une élection, qu'on tâche de faire oublier ces choses-là, et ce qu'on a trouvé comme solution, la trouvaille a été de dire aux provinces Maritimes: «Harmonisez votre taxe de vente avec notre TPS et nous, on va vous donner un beau 961 millions de dollars, que vous pourrez saupoudrer pour essayer de contenter une gang de mécontents.»

C'est pourquoi je suis un de ceux qui disent que l'élection sera déclenchée dès ce printemps. C'est comme le cadeau de Noël, ça. Au lendemain de Noël, on s'en souvient, mais rendu au mois de mai, au mois de juin, le cadeau de Noël qu'on a eu le 25 décembre précédent n'est pas toujours présent à notre esprit.

Dans bien des cas, on peut demander à un individu, même à cette période-ci de l'année, ce qu'il a reçu à Noël. Il commencera à chercher pour s'apercevoir qu'il ne s'en souvient plus. C'est la même chose dans le cas du gouvernement: il donne 961 millions de dollars—comme disait mon grand-père qui venait du Nouveau-Brunswick, on se bourre la face dans les 961 millions—et à ce moment-là, il peut leur passer un vote assez facilement.

C'est un peu comme quelqu'un qui veut se faire pardonner quelque chose. J'ai fait beaucoup de consultations dans ma vie dans le domaine matrimonial et j'ai dû faire l'arbitre à plusieurs occasions. Par exemple, je voyais souvent un mari qui avait été plutôt violent avec son épouse, et celle-ci menaçait de le quitter, de partir avec les enfants et de demander le partage du patrimoine familial. Soudainement, le gars se réveillait et disait: «Oh la la, il est temps.» Il lui envoyait des roses par messenger, avec une carte dans laquelle il s'excusait bien sûr, c'était donc beau.

C'est un peu l'attitude du gouvernement actuel. Je ne veux pas être vulgaire en cette Chambre, mais il leur a donné une bonne claque sur la gueule, comme on dit en bon québécois, aux gens des Maritimes, et il là, il dit: «Si je veux repasser là, si je veux être capable de marcher dans les chemins là-bas, il faut que je me rachète d'une quelconque façon.» C'est ça la trouvaille des 961 millions de dollars.

Il y a une leçon à retenir pour les Québécois là-dessus, surtout ceux qui sont représentés ici par des députés libéraux, du West Island pour la plupart; qu'ils finissent donc par comprendre qu'un vote acquis, c'est un vote acquis. On n'a pas besoin de gagner ce vote, on n'a pas besoin de le mériter, on n'a pas besoin de la confiance de ces gens, il est acquis. On n'a aucune promesse à leur faire, on n'a aucune gentillesse à leur dire; on peut même les dédaigner, on sait qu'ils vont voter pour nous quand même. C'est l'attitude qui conduit l'actuel gouvernement libéral face aux Québécois.

• (1110)

Et ces Québécois qui ont eu le malheur, je pense, d'élire des députés libéraux au Québec—madame la Présidente, vous me faites signe que mon temps de parole achève—mais j'aurai quand même le temps de dire aux Québécois qui ont eu peur, qui ont voté libéral parce qu'ils avaient peur, à cause de la menace de sécession, ou des souverainistes un peu trop forts, je peux leur dire qu'ils donnent des coups de hache dans le fond de leur chaloupe. Il serait peut-être temps qu'ils commencent à penser qu'eux aussi, ils ont leur importance, qu'eux aussi, ils devraient être dans le jeu et être capables de mettre leurs députés au défi de les représenter et de les défendre.

Où étaient les députés libéraux en octobre 1994, les députés libéraux du West Island de Montréal, lorsqu'il y a eu une tentative sans précédent par la députation ontarienne de venir briser le règlement d'application de la Loi sur les brevets pharmaceutiques? On n'en a pas vu un. Ils se sont faits discrets comme ça ne se peut pas. Ils n'étaient pas plus brillants que les poissons dans mon aquarium: pas un mot, rien.

Où étaient-ils quand on parlé du fromage au lait cru, le printemps dernier? Il y a même eu une dégustation, sous la rotonde ici, et les députés libéraux du Québec avaient assez peur de se mouiller qu'ils ne sont même pas venus se montrer et goûter aux délicieux fromages que la famille Caron, de mon comté, avait amenés pour leur faire goûter. C'étaient des fromages absolument superbes. Ils étaient prêts à nous laisser manger, comme grand fromage sur nos tables, dorénavant, le Cheez Whiz de Kraft.

Il faut dénoncer ces attitudes. Eh bien non, ces gens ne bougent pas, parce qu'on va voter pour eux quand même. On sait qu'on a peur dans certains comtés, tellement peur de la menace souverainiste, qu'on va voter pour eux. Bien souvent, ils joignent le geste à l'injure et s'endorment sur leur siège. Je leur demanderais de reconsidérer la requête du Québec. Vous nous devez deux milliards, quand est-ce que vous allez les payer?

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, tout d'abord, je tiens à donner au député l'assurance que les Canadiens ne traitent pas le Québec avec dédain. La plupart d'entre eux voient dans le Québec un élément très important d'un Canada uni, et estiment que nous partageons tous les richesses de toutes les régions du pays.

Le député, comme d'autres membres de son parti, a beaucoup parlé d'une subvention d'un milliard de dollars. Je me demande si le député est au courant des circonstances propres aux trois provinces qui harmonisent leur taxe. Je vais lui rafraîchir la mémoire. Terre-Neuve et le Labrador ont actuellement une taxe provinciale de 12 p. 100, ce qui porte le total des taxes fédérale et provinciale à 19,84 p. 100. Si ce total est ramené à 15 p. 100, les recettes que la province tire de la taxe seront réduites de 4,84 p. 100. De la même manière, l'écart est de 3,77 p. 100 en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick.

Initiatives ministérielles

Au Québec, cependant, le taux global est de 13,96 p. 100. Le député comprendra sans mal que ces trois provinces absorbent une importante diminution de leurs recettes. Le Québec a harmonisé sa taxe de plein gré avant tout le monde. Le député sait pertinemment que la province en a beaucoup profité, surtout au plan des exportations, car la taxe de vente harmonisée y est de 13,96 p. 100.

Le député est-il au courant de ces différences dans les taux globaux? Comprend-il que ces subventions n'ont rien à voir avec un mépris quelconque pour le Québec, mais visent à rajuster les recettes fiscales, étant donné les circonstances propres aux provinces en cause?

[Français]

M. Lebel: Voilà, madame la Présidente, l'exemple frappant de quelqu'un qui avait préparé sa question hier, je pense bien, et qui la pose quand même.

Je viens de lui expliquer en détail ce qu'il vient de me poser comme question

M. Pomerleau: Exactement. Il n'a pas compris.

M. Lebel: Il fait exactement ce qu'on a fait lors des autres lectures du projet de loi, avant son renvoi au Sénat. Je viens d'expliquer les choix du gouvernement, que le gouvernement du Québec avait, lui, préféré augmenter son impôt sur le revenu et garder sa taxe de vente basse, alors que les provinces Maritimes avaient gardé leur impôt sur le revenu bas et leur taxe de vente élevée.

• (1115)

Maintenant qu'on baisse la taxe de vente, c'est la question naïveuse qu'il me pose là. Vous n'avez rien compris. C'est ça, le problème. C'est ce que je m'évertue à lui dire. Mais, de toute évidence, il avait préparé sa question hier soir ou la semaine passée et il a décidé de la poser quand même, même si je venais de lui faire la démonstration noir sur blanc qu'ils ont tort dans cette affaire.

Oui, effectivement, et je le réitère, et je récidive, vous êtes en train d'acheter le vote des Maritimes. C'est ça, votre exercice. Ayez au moins le courage de l'avouer.

[Traduction]

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec intérêt que j'ai écouté l'allocation du député. Lorsque des bloquistes prennent la parole, je me demande toujours ce qui va arriver au fédéralisme coopératif, à nos efforts à tous pour créer un pays meilleur. Ils ont toujours l'air de dire qu'ils ne sont heureux que lorsque tout va au Québec. Autrement, ils ont un problème. Je suppose qu'ils se servent de cela pour appuyer leur position séparatiste.

L'idée que le gouvernement fédéral verse près de 1 milliard de dollars à une province quelconque ou aux trois provinces de l'Atlantique pour qu'elles aient la politique du ministre des Finances est plutôt répugnante. De voir que le Québec cherche à profiter du

même genre de subvention devrait répugner tout autant les séparatistes qui veulent avoir de l'argent pour leur province.

Si cette politique d'harmonisation des taxes de vente était une bonne politique, les provinces y auraient souscrit, la population de ces provinces y aurait souscrit et les premiers ministres de ces provinces y auraient souscrit. Ils ne l'ont pas fait. C'est la raison pour laquelle nous avons eu un long débat.

Puis, bien sûr, le ministre des Finances tenait à ce que la taxe soit incluse dans le prix. Lorsque l'autre Chambre est allée tenir des audiences dans la région canadienne de l'Atlantique, on a découvert que les premiers ministres des provinces de l'Atlantique ne voulaient pas que la taxe soit incluse dans le prix, et voici que l'autre chambre nous demande de réexaminer la question. Le ministre des Finances a agréé la demande de l'autre endroit pour réaliser son programme et arriver à mettre le projet de loi en oeuvre.

Le député dit que les temps sont difficiles au Québec. Or, des économies sont en croissance ailleurs. En Ontario, l'économie sera prospère l'an prochain. On pouvait lire ce matin dans le *Globe and Mail* que l'Alberta, d'où je viens, sera le moteur économique de tout le Canada. S'ils abandonnaient toute idée de séparatisme et travailleraient pour le fédéralisme coopératif, ils pourraient profiter des occasions uniques qu'il y a là-dedans pour le Québec. S'ils collaboreraient avec les autres provinces à édifier la prospérité, à créer des emplois et à s'assurer que l'administration fédérale est la moins lourde possible, les gens pourraient prospérer.

Pourquoi le député s'entête-t-il à parler des graves problèmes du Québec quand nous comprenons pour la plupart que ces problèmes découlent d'un manque de confiance dans le Québec dû au fait qu'un aussi grand nombre de séparatistes siègent ici et qu'il y a un parti séparatiste au pouvoir au Québec? Les choses iraient mieux s'ils appuyaient le fédéralisme coopératif.

[Français]

M. Lebel: Madame la Présidente, je remercie le député de St-Albert qui, lui, au moins, a préparé sa question à la suite de mon intervention. Il ne l'avait pas écrite, il y a trois semaines, sa question.

Par contre, il me dit que c'est ça, le Canada; eh bien, oui, c'est ça, le Canada. Il y a un dicton chinois qui dit: «Si tu veux dépanner un homme une journée, tu lui donnes un poisson, mais si tu veux l'aider à long terme, tu lui apprends à pêcher.» C'est un peu ça les transferts aux provinces que le gouvernement fédéral a toujours faits à l'endroit du Québec. Il nous donne des paiements de transferts pour faire l'épicerie. Tandis qu'à l'Ontario, il donne à peu près le même montant, et de tout temps, et depuis cent ans, mais dans des infrastructures industrielles, dans des choses qui vont elles-mêmes, un peu comme la canne à pêche de mon pêcheur chinois de tout à l'heure, l'amener à pêcher et à gagner sa vie.

• (1120)

C'est la nuance que font les libéraux. Je vois le député de Sault Ste. Marie sauter en l'air, il ne l'admettra jamais bien sûr, mais c'est le fond du problème dans la fédération canadienne. Au Québécois, on donne un peu d'argent pour remplir son réfrigérateur, et à l'Ontarien, on donne de l'argent qui lui permet de bâtir une industrie, de faire travailler des gens, de transformer des matières pre-

nières. Voilà l'injustice à la base de cette fédération canadienne. Ce qui fait le plus mal, c'est de se faire crier par un francophone, en voie de perte de statut, qu'on est dans l'erreur. Je regrette, mais c'est ça, l'histoire du Canada.

Le député de Saint-Albert peut être contrarié, c'est son droit, mais je vous dis: «Soyez justes, commencez tout de suite à être justes pour les Québécois, et c'est le temps, vous êtes 100 ans en retard, et peut-être que les dispositions des Québécois à votre endroit seront un peu modifiées». Il sera peut-être plus facile d'établir des ententes.

Ce n'est pas avec des politiques d'assimilation, en nous mettant des bâtons dans les roues, comme vous l'avez fait depuis 100 ans, surtout en ce qui concerne le développement industriel au Québec, et en nous imposant des petites barrières tarifaires que vous réussirez. Le libre-échange vous a fait mal. Pourquoi? Parce que dorénavant, mon réfrigérateur, j'ai le choix de l'acheter chez vous et s'il est trop cher, d'aller voir ailleurs, ce que je n'avais pas le droit de faire avant. C'est ce qui vous a fait mal. Commencez à penser à cela.

[Traduction]

M. John Godfrey (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour appuyer la taxe de vente harmonisée. Comme bien d'autres orateurs l'ont dit avant moi, j'estime que cette taxe s'inscrit dans un régime fiscal national plus efficace. C'est, à mon avis, un des fondements économiques du Canada, au même titre que notre lutte contre le déficit et notre examen des programmes.

Je crois que la taxe de vente harmonisée prend toute son importance dans le message qu'elle transmet aux Canadiens sur notre capacité d'unir nos efforts. Nous avons déjà fait des progrès au Québec et dans certaines provinces atlantiques en jetant les bases d'une taxe de vente nationale harmonisée.

Si nous pouvons unir nos efforts, comme nous l'avons fait, pour régler une question aussi épineuse que la création d'une taxe de vente harmonisée, quels hauts faits pourrions-nous encore réaliser dans ce même esprit de collaboration? Quelles sont les bases que nous jetons et quel est avenir que nous construirons sur ces bases?

Il faut penser plus loin que ces fondements économiques et envisager une mission plus grande et plus importante que celles sur lesquelles nous nous sommes concentrés jusqu'à maintenant. Nous devons comprendre que, après la taxe de vente harmonisée, nous attend toute une série de projets plus grands encore, des projets nationaux qui nous permettront d'atteindre des objectifs plus ambitieux. Pour pouvoir aller de l'avant avec tous ces projets, il nous faut établir des échéanciers et nous fixer des priorités, comme nous l'avons fait pour la taxe de vente. Nous devons évaluer les progrès accomplis et les résultats obtenus.

Il nous faut surtout rétablir l'esprit de collaboration nécessaire pour réaliser ces projets, car ce n'est qu'en unissant nos efforts que nous pouvons retrouver l'optimisme et l'espoir dont nous avons tous besoin au sein de notre société.

Initiatives ministérielles

Dans son budget de 1996, le ministre des Finances expliquait comment il entrevoyait le Canada à l'aube d'un nouveau millénaire. Les grands pays ne font pas qu'occuper une place sur une carte géographique. Ils sont une source d'inspiration pour ceux qui y vivent, car ils contribuent à améliorer leur bien-être. Pour le Canada, le moment est maintenant venu de se donner des objectifs fondés sur nos valeurs et nos aspirations communes.

C'est ce que nous avons fait tout au long de notre histoire, à l'époque où nous avons osé parler d'un rêve national et où nous l'avons réalisé, à l'époque où nous avons aspiré à une meilleure société et où nous l'avons créée. Nous nous sommes fixé de grands défis nationaux, pas seulement des modestes, parce que c'est seulement en allant au bout de nos limites que nous découvrirons jusqu'où nous pouvons aller.

Pourquoi ne pouvons-nous pas décider tous ensemble, à la Chambre et d'un océan à l'autre, que, dans dix ans, le Canada sera considéré comme un chef de file mondial dans les industries de pointe de la nouvelle économie, dans la biotechnologie et la technologie environnementale ainsi que dans les industries culturelles de l'univers à canaux multiples? Pourquoi ne pas décider que, dans dix ans, la pauvreté actuellement à la hausse chez les enfants sera une chose du passé, que l'analphabétisme aura été enrayé dans nos collectivités et que, lors d'épreuves internationales, nos étudiants ne feront pas seulement du bon travail, mais seront les meilleurs? Pourquoi ne pouvons-nous pas décider ensemble que, dans dix ans, notre régime de soins de santé n'aura pas seulement survécu, mais qu'il sera sans égal et le meilleur du monde?

• (1125)

Pourquoi ne pas décider que, dans dix ans, nos rues seront le plus sûres possible, pas parce que nous aurons le plus grand nombre d'établissements carcéraux ou de policiers, mais bien parce que nous nous serons penchés sans détour sur les causes de la criminalité? Pourquoi ne pas faire cela? Je pose la question au ministre des Finances.

Pour concrétiser cette vision et ces objectifs, il faudra, comme l'a dit le premier ministre l'an dernier, une Équipe Canada à l'échelle nationale. Cela veut simplement dire que nous devons tous travailler ensemble. La taxe de vente harmonisée est l'exemple parfait d'un travail difficile que nous avons accompli avec les provinces afin que le Canada soit un pays plus efficace et plus juste.

Les objectifs et les projets nationaux ne sont pas simplement fédéraux, ils sont d'envergure nationale. Ils requièrent la collaboration de tous les ordres de gouvernement—le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Au-delà du genre de collaboration que nous avons obtenue à l'égard de la taxe de vente harmonisée, les projets nationaux requièrent la participation des secteurs public et privé, des syndicats, des militants en matière sociale, des professionnels et des bénévoles. Bref, les projets nationaux requièrent la participation totale des citoyens.

Les projets nationaux ont une telle portée et une telle importance qu'ils ne peuvent pas être réalisés par un seul secteur de la société. Ils nous permettent de mobiliser toutes les ressources du pays pour atteindre un grand objectif collectif. Ils nous rappellent pourquoi nous avons besoin d'un pays pour commencer.

Initiatives ministérielles

Le rôle du gouvernement fédéral, comme cela a été le cas en ce qui a trait à la taxe de vente harmonisée, dans la promotion de projets nationaux consiste à tenir compte des intérêts de tous les Canadiens. Le gouvernement fédéral doit proposer aux Canadiens une série d'objectifs et solliciter leurs points de vue et leur participation, comme nous l'avons fait en 1993 avec notre livre rouge. Le gouvernement fédéral doit faire office d'intermédiaire stratégique dans la formation des partenariats servant à la mise en oeuvre des projets nationaux. Il ne peut ni imposer ni mettre en oeuvre ni financer lui-même les projets nationaux.

Les projets nationaux exigent que nous mettions de côté nos divergences de vues et que nous considérions le Canada comme une entreprise collective où tous sont solidaires. Nous devons nous considérer comme une société partageant des responsabilités mutuelles, et non pas simplement comme un amalgame de provinces, de groupes d'intérêt et de particuliers. Nous devons nous considérer comme une société nationale visant des objectifs nationaux en créant des projets nationaux.

Dans le budget de 1996, le ministre des Finances a énoncé une série d'objectifs ambitieux pour la prochaine décennie. Notre tâche à titre de gouvernement pour les quatre prochaines années, si nous sommes réélus, consistera à choisir quatre ou cinq projets nationaux qui auront pour effet stratégique d'améliorer de manière fondamentale les conditions de vie des Canadiens.

Un de ces projets nationaux consisterait à nous fixer comme objectif de faire du Canada le meilleur pays au monde pour les soins des jeunes enfants. Si nous pouvions dire que nos enfants, dès la naissance jusqu'à six ans, bénéficient du taux de pauvreté le plus bas, du plus faible taux de mauvais traitements, des meilleurs programmes prénataux, des meilleurs cours sur le rôle parental et de la meilleure préparation préscolaire, les retombées positives pour le Canada seraient énormes.

Avec ce seul projet national, nous ferions un bon bout de chemin vers l'atteinte de beaucoup des objectifs fixés par le ministre des Finances. En plus d'avoir réduit le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, nous aurions augmenté de façon marquée le taux d'alphabetisation et nous aurions inculqué aux jeunes de solides connaissances de base pour les préparer à faire des études supérieures et à faire des carrières réussies dans la nouvelle économie.

Si nous pouvions produire les enfants de six ans possédant la meilleure capacité d'adaptation et la meilleure capacité d'apprentissage au monde, ce serait le plus grand investissement que notre société pourrait faire pour améliorer l'état de santé de notre population adulte future. En vieillissant, ces enfants de six ans compétents réduiraient radicalement le taux de décrochage scolaire, le taux de délinquance et le taux de criminalité.

Que faudrait-il pour réaliser un tel projet? Rien de moins que la mobilisation de toutes nos ressources, professionnelles et bénévoles, privées et publiques, communautaires, provinciales et nationales. En dressant la liste de tous nos actifs, en les mettant à contribution, en fixant des objectifs et des délais, en mesurant et en suivant nos progrès, en mettant nos résultats en commun à l'échelle nationale par l'Internet, en amenant chaque palier de gouvernement et

chaque secteur de la société à faire sa part, en éliminant les chevauchements, en coordonnant les efforts et en corrigeant les lacunes, ce projet national est éminemment réalisable. Pourqu'on ne le tentions-nous pas au cours de notre prochain mandat?

La taxe de vente harmonisée crée un climat de collaboration qui rend de tels projets nationaux possibles. Il a été difficile d'arriver à une taxe harmonisée, mais on a vu que de telles choses étaient possibles et que, ce qu'il nous faut, c'est élargir notre vision pour avoir un meilleur Canada au XXI^e siècle.

• (1130)

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, j'ai beaucoup d'estime pour mon collègue parce qu'il fait toujours des remarques très intelligentes. Je voudrais comparer certaines de ses remarques avec des affirmations faites par d'autres personnes des Maritimes.

Le député a mentionné dans son discours que le projet de loi C-70 accroîtrait l'efficacité et créerait un climat de collaboration. Je vais prendre le temps de citer certaines déclarations faites par nos homologues provinciaux.

Le ministre des Finances de l'Ontario, Ernie Eves, a dit que la taxe de vente harmonisée basée sur la TPS coûterait aux Ontariens plus de 3 milliards de dollars et a mis le holà à tout autre projet d'harmonisation. Dans le milieu des affaires, le Conseil canadien du commerce de détail a dit que, en forçant les magasins à inclure la nouvelle taxe dans les prix, le régime harmonisé coûterait au moins 100 millions de dollars par année aux détaillants. La Chambre de commerce de Halifax a prédit que la taxe de vente harmonisée fera monter le prix des maisons neuves de 5,5 p. 100 et forcera les municipalités à hausser les impôts fonciers. J'ai d'autres exemples. Je suis certain que je n'apprends rien au député d'en face.

À la lumière des déclarations que je viens de citer et qui contredisent ce que le député a dit, je voudrais bien savoir comment il peut affirmer à la Chambre que la taxe de vente harmonisée prévue dans le projet de loi C-70 accroîtra l'efficacité et créera un climat de collaboration. De toute évidence, de nombreux représentants du milieu des affaires et du milieu politique dans les Maritimes et dans le reste du pays s'opposent catégoriquement à cette mesure.

M. Godfrey: Madame la Présidente, la réponse à cette question se divise en trois parties.

Tout régime qui supprime un niveau d'administration de sorte qu'une taxe est perçue par un seul groupe d'administrateurs doit, par définition, être plus efficace que deux régimes différents. C'est la première réponse.

Deuxièmement, les opinions sont clairement divisées quant à l'efficacité et aux répercussions ultimes de cette taxe puisque des gens dans d'autres provinces, comme au Nouveau-Brunswick, ont un point de vue totalement différent de ceux mentionnés par le député. Ils voient la nouvelle taxe comme un énorme avantage économique.

Troisièmement, le gouvernement a fait preuve d'une flexibilité remarquable dans son désir d'aider les provinces à surmonter les

Initiatives ministérielles

difficultés que peut présenter une telle mesure. C'est sur ce troisième aspect, c'est-à-dire la flexibilité, la négociation et la collaboration, que je veux surtout mettre l'accent parce que c'est dans cet esprit que notre pays continuera d'évoluer.

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, le député a affirmé que les habitants du Nouveau-Brunswick sont en faveur de cette mesure et il a cité des exemples provenant de cette province. Je voudrais aussi citer des cas provenant du Nouveau-Brunswick.

L'Association canadienne de l'immeuble a affirmé que l'harmonisation ferait augmenter le coût des nouvelles maisons de 4 000 \$ en Nouvelle-Écosse et de 3 574 \$ au Nouveau-Brunswick. L'harmonisation de la TPS et des TVP entraînera la fermeture de cinq magasins Greenberg et la perte de 79 emplois à Bouctouche, Dalhousie, Moncton, Sussex et Saint-Jean. La direction de cette chaîne de grands magasins a fait savoir qu'il y avait une chance sur deux pour que l'harmonisation entraîne la fermeture d'autres établissements et la perte consécutive de 79 emplois à Shediac et Moncton. Voilà des exemples précis de ce que fera l'harmonisation à la province du Nouveau-Brunswick.

Là encore, j'aimerais que le député me dise comment il peut affirmer que l'harmonisation de la TPS et des TVP améliorera l'efficacité et la coopération alors que les provinces Maritimes sont carrément contre cette mesure.

Je conviens avec le député que l'harmonisation assortie d'une réduction de l'assiette fiscale avantagera les provinces et les particuliers, mais à condition qu'elle entraîne un allègement important du fardeau fiscal des particuliers.

En outre, je signale au député que le gouvernement n'aborde la question que de façon superficielle. Depuis son élection, il a augmenté le fardeau fiscal à 36 reprises. Quels ont été les effets de ces hausses fiscales introduites par le gouvernement depuis trois ans non seulement sur la population des Maritimes, mais sur tous les Canadiens.

• (1135)

M. Godfrey: Madame la Présidente, je voudrais d'abord revenir aux propos initiaux qui portaient sur la question générale de l'efficacité.

Tout est clairement dans les détails. La TPS devait à l'origine remplacer la taxe sur les ventes des fabricants tout en rapportant autant d'argent et en étant plus efficace. L'harmonisation nous permettra de maintenir cet objectif qui est de rapporter autant d'argent mais de façon plus efficace. Nous pourrions ainsi réduire le taux de taxation général comme le souhaite le député.

Quant au deuxième point soulevé par le député, soit les 36 hausses fiscales...

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui en faveur du projet de loi C-70. L'adoption de ce projet de loi sera un pas de plus dans la voie de la réforme de la taxe sur les produits et services.

À compter du 1^{er} avril 1997, la taxe de vente harmonisée remplacera la TPS et la taxe de vente provinciale dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et du Labrador. Ce nouveau système sera avantageux tant pour les consommateurs que pour les entreprises de ces provinces pour les raisons suivantes:

Les consommateurs bénéficieront de taxes moins élevées et auront à payer des taxes moins élevées sur de nombreux produits. Les entreprises auront affaire à une seule taxe, un seul taux, une seule assiette fiscale, un seul ensemble de formulaires et une seule administration. Elles n'auront pas à payer de taxes sur les produits qu'elles exportent à l'extérieur de leur province. Ce qui veut dire plus d'exportations, plus d'exportations voulant dire plus d'emplois. Les entreprises des trois provinces de l'Atlantique pourront faire concurrence à pied d'égalité avec les entreprises du reste du Canada, grâce à une approche nationale à l'égard des ventes provinciales.

L'accord détaillé conclu entre le Canada et ces provinces signifie une plus grande efficacité et moins de frais pour le gouvernement. Il éliminera les chevauchements et les doublons coûteux qui existent actuellement au niveau de l'administration des taxes de vente en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve et au Labrador.

Permettez-moi de vous exposer ce que l'harmonisation signifie pour les consommateurs. Les consommateurs des provinces de l'Atlantique qui ont approuvé cet accord doivent payer des taxes de vente fédérales et provinciales, mais le système existant est très lourd, coûteux et compliqué. Le nouveau système de taxe harmonisée sera plus simple, plus économique et plus clair. Les accords détaillés annoncés par le gouvernement fédéral et les gouvernements des trois provinces participantes profiteront aux consommateurs de plusieurs façons.

Premièrement, le taux combiné sera moins élevé. Pour être précis, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le taux combiné de 15 p. 100—7 p. 100 pour la taxe fédérale et 8 p. 100 pour la taxe provinciale—sera en fait de 4 points de pourcentage inférieur à ce qu'il est actuellement. À Terre-Neuve et au Labrador, le taux combiné sera inférieur de 5 points de pourcentage.

Avec le nouveau système, les prix seront plus bas sur la plupart des produits, non seulement parce que le taux combiné sera plus bas, mais aussi parce que les taxes de vente provinciales cachées seront éliminées. En vertu du régime actuel de taxe de vente provinciale, les entrepreneurs doivent payer de la taxe sur les articles qu'ils achètent pour fabriquer leurs produits, assurer leurs services et faire fonctionner leur commerce. À partir du mois prochain, ce ne sera plus le cas.

C'est vrai que, avec le nouveau système, les consommateurs paieront de la taxe sur un plus large éventail de produits et de services, mais le fait d'étaler ainsi le fardeau fiscal permet de

Initiatives ministérielles

maintenir la TVH à un taux raisonnable. Les contribuables auront l'assurance que leurs gouvernements fédéral et provincial seront plus efficaces, parce qu'ils auront éliminé les doubles emplois inutiles et coûteux.

Que fait l'harmonisation pour les entreprises? La nouvelle taxe de vente sera plus simple, moins coûteuse et plus efficace. Il n'y a plus qu'une taxe, un taux, une assiette fiscale et une administration.

Un système harmonisé est particulièrement avantageux pour les petites entreprises, qui paient plus que leur part à l'heure actuelle. Le fait d'administrer chaque jour deux régimes distincts de taxe de vente engendre des coûts. Par exemple, en vertu du nouveau régime, les petites entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 30 000 \$ en ventes de produits taxables n'auront plus besoin de s'inscrire aux fins des taxes de vente, fédérale ou provinciale.

Ce n'est pas nécessaire de s'inscrire une deuxième fois aux fins de la nouvelle taxe harmonisée. Les entreprises déjà inscrites aux fins de la TPS le seront automatiquement aux fins de la TVH. En outre, les entreprises n'auront plus besoin de déclarer séparément la taxe qu'elles perçoivent et versent au taux de 15 p. 100 ou les crédits de taxe sur les intrants qu'elles réclament au taux de 15 p. 100. Les remboursements et les paiements seront sur la même déclaration.

• (1140)

Le nouveau régime pour la taxe de vente aidera les entreprises de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et Labrador à être plus compétitives. En effet les exportations en provenance de ces provinces ne seront plus soumises à la taxe de vente provinciale sur les intrants. De plus, ils n'auront pas cette taxe lorsqu'ils seront en concurrence avec des produits importés.

En raison des amendements adoptés par l'autre endroit, nous devons reporter l'inclusion de la taxe dans le prix jusqu'à ce que d'autres provinces adoptent la taxe de vente harmonisée. Ce retard est regrettable, car les Canadiens nous avaient dit, très clairement, qu'ils préféreraient que la taxe soit incluse dans le prix. Toutefois, l'objectif le plus important pour le moment est de mettre en oeuvre cette taxe harmonisée dès le 1^{er} avril, de sorte que les provinces de l'Atlantique puissent commencer à retirer les bénéfices de ce nouveau régime fiscal.

Je devrais faire remarquer que la mesure législative dont nous parlons aujourd'hui contient aussi un grand nombre de modifications techniques à la Loi sur la taxe d'accise qui profiteront aux Canadiens. C'est une autre des raisons pour lesquelles il est important d'aller de l'avant.

Comme je l'ai dit plus tôt, les entreprises pourront réclamer toutes les taxes de vente payées sur les produits et services qu'elles achètent. Actuellement, elles ne peuvent obtenir un crédit que pour la TPS, pas la taxe de vente provinciale.

Nous pouvons être certains que les premiers ministres des provinces atlantiques comprennent très bien que la taxe de vente harmonisée permettra aux entreprises de ces provinces d'avoir un avantage concurrentiel sur les provinces qui n'ont pas harmonisé.

En dépit de ce que disait mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca, le premier ministre de l'Ontario reconnaissait il y a quelque temps que l'Ontario devrait se rallier à une taxe de vente harmoni-

sée. Il a déjà appuyé publiquement l'harmonisation. Il a peut-être changé d'avis par la suite, mais nous sommes habitués à cela. Franchement, je ne vois pas la raison de traîner. En retardant l'harmonisation en Ontario, la province prive ses consommateurs et ses entreprises des avantages de l'harmonisation.

En ce qui concerne la construction, il y a des gens dans cette industrie qui voudraient voir l'élimination de la TPS. Pour faire cela, il faudrait relever les autres taxes et nous ne pourrions plus continuer à réduire le déficit. Si l'industrie de la construction va si bien en ce moment et si ses recettes se sont considérablement accrues en chiffres absolus, c'est en raison de la politique financière du gouvernement et du fait que nous avons pu ramener les taux d'intérêt à leur niveau le plus bas depuis 40 ans. Dire que l'industrie de la construction n'est pas en faveur de cette taxe, c'est exagérer un peu.

Actuellement, les entreprises de l'Ontario paient au gouvernement provincial 2,8 milliards en taxes cachées. Les exportateurs de l'Ontario profiteraient également d'une taxe harmonisée, car ils n'auraient plus ces taxes cachées incluses dans le prix des intrants des produits qu'ils expédient à l'étranger. Ces dernières années, c'est le secteur de l'exportation qui a créé le plus d'emplois en Ontario. En fait, les exportations internationales représentent actuellement 44,5 p. 100 de l'économie de la province. C'est pour cela qu'il est extrêmement important de rendre nos exportations aussi compétitives que possibles, parce que les exportations créent des emplois.

Même si les exportations ne sont pas taxables, on estime que la valeur des exportations de l'Ontario inclue 825 millions en taxe de vente provinciale. Croyez-moi, M. McKenna du Nouveau-Brunswick comprend cela très bien.

Du fait de ces retards, les entreprises de l'Ontario, et notamment les plus petites, sont incapables de simplifier leurs procédures de déclaration des taxes. Des études indépendantes suggèrent, quoi qu'en dise mon collègue d'Esquimalt—Juan de Fuca qui est intervenu plus tôt, que les entreprises ontariennes pourraient de ce fait économiser entre 200 et 300 millions de dollars. Ce sont des études indépendantes qui sont parvenues à cette conclusion, et non le gouvernement ontarien. Par ailleurs, l'Institut canadien des comptables agréés estime que l'administration de la taxe de vente provinciale coûte environ 40 millions de dollars par an à l'Ontario.

Quelles sont les conséquences du manque de compétitivité des entreprises? Si les entreprises ontariennes ne sont pas aussi compétitives que les entreprises des provinces atlantiques ou du Québec—car le Québec a déjà procédé à l'harmonisation et c'est tout à son honneur—au fil du temps cela se traduira par une pénurie d'emplois en Ontario.

L'amélioration de l'efficacité qui découlerait de l'harmonisation de la taxe de vente pourrait signifier qu'en Ontario la taxe qui en résulterait serait de 14 p. 100 et non de 15 p. 100. Cela signifie dans la pratique qu'en Ontario la TPS pourrait être réduite dès maintenant d'un point entier. Si la volonté politique existait à Queen's Park, ce serait possible. Je viens de le dire, l'harmonisation de la taxe de vente en Ontario permettrait dès maintenant de réduire la

Initiatives ministérielles

TPS d'un point de pourcentage, et ce en raison de l'amélioration de l'efficacité qui en découlerait.

• (1145)

Un certain nombre d'organismes canadiens ou ontariens ont donné leur aval à l'harmonisation. Loin de les énumérer tous, je me contenterai de mentionner, entre autres, l'Association canadienne des soins de santé, l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, l'Institut canadien des comptables agréés et l'Association des manufacturiers canadiens. Pour toutes ces raisons, j'exhorte les députés à appuyer le projet de loi.

J'aimerais également parler brièvement de la question d'une réduction générale des impôts que préconisent certains partis politiques canadiens. C'est une initiative que le gouvernement envisage de prendre à un moment donné. Il a déjà procédé à certaines réductions d'impôt pour les plus démunis et dans des secteurs stratégiques importants.

Il serait irresponsable de sa part d'accorder actuellement une réduction d'impôt générale. Nous devons attendre au moins que le déficit soit maîtrisé et nous avons investi dans les programmes sociaux là où le besoin était le plus grand.

J'exhorte tous les députés à voter en faveur du projet de loi C-70.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours et j'aimerais lui poser quelques questions sur les points importants qu'il a soulevés et plus particulièrement sur l'amélioration du potentiel d'exportation du Canada.

Le niveau de vie des Canadiens dépend dans une large mesure de notre capacité d'exportation. Cependant, la compétitivité sur les marchés d'exportation est fonction d'un faible taux de taxes et d'impôts, d'un bon système d'éducation et d'une situation permettant l'abolition des barrières commerciales. Au cours des trois dernières années et demie, le gouvernement a choisi une stratégie économique qui l'a amené à augmenter 37 fois les impôts et taxes des Canadiens, le dernier exemple étant la hausse des cotisations au RPC qui a coûté dix milliards de dollars aux consommateurs.

En matière d'éducation, base de notre compétitivité mondiale, le gouvernement a réduit de sept milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces. Cette réduction compromet gravement l'accès à la formation nécessaire pour les étudiants canadiens qui devront à l'avenir se mesurer aux étudiants de Tokyo ou Moscou.

Les barrières commerciales causent un grand tort à notre compétitivité. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne toucher que superficiellement à la question des barrières interprovinciales, à un point tel que les obstacles au commerce sont maintenant moins nombreux dans les échanges Nord-Sud que dans les échanges Est-Ouest? Il est absolument essentiel que toutes les entreprises du pays puissent fonctionner dans un environnement libre de tout contrôle gouvernemental gênant. Les barrières commerciales interprovin-

ciales sont probablement le plus grand obstacle à la compétitivité des entreprises.

Comment le député peut-il parler de compétitivité alors que le gouvernement a pris tant de mesures qui gênent la compétitivité des entreprises canadiennes?

M. Cullen: Madame la Présidente, je remercie le député d'Esquimalt—Juan de Fuca de ses commentaires.

Je crois fermement que les exportations sont importantes pour la croissance économique du Canada. Notre gouvernement a accompli un travail formidable dans ce domaine. Nos exportations vers les États-Unis ont atteint des sommets records.

Pour ce faire, nous avons accompagné Équipe Canada à l'étranger, ce qui a donné lieu à la signature d'un nombre considérable de marchés.

En outre, au chapitre des barrières commerciales, le gouvernement s'est employé activement à supprimer ces obstacles au commerce dans le monde en concluant des accords commerciaux régionaux comme l'ALENA et les accords avec le Chili et Israël. D'autres accords sont en voie d'être conclus.

Le député a abordé plusieurs thèmes dont le RPC. Le gouvernement investit dans le Régime de pensions du Canada afin de le rendre solide sur le plan actuariel pour les années à venir. Ce n'est pas différent de ce qui se passe dans un grand nombre de sociétés où les régimes de retraite deviennent désuets avec le vieillissement des effectifs. La population vieillit de plus en plus.

En tant que gouvernement, nous faisons exactement comme de nombreuses sociétés. Quand leurs bilans indiquent que la situation financière de leur régime de retraite n'est pas saine sur le plan actuariel, ces sociétés que plus d'argent vienne le renflouer à long terme. C'est la chose responsable à faire.

• (1150)

En ce qui concerne les paiements de transfert aux provinces, après moult préavis, ils ont été diminués à un rythme de 4 à 5 p. 100 par an, alors que nous avons réduit nos programmes de 8 ou 9 p. 100.

Dans le cas de l'Ontario par exemple, les transferts fédéraux représentent de 2 à 3 p. 100 du total de ses recettes. Si la province a un peu de difficulté à assurer le financement des soins de santé et de l'éducation, cela n'a rien à voir avec les paiements de transfert fédéraux. C'est plutôt attribuable à la réduction d'impôt décidée par le gouvernement conservateur de cette province. C'est lui qui a opéré ces choix et qui a fixé ces priorités.

Je conviens avec le député qu'il nous faut éliminer les obstacles au commerce interprovincial, mais pas de la façon autoritaire que préconise le Parti progressiste conservateur. Certes, il nous faut prendre des mesures très énergiques, mais nous devons travailler de concert avec les provinces.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de parler du projet de loi C-70 qui porte sur l'harmonisation de la TPS.

Initiatives ministérielles

Je voudrais, aujourd'hui, discuter d'un certain nombre de questions portant sur la compétitivité de l'économie canadienne et l'incapacité du gouvernement d'offrir à nos petites et moyennes entreprises, qui sont le moteur économique de notre pays et qui emploient la majorité des Canadiens, les outils leur donnant la possibilité d'être compétitives non seulement sur le marché intérieur, mais également sur les marchés étrangers.

J'ai été très déçu de constater que le gouvernement a rejeté à de multiples reprises les propositions constructives que notre parti et d'autres partis et, en fait, des députés de l'arrière-ban de tous les partis ont faites par l'entremise de projets de loi d'initiative parlementaire. Nous avons proposé au gouvernement des mesures pour renforcer notre pays. Le gouvernement ne cesse de faire de la politiaillerie avec l'économie de notre pays. Plutôt que d'essayer de prendre les mesures qui s'imposent, il n'agit que par intérêt par politique.

La compétitivité dépend d'un certain nombre de choses. Elle dépend notamment d'un bon système d'enseignement, d'investissements importants dans la recherche et le développement, d'un régime fiscal qui n'étrangle pas progressivement les Canadiens et les sociétés jusqu'au point où ils ne peuvent plus le supporter. La compétitivité a besoin de règles et de règlements qui ne nuisent pas à la capacité de fonctionner de notre secteur privé.

Il est regrettable qu'au cours des 20 dernières années, une série de gouvernements libéraux et conservateurs aient jugé bon de faire exactement le contraire de ce qui est nécessaire pour rendre notre économie plus forte.

Le gouvernement a choisi de charcuter l'enseignement en réduisant de 7 milliards de dollars les paiements de transfert au titre de l'enseignement, des soins de santé et de l'assistance sociale. Ce n'est pas la façon de bâtir une économie forte.

Nos étudiants ne font pas concurrence seulement aux étudiants de Toronto, Vancouver, Québec, Montréal et Moncton, mais bien à ceux de Tokyo, de la Nouvelle-Delhi, du Cap, de Londres et de New York. Nous vivons dans une économie mondiale. Les frontières traditionnelles des États ont pratiquement disparu. La mondialisation qui s'est produite a fait en sorte que les États nations ont cédé le pas au mouvement de capitaux, ainsi qu'aux règles et règlements régissant les relations entre divers blocs de pays.

Il est essentiel pour le gouvernement de donner l'exemple pour maximiser les capacités des étudiants du secondaire et du postsecondaire et aussi des travailleurs. Ils devraient avoir accès aux compétences grâce auxquelles ils pourront être compétitifs. Nous devons continuer d'apprendre pour faire en sorte que nos compétences ne soient pas dépassées et pour que nos entreprises soient compétitives.

• (1155)

La statistique selon laquelle le Canada est un des pays de l'OCDE qui investit le moins dans la formation de sa main-d'oeuvre est

déplorable. Sauf erreur, il se classe au 33^e rang parmi les pays de l'OCDE pour sa capacité de former ses travailleurs. C'est tout à fait honteux.

Au cours des 15 à 20 dernières années, la compétitivité du Canada a constamment diminué. Je crois qu'elle se situe au même niveau que celle de l'Italie. Il s'agit là d'une statistique honteuse dont nous n'avons aucune raison d'être fiers.

Il n'est pas nécessaire d'être un grand savant pour trouver les solutions à ces problèmes. Comme je l'ai dit précédemment, des députés les proposent à répétition depuis trois ans et demi.

En ce qui a trait à la recherche et au développement, je félicite le gouvernement d'investir 800 millions de dollars dans la recherche. C'est la première fois qu'il le fait depuis longtemps, et j'espère qu'il continuera en ce sens. La recherche est un autre pilier de notre économie et de notre capacité d'être concurrentiels.

Pour ce qui est des impôts, le gouvernement a fait un travail absolument épouvantable, et la TVH n'en est qu'un exemple. J'ai montré dans mes questions que la TVH n'offrira pas d'allègement fiscal aux Canadiens et aux entreprises. Elle ne fera rien de la sorte. En fait, dans bien des cas, elle augmentera les niveaux d'imposition et alourdira le fardeau qui est imposé aux entreprises.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a précisé ce qu'elle trouvait important au sujet de l'harmonisation et en quoi la proposition qu'a faite le gouvernement dans le projet de loi C-70 est un échec. Elle a expliqué qu'un régime harmonisé de taxes de vente était de loin préférable au gâchis que nous avons actuellement. Or, elle ajoute que, pour les petits entrepreneurs, un régime véritablement harmonisé suppose une seule taxe de vente à l'échelle nationale à un taux inférieur à celui que l'on obtiendrait en combinant tout simplement la TVP et la TPS, une seule série de règles, une seule série de procédures de vérification, une seule exigence relative au versement et un seul percepteur.

Ce n'est pas du tout le système que nous avons et c'est très regrettable. Le gouvernement a l'occasion d'agir. Il doit établir une taxe de vente harmonisée et enrayer les lacunes du système. Nous voulons procéder de la manière que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a proposée au gouvernement et au ministre des Finances, sauf qu'il n'en a pas été tenu compte. Si le gouvernement va de l'avant avec l'harmonisation, il doit absolument réduire les niveaux d'imposition.

Encore une fois, tout cela permet d'aller chercher de l'argent sans en avoir l'air. Si le gouvernement voulait vraiment éliminer l'obstacle à la capacité de nos entreprises de livrer concurrence, les niveaux d'imposition, il n'aurait pas haussé les impôts 37 fois depuis son élection. Il manque totalement de franchise quand il dit aux contribuables canadiens qu'il n'a pas augmenté les impôts. Il y a à peine quelques semaines, le ministre des Finances a annoncé une hausse des cotisations au RPC de 10 p. 100 échelonnée sur les prochaines années. Autrement dit, c'est une hausse d'impôts qui enlèvera 10 milliards de dollars aux entreprises et aux particuliers, et qui fera disparaître des emplois partout au Canada.

Initiatives ministérielles

D'une part, le gouvernement bénéficie en douce d'une taxe de vente harmonisée qui ne fera rien pour accroître l'efficacité et alléger le fardeau fiscal. D'autre part, il alourdit considérablement le fardeau fiscal de tous les Canadiens. Toutes les familles canadiennes paient des milliers de dollars de plus en impôts depuis que le gouvernement est au pouvoir.

Cela explique en partie pourquoi l'économie souterraine est en pleine expansion au Canada. Cela explique aussi pourquoi les petites et les moyennes entreprises me disent qu'elles ne peuvent embaucher personne, car tout ce qu'elles font, c'est travailler et payer des impôts. Voilà la réalité.

En 1992, le gouvernement alors en place avait décidé de réduire les impôts. Qu'est-il arrivé? Cela a stimulé l'économie. Les recettes du gouvernement ont même augmenté. Qu'est-ce que le gouvernement a fait depuis? Il a consacré toute son énergie à lever des impôts. C'est insensé.

Partout dans le monde, de nombreux exemples prouvent qu'il existe des moyens de réduire les niveaux d'imposition. Cela peut se faire de manière à ce que les recettes gouvernementales augmentent et que l'économie soit stimulée. Par ailleurs, si l'on veut rendre nos entreprises plus concurrentielles, il faut que le gouvernement assainisse les finances publiques.

• (1200)

Il y a trois ans et demi, nous avons exposé au gouvernement un plan concis, précis, détaillé et logique pour ramener notre déficit à zéro et produire un surplus budgétaire. Si le gouvernement avait voulu adopter notre plan, nous n'aurions pas de déficit au chapitre des dépenses à l'heure actuelle. Cependant, comme le gouvernement ne l'a pas adopté, notre dette est aujourd'hui plus lourde de 100 milliards de dollars qu'elle l'était auparavant.

À l'heure actuelle, au lieu de dépenser 25 p. 100 des recettes qu'il perçoit, le gouvernement doit payer 40 p. 100, c'est-à-dire 40c. de chaque dollar de recette fiscale, uniquement pour payer les intérêts sur la dette. Voilà la plus grave menace de toutes pour nos programmes sociaux. Si l'on prend l'exemple d'un gâteau pour illustrer le problème, quand nous avons été élus en 1993, un quart seulement du gâteau servait à payer les intérêts sur la dette. Cette part est maintenant passée à 40 p. 100 et elle passera bientôt à la moitié. À mesure que le temps passe, à mesure que notre dette s'accroît et qu'augmentent nos paiements en intérêts sur cette dette, il y a de moins en moins d'argent disponible à consacrer à la santé, à l'éducation, au bien-être social, au supplément de revenu garanti, aux pensions de vieillesse, à tous ces excellents programmes sociaux que nous avons. Tous ces programmes qui protègent les pauvres et les démunis, qui ont pour objet de les protéger de sorte qu'ils ne souffrent pas, se trouvent compromis.

Les députés ministériels aiment bien se présenter sous les traits de preux chevaliers, pleins de compassion, prêts à protéger les

pauvres et les démunis. Or, ils rendent en fait un très mauvais service aux Canadiens, surtout aux pauvres, en n'assainissant pas les finances publiques.

L'irresponsabilité financière et la négligence à ramener le déficit à zéro, ce qui produirait un surplus budgétaire et réduirait la dette, constituent la plus grave menace pour nos programmes sociaux et la plus grave menace pour les pauvres et les démunis. C'est la plus grave menace pour notre capacité de fournir des soins médicaux aux Canadiens quand ils en ont besoin. Cependant, le gouvernement continue de faire de ces questions des prétextes à tirades politiques et de ne pas gouverner ouvertement. Il le fait par sondages et par groupes de travail interposés, mais il ne dit pas ce qu'il va faire.

La meilleure façon de décrire le comportement du gouvernement, depuis trois ans et demi, est peut-être d'évoquer un homme politique italien du XIX^e siècle qui a dit quelque chose comme ceci: «Mon peuple avance. De quel côté va-t-il, pour que je lui montre la voie?» C'est essentiellement ce que le gouvernement fait depuis trois ans et demi.

Le gouvernement a fait quelques bonnes choses. Je le félicite d'avoir pu étendre le libre-échange, notamment par le nouvel accord avec le Chili. Je le félicite de ses efforts pour établir des liens avec d'autres pays. Cela est très important et doit rester à son programme.

Mais le gouvernement a négligé d'autres aspects, au grand dam de toutes les provinces. Plus particulièrement, il a fait faux bon aux Québécois dans le dossier de la souveraineté de leur province. L'histoire nous apprend que l'intérêt du public pour le nationalisme québécois et la souveraineté suit une courbe sinusoïdale dans le temps. L'intérêt public et politique est galvanisé comme jamais au moment des référendums, et il tombe ensuite au plus bas niveau.

Malheureusement, le premier ministre du Québec, M. Bouchard, et le Parti québécois travaillent très fort pour faire avancer la cause de la séparation. Devant cette évidence, le gouvernement ne fait rien pour améliorer les relations interprovinciales, ni pour céder certains pouvoirs fédéraux à toutes les provinces, et pas seulement au Québec, de manière à rendre les services plus efficaces dans des domaines comme le logement, l'éducation, la main-d'oeuvre et la formation, et les soins de santé, secteurs qui sont déjà de ressort provincial, mais dans lesquels le gouvernement impose des conditions.

• (1205)

Dans tous ces dossiers, toutes les provinces peuvent tirer des avantages. Si le gouvernement assumait un rôle de chef de file, il réunirait toutes les provinces, verrait avec elles dans quels domaines le pouvoir central excelle, dans quels secteurs ce sont les provinces qui font le meilleur travail et il leur céderait des responsabilités en conséquence. Chacune des deux parties agirait dans les domaines où elle excelle. Les services seraient plus efficaces, les coûts diminueraient et avec eux le fardeau des contribuables.

Au lieu de cette initiative, le gouvernement n'a absolument rien fait depuis le dernier référendum sur cette question. Malgré ce que

Initiatives ministérielles

peuvent prétendre certains gens, la menace de la séparation et d'une déclaration unilatérale d'indépendance crée énormément d'incertitude et mine l'économie du Québec.

Cela m'attriste beaucoup de voir le sort réservé à la ville magnifique qu'était—qu'est encore—Montréal, une ville incroyable, vivante, animée et économiquement solide à l'époque où je vivais à Toronto, soit dans les années 70 et 80, un lieu qui paraissait magique à bien des gens et qui avait beaucoup à offrir au Canada. Malheureusement, la menace de la séparation a sapé le pouvoir économique de cette ville ainsi que le moral de ses habitants. C'est vraiment très triste. Cela remet en question la capacité de ces gens de reprendre le collier et de construire une ville forte, non seulement dans l'intérêt du Québec, mais dans l'intérêt de l'ensemble du Canada.

De plus, cela remet en question la force et la stabilité sociale et économique de tous les Québécois, des particuliers, des familles et des collectivités du Québec.

J'invite les députés à réexaminer les propositions qu'avait présentées le Parti réformiste avant les dernières élections. Il s'agit de propositions raisonnables et justes, qui s'appliquent de façon égale à tous les Canadiens. Elles ne préconisent pas une société distincte pour une province en particulier. Elles ne consentent pas des lois, des règlements et des privilèges particuliers à une province plus qu'à une autre. Elles visent à offrir le même soutien à toutes les provinces et à tous les Canadiens pour les aider à améliorer la situation de l'ensemble de la population.

J'encourage tout le monde à revoir ces propositions, car si le gouvernement ne prend pas cette question au sérieux, s'il ne s'attaque pas à ce problème, au prochain référendum, il ne saura plus où donner de la tête pour élaborer des propositions et il sera trop tard. Nous les aiderons à élaborer de bonnes propositions pour l'ensemble des Canadiens. Nous allons aider le gouvernement à construire un Canada plus fort pour tous les Canadiens. Toutefois, nous aurons besoin de sa collaboration.

Nous aurons aussi besoin de la collaboration de tous les Québécois honnêtes et de bonne volonté. Pour arriver à construire une province plus forte pour eux-mêmes, leurs familles, leurs enfants et leurs collectivités, pour construire un pays plus fort, ils auront besoin de notre aide à tous.

Les Québécois auraient intérêt à savoir, si jamais ils l'apprennent, qu'ils ont à peu près les mêmes problèmes, craintes et aspirations que les Canadiens de toutes les autres provinces.

Qu'ils vivent à Cache Creek, en Colombie-Britannique, ou à Nanaïmo, à Victoria, à Baie-Comeau, à Toronto, à North Bay ou à Shédiac, tous les Canadiens veulent avoir un emploi, un environnement sain, un avenir pour eux-mêmes et pour leurs enfants, et un Canada plus fort pour tous.

C'est en nous fondant sur ces ressemblances que nous devons construire ensemble un pays plus fort. Si nous continuons à diviser

le Canada entre l'Ouest, le centre, les Maritimes et le Québec, entre les francophones, les anglophones, les immigrants et les Canadiens-ceci ou les Canadiens-cela, nous aurons un pays qui se balkanise et qui ne sera que l'ombre de ce qu'il peut être.

• (1210)

Si, par contre, nous profitons de nos ressemblances pour travailler ensemble à construire un pays plus fort, nous aurons effectivement un pays plus fort. Nous prendrons dans la communauté internationale la place de leader qui nous revient.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, je remercie le député d'Esquimalt—Juan de Fuca de ses très observations réfléchies. Je voudrais intervenir sur les propos du député portant sur les impôts et certains des mythes que son parti et lui colportent au sujet des supposées hausses d'impôt de la part du gouvernement.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur la question de la formation, de la recherche et du développement, qui sont si importants si nous voulons soutenir la concurrence internationale et assurer une plus grande prospérité aux Canadiens.

Certes, nous ne faisons pas encore tout ce qu'il faut à titre de gouvernement pour promouvoir la formation et la R-D, mais nous avons fait preuve d'un certain leadership en cette matière. Par exemple, j'ai assisté à une cérémonie de remise de prix, dans ma circonscription, à 14 jeunes étudiants qui venaient de terminer un programme de stage.

Ces jeunes s'étaient vu offrir des postes de stagiaires dans des entreprises et ont pu ainsi acquérir des connaissances pratiques au collège Humber. Ils ont pu ensuite occuper un poste à temps plein dans ces entreprises. Celles-ci ont pris un risque en permettant à ces jeunes d'acquérir les connaissances grâce auxquelles ils ont maintenant un emploi. Ils ont de l'expérience et un emploi. Je suis convaincu que les entreprises en cause s'enrichiront de leur apport. C'est une chose qu'il faudrait faire davantage parce que les jeunes d'aujourd'hui ne peuvent trouver d'emploi faute d'expérience.

Dans le dernier budget, nous avons annoncé qu'il se créera 19 000 postes de stagiaires. Les jeunes pourront ainsi entrer dans la population active et acquérir les connaissances dont ils auront besoin plus tard.

Je travaille sur un projet dans ma circonscription où le Telecommunications Learning Institute créera les outils dont aura besoin l'industrie des télécommunications dans l'avenir. C'est une initiative des plus positives. Nous faisons beaucoup, mais nous pourrions faire plus.

Au chapitre des innovations, le député reconnaît de bonne grâce les 800 millions de dollars que le gouvernement a investis dans la Fondation canadienne pour l'innovation. C'est une initiative extrêmement avantageuse qui facilitera la mise en place de notre infrastructure technologique et qui nous permettra d'être concurrentiels.

Initiatives ministérielles

Il y aurait beaucoup à dire au sujet des impôts, mais je m'en abstiendrai, faute de temps. Je n'ai pas examiné les statistiques dernièrement, mais je crois comprendre que les investissements étrangers directs au Canada sont encore très importants et positifs. Si le fardeau fiscal au Canada était si épouvantable pour les entreprises, pourquoi celles-ci continuent-elles d'investir chez nous? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est malveillant de la part du député et de son parti de prétendre que le gouvernement augmente les impôts. J'ai vu, je ne sais combien de fois, le ministre des Finances prendre la parole avec son budget en main et dire qu'il n'y avait pas de nouveaux impôts. Je n'ai pas vu les partis d'opposition contester ces affirmations.

Je crois qu'ils jouent sur les mots au sujet de l'indexation des déductions et des exemptions personnelles dans leur jargon ou leur logique politique. Oui, nous avons haussé les impôts des institutions bancaires. Oui, nous avons supprimé des échappatoires et nous avons une assiette fiscale beaucoup plus vaste en raison d'une économie beaucoup plus forte.

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, je félicite mon collègue du Parti libéral pour son innovation et les initiatives en cours dans sa circonscription. C'est très important. Les jeunes Canadiens comptent sur l'apport de leurs dirigeants politiques à cet égard.

Cependant, parlons un peu de taxes et d'impôts. Il y eu 37 hausses de taxes et d'impôts, et je vais vous en donner quelques exemples. La dernière en date est la hausse des cotisations au RPC, qui ira chercher 10 milliards de dollars de plus dans les poches des contribuables canadiens et qui fera disparaître des emplois, des emplois et encore des emplois.

Il y a aussi la hausse des taxes sur l'essence, qui touche tous les Canadiens. Ce sont les personnes les plus pauvres qui sont le plus durement touchées parce qu'elles ont un revenu fixe.

• (1215)

Je veux aussi rappeler un fait d'une indéniable. Notre pays affiche de façon constante les taux de chômage les plus élevés, qui s'établissent à environ 10 p. 100 depuis l'élection de ce gouvernement. Ce sont là les faits, et c'est là l'état de notre économie.

Je suis sûr que le député va dans sa circonscription pour parler aux gens d'affaires. Il ne peut pas entendre un message différent de celui que nous entendons tous, soit que le plus grand obstacle à la compétitivité des entreprises est le niveau d'imposition, qui les étouffe. Le gouvernement n'a rien fait à cet égard.

On n'a qu'à regarder l'économie souterraine, qui connaît une croissance phénoménale. Les députés n'ont pas à me croire sur parole. Ils peuvent aller dans leurs propres circonscriptions et faire leur propre enquête. Ce sont là les faits concrets dont nous devons nous servir pour montrer que les propositions économiques du gouvernement n'ont pas amélioré notre économie, mais l'ont plutôt étouffée.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais parler de l'augmentation des cotisations au RPC vue comme une augmentation d'impôt. Nous savons tous qu'il n'y a là qu'un jeu de mots. Prises toutes ensemble, les retenues faites sur le chèque de paie d'un travailleur s'appellent des charges sociales.

En tant que comptable agréé, ce qui m'intéresse c'est l'état des recettes et des dépenses du gouvernement. Puisque les cotisations au RPC des employés et des employeurs sont prélevées par le gouvernement, pourquoi ne sont-elles pas additionnées à ses recettes?

Il faut ici s'arrêter à la définition d'un impôt. Un impôt est quelque chose qui fait augmenter les recettes du gouvernement. Le député sait très bien que les cotisations au RPC ne font pas augmenter les recettes du gouvernement. Elles sont versées dans un fonds de placement en vue du paiement de prestations à ceux qui cotisent au RPC.

Pour que tous les Canadiens puissent bénéficier du RPC et pour asseoir ce régime de pensions sur des assises solides de façon permanente, il faut augmenter les cotisations. Aujourd'hui, les retraités retirent environ 8 \$ pour chaque dollar versé en cotisations. Si, tous les autres éléments demeurant constants, les cotisations augmentent, le contribuable obtient une déduction plus grande dans sa déclaration de revenus personnels. Cela signifie qu'il paie moins d'impôt sur le même niveau de revenu, ce qui réduit les recettes du gouvernement.

Les entreprises, dont les cotisations sont égales au total des cotisations de leurs employés, devront aussi payer plus avec le temps pour que le régime puisse continuer de payer des prestations. Cela signifie donc que, si les autres éléments ne varient pas, les déductions d'impôt des entreprises pour les cotisations payées augmenteront et elles paieront un peu moins d'impôt sur le revenu que ce qu'elles paieraient autrement.

Par contre, nous savons que les cotisations au RPC ne sont pas additionnées aux recettes du gouvernement. Nous savons aussi que les particuliers et les entreprises paient moins d'impôt sur le revenu en raison de l'augmentation des cotisations au RPC, ce qui signifie que le déficit du gouvernement a augmenté uniquement parce qu'il a majoré les cotisations au RPC.

L'ironie, c'est que les cotisations au RPC n'augmentent pas les recettes du gouvernement et ne réduisent pas le déficit. La question que je pose au député est ceci. Si cet argent n'est pas additionné aux recettes du gouvernement et ne réduit pas le déficit, comment pouvons-nous dire qu'il s'agit d'un impôt?

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je suis très heureux que le député soit de mon avis et reconnaisse que le RPC constitue une charge sociale.

En poussant un peu plus son argument, le député doit également reconnaître que l'assurance-emploi constitue une charge sociale, qui affiche d'ailleurs un excédent de 6 milliards de dollars.

M. Williams: Cela s'ajoute aux recettes du gouvernement.

Initiatives ministérielles

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Cela fait partie des recettes du gouvernement. Le député ne peut avoir raison sur les deux tableaux. La question n'est pas de savoir où va l'argent. En fait, l'argent provient des poches des particuliers et des entreprises, qui doivent supporter ce coût.

• (1220)

Mais ce n'est pas tout. Selon l'actuaire en chef, le RPC n'est pas solide d'un point de vue actuariel. Cette hausse ne sera pas la dernière. Lorsque les baby-boomers commenceront à prendre leur retraite, on peut s'attendre, selon toute vraisemblance, à ce que le taux passe de 10 à 14 p. 100. Comme je l'ai dit, c'est autant d'argent qui proviendra des poches des particuliers et des entreprises.

[Français]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole à mon tour sur le projet de loi C-70, sur l'amendement qui nous vient du Sénat et sur la réponse que le gouvernement va donner à cet amendement, au sujet de laquelle il nous demande de voter.

Au point où on en est dans l'évolution de ce dossier, du projet de loi C-70, la loi sur la TPS, il serait bon de refaire un peu l'historique, afin que les citoyens qui nous écoutent actuellement comprennent exactement où en est le dossier.

Tout d'abord, il faut bien se rendre compte que si on a le projet de loi C-70, si on a un amendement qui nous vient du Sénat, si on a une acceptation de la part du gouvernement actuellement, c'est que tout cela relève effectivement d'une promesse électorale. C'est là qu'a commencé le dossier de la TPS.

Dans le *Globe and Mail* du 11 mars 1996, on reprenait une citation de la vice-première ministre, citation qui disait ceci en anglais:

«J'ai déjà dit personnellement et très directement, que si la TPS n'était pas abolie, je démissionnerais.»

[Français]

On se souvient que si la vice-première ministre a pris cet engagement, c'est qu'effectivement, promesse avait été faite que la TPS serait abolie. Le coût de cette promesse en l'air, du moins le coût qui est rattaché à la décision de la vice-première ministre: 500 000 \$. C'est ce qu'a coûté l'élection partielle dans le comté de Hamilton-Est. Il est d'ailleurs très étrange que la vice-première ministre ait fait une promesse de façon générale à tous les Canadiens, à tous les Québécois, et qu'elle se soit sentie dégagee de cette promesse en s'en remettant simplement aux gens de Hamilton-Est, au nom de tous les autres Canadiens.

L'actuel premier ministre a dit, lors de la campagne électorale de 1993: «We will scrap the GST. On va scrapper la TPS.» «Scrapper», cela veut dire éliminer, éliminer la TPS, et non la remplacer par une autre TPS de même nature, en changeant tout simplement le nom de cette taxe, pour faire semblant d'avoir tenu une promesse électorale.

Le 2 mai 1994, le premier ministre a dit également: «Nous haïssons cette taxe et nous allons la faire disparaître.» À la suite de ces promesses électorales, plus tard, la vice-première ministre, on le sait, a été obligée de démissionner et de se représenter à une élection.

Le ministre des Finances a déclaré ouvertement, autant en cette Chambre qu'à l'extérieur de la Chambre: «Nous n'aurions jamais dû faire une promesse comme celle-là. Nous avons fait une erreur.»

Le premier ministre, quant à lui, nous dit qu'il n'a jamais fait une promesse comme celle-là. On a les vidéos, on a les déclarations dans les journaux, on les a en français, on les a en anglais, mais il n'a jamais dit ça. On sait ce que les citoyens pensent, maintenant, de cette promesse non tenue de la TPS qui fait partie d'un ensemble de promesses non tenues des libéraux: déchirer le contrat de libre-échange, cela a été signé; promesse de reconnaître la société distincte, le droit de veto pour le Québec, on sait que les Québécois sont parfaitement conscients que cela n'a jamais été fait; promesse de déprivatiser l'aéroport Pearson, on sait dans quel bourbier on est en train de s'embourber, justement; promesse de créer des emplois, il y a autant de chômeurs aujourd'hui qu'il y en avait au moment où les libéraux prenaient le pouvoir et, il y a 500 000 enfants pauvres de plus.

C'étaient les promesses au moment où on s'en allait en élection. Je me rappelle, dans mon propre comté d'Anjou—Rivière-des-Prairies, d'avoir fait un débat public avec mes adversaires de l'époque, débat au cours duquel le public, qui était présent, bien sûr, nous a demandé, à tous et chacun d'entre nous, ce que nous ferions avec la TPS.

Je me souviens que mon adversaire de l'époque, M. Normand Biron, libéral, avait déclaré que la TPS serait abolie, ce qui était la position officielle de son parti.

• (1225)

Je n'en veux pas à M. Biron, c'est un excellent homme, un adversaire de haut calibre, intelligent, connaissant bien ses dossiers et sérieusement impliqué dans le milieu local. C'est un homme qu'on veut aujourd'hui évincer, c'est quand même très étrange. On lui opposera désormais un transfuge venu de Québec, qui va être obligé de démissionner à Québec pour se présenter contre lui. Je trouve cela un peu dommage que les hautes instances de son parti tentent aujourd'hui d'éliminer un de leurs meilleurs éléments.

Que disaient également les libéraux, à l'époque où ils étaient dans l'opposition, sur toute cette question de la TPS, que les conservateurs tentaient de mettre en place? Voici quelques extraits provenant du rapport minoritaire libéral sur la TPS datant de novembre 1989. Ce sont des déclarations qui ont été faites à ce moment-là, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, et qu'on retrouve à la page 283. Je vous rappelle que ce sont les libéraux qui parlent: «Les députés libéraux du Comité des finances soutiennent que le projet de taxe sur les produits et services—donc TPS—du gouvernement conservateur est mauvais et qu'aucun rafistolage ne pourra le rendre juste pour les contribuables.»

Qu'est-ce que les libéraux font effectivement avec le projet de loi C-70 sinon du rafistolage? La TPS demeure telle quelle, au même taux, c'est la taxe provinciale qui s'harmonise à elle. Les libéraux ne font que rafistoler la TPS des conservateurs, et si on se fie à leurs propres paroles, puisqu'on a simplement changé le nom, c'est tout ce qu'on a fait en Chambre ici depuis qu'on travaille là-dessus, cette nouvelle TVH est aussi mauvaise et injuste vis-à-vis des citoyens qu'elle l'était.

Autre citation tirée du rapport minoritaire libéral de cette époque, à la page 323, et je cite: «Il ne peut y avoir de réforme de la taxe de

Initiatives ministérielles

vente sans réforme de l'impôt des particuliers, de l'impôt des sociétés, du régime de sécurité sociale, ou encore sans la participation des autres niveaux de gouvernement. Le Canada doit entreprendre une réforme fiscale qui englobe toutes les formes de taxation et tous les paliers de gouvernement.»

On sait qu'il n'y a eu aucune réforme de la fiscalité. Le seul parti qui a vraiment déposé une étude complète de la réforme de la fiscalité, tant pour les entreprises que pour les particuliers, c'est le Bloc québécois, et c'est une première dans l'histoire canadienne. On sait qu'à certaines occasions, des gouvernements ont proposé des réformes de la fiscalité, mais il n'est jamais arrivé, dans toute l'histoire du Canada, qu'un parti de l'opposition officielle propose au gouvernement l'ensemble de ses réformes, après les avoir étudiées, avec les faibles moyens dont dispose une opposition du point de vue de la recherche, comparé aux moyens absolument énormes des gouvernements.

À la suite de ces promesses électorales non tenues, le projet de loi C-70 a été présenté à la Chambre en deuxième lecture, il a été étudié au comité, il a été examiné en troisième lecture, pour, en fait, camoufler l'inaction des promesses non tenues. On sait que dans de nombreux autres dossiers, le camouflage a été la règle établie.

Qu'on se souvienne de l'enquête sur le sang contaminé, l'enquête Krever, qu'on se souvienne de l'affaire Airbus où des gens du gouvernement, très haut placés, ont envoyé en Europe des lettres incriminant M. Mulroney comme s'il était un criminel, alors qu'on sait très bien qu'au Canada, on a une loi très stricte qu'on appelle la présomption d'innocence. Cette loi fait en sorte que les gens sont officiellement innocents—dans le bon sens du mot bien sûr—tant qu'ils ne sont pas reconnus coupables.

Pourtant, on a fait fi de ces lois. Dans des lettres officielles provenant du gouvernement, sur la scène, à l'extérieur du Canada, on a déclaré M. Mulroney comme étant un criminel. Qu'on se souvienne de l'enquête sur la Somalie, qu'on est en train de bâillonner actuellement, alors que le juge qui s'occupe de cette enquête le dit lui-même: «Dans cette enquête, on ne pourra jamais savoir le fin mot de l'histoire si vous nous empêchez d'aller plus loin dans nos recherches.»

Le ministre nous dit qu'on a déjà accordé deux extensions à cette enquête et on veut y mettre fin actuellement. On a été gentil, on a fait des extensions. Mais, il faut bien se rendre compte que si on a eu besoin de donner un peu plus de temps à cette enquête, ou à ceux qui la font, c'est justement parce que pendant des mois, des mois et des mois, l'armée a caché des documents qu'on a cherchés partout. Si on a eu besoin, à une certaine époque, d'avoir des extensions, ce n'est pas parce que le gouvernement était gentil, c'est parce qu'on n'avait pas les documents et que l'armée les avait cachés.

Dans le projet de loi C-70, on retrouve les modifications qui permettent l'harmonisation de la TPS avec trois provinces Maritimes, et bien sûr, ça, c'est du camouflage, on veut faire passer la pilule. On envoie un milliard de dollars dans les Maritimes.

• (1230)

Quelle est la motivation du gouvernement dans cette action? On le sait très bien. Le gouvernement libéral est évidemment embarrassé

sé par la promesse brisée du premier ministre et de la ministre du Patrimoine de «scraper» la TPS, cette taxe qu'ils prétendent haïr.

Alors, pour éviter de n'avoir que des excuses à faire lorsqu'ils seront questionnés sur cette promesse brisée, lors de l'élection, les libéraux veulent à tout prix arriver à une entente avec les Maritimes pour donner l'illusion qu'ils ont tenté de faire quelque chose dans le sens de cette promesse. Même si cette mauvaise promesse coûtera aux Québécois et aux Canadiens près d'un milliard de dollars, ce qui compte pour les libéraux, c'est de sortir du pétrin à tout prix et le plus rapidement possible.

Cette nouvelle taxe harmonisée, la TVH, sera incluse dans le prix, du moins, c'est ce que le gouvernement proposait de faire avant que le Sénat retourne le projet de loi avec un amendement qui dit autrement.

Revenons au rapport minoritaire libéral de 1989. Que nous disaient les libéraux concernant cette suggestion d'inclure la TPS dans le prix? À la page 298, je cite des propos libéraux: «Si la TPS est camouflée dans le prix de vente, il sera beaucoup plus facile pour le gouvernement de l'augmenter plus tard.» On mettait un bémol sérieux à l'inclusion de la taxe dans le prix. Jusqu'à tout récemment, on voulait faire exactement le contraire de ce qu'on disait, en 1989, n'être pas bon.

De plus, le ministre des Finances, il y a quelques années, disait tout le contraire de ce qu'il a fait dans son projet de loi: «La nouvelle TPS est une taxe hypocrite, parce qu'on la camoufle dans le prix de vente des produits et services.» Le rapport de la majorité libérale, en 1994, à ce sujet, disait, et je cite: «[...] qu'il serait tout simplement malséant de cacher aux Canadiens ce qu'ils versent en taxes à leur gouvernement, et que le fait d'en faire une taxe cachée entraverait leur aptitude à obliger le gouvernement à rendre des comptes sur la façon dont ces taxes sont perçues et dont, dans une moindre mesure, les deniers publics sont dépensés.» C'est ce qu'on disait dans le dernier rapport libéral, et pourtant, on va faire exactement le contraire.

La chambre de commerce du Canada, en 1994, a mené une enquête auprès de ses membres qui disaient que 70 p. 100 des entreprises canadiennes étaient contre le fait qu'on camoufle cette taxe dans le prix de vente. Cette enquête est encore valable aujourd'hui. En février 1996, la chambre a repris ce sondage pour s'apercevoir, cette fois-ci, que 76 p. 100 de ses membres abondaient dans ce sens.

Au moment où le projet de loi franchissait toutes les étapes, deuxième lecture, étude en comité, troisième lecture, le Bloc québécois émettait toute une série de bémols au sujet de cette loi. On disait, premièrement, que le gouvernement devait rencontrer les gens des Maritimes avant de leur imposer une harmonisation dont manifestement ils ne voulaient pas. Malgré le travail en comité et les demandes répétées du Bloc québécois, c'est un argument du Bloc auquel on n'en est pas venu.

Le Bloc recommandait également de ne pas inclure la TVH dans le prix. C'est un autre argument du Bloc dont le gouvernement n'a pas tenu compte, jusqu'à ce que nous arrive cet amendement du Sénat de surseoir à l'inclusion de la TVH dans le prix, jusqu'à ce

Initiatives ministérielles

que 51 p. 100 de la population canadienne accepte qu'on inclut la TPS dans le prix.

Le Sénat propose les mêmes modifications que celles proposées par le Bloc québécois et refusées par le gouvernement. Quelle est la réponse du gouvernement au Sénat? C'est la motion sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui. On y dit:

Que la Chambre, tout en désapprouvant toute atteinte à ses privilèges ou à ses droits de la part de l'autre Chambre, renonce, dans ce cas, à insister sur ces droits et ces privilèges sous réserve que le renoncement auxdits droits et privilèges ne soit pas considéré comme créant un précédent [. . .]

On désapprouve, mais on accepte quand même.

• (1235)

Donc, on a pris bien soin de dire aux sénateurs: «On vous dit oui à un amendement que vous proposez, alors que, sur le même amendement, on avait dit non au Bloc québécois. On vous dit oui à vous, sous réserve que vous ne reconnaissiez pas que nous venons de créer un précédent.» Mais comme tous mes collègues l'ont relevé à l'intérieur de ce mouvement du gouvernement, il y a un fait absolument troublant, le fait qu'on accepte, provenant d'une Chambre de non-élus, un amendement à une loi, alors que des élus de cette Chambre avaient proposé le même amendement qu'il leur a été refusé.

Malheureusement, les sénateurs ne nous ont pas suivis là-dessus, mais on a également, nous, du Bloc québécois, exigé du gouvernement—et encore hier, nous posions des questions là-dessus en Chambre au ministre des Finances et au premier ministre—et nous exigeons toujours compensation pour le Québec pour une somme de deux milliards de dollars pour avoir harmonisé sa propre taxe avec la TPS bien avant toutes les autres provinces. Alors que le Québec, ayant fait là démonstration du fait qu'il était tout à fait apte, et davantage que les autres provinces sur cet aspect, à s'entendre avec le gouvernement fédéral, eh bien, on a envoyé un milliard dans les Maritimes et absolument rien pour le Québec. Il nous est dû là-dessus deux milliards de dollars, et mon collègue de Chambly a très bien expliqué la mécanique qui fait que ces sommes puissent être réclamées par le Québec aujourd'hui.

En définitive, quel a été le coût de toute cette opération camouflée de promesses non tenues pour les Québécois? Et encore là, on va regarder seulement la question des coûts qu'il est possible d'évaluer. D'abord, il y a eu une élection, celle de la vice-première ministre, qui a coûté 500 000 \$. Je vous rappelle, et vous en êtes parfaitement consciente, madame la Présidente, que 25 p. 100 des revenus du Canada proviennent du Québec, et 25 p. 100 des dépenses qui sont effectuées à travers le Canada sont donc payées par le Québec. Pour l'élection de la vice-première ministre, il y a donc 125 000 \$ qui sont sortis du Québec pour cette promesse non tenue et sur laquelle la vice-première ministre a été obligée de démissionner.

Je le rappelle pour les gens qui nous écoutent. On comprend ce que représentent 25 \$, des milliards, déjà, c'est beaucoup; un milliard, c'est 1 000 millions de dollars. Alors, 2 000 millions de dollars sont dus au Québec pour avoir harmonisé sa TPS, et on ne lui donnera pas un sou. Donc, 125 000 \$ pour l'élection de la vice-première ministre, 2 000 millions de dollars qui devraient nous être

payés sur la TPS, plus le milliard de dollars qu'on envoie dans les Maritimes. Encore une fois, je vous rappelle que de tout ce qui est payé au Canada, le Québec en paie 25 p. 100; sur le milliard qu'on envoie dans les Maritimes, il y a 250 millions qui sortent du Québec.

On le sait très bien, on en a parlé à la période des questions orales, on en parle encore dans les journaux et on en a parlé de façon abondante: Que fait M. McKenna au Québec? Il vient marauder nos propres entreprises avec l'argent qu'on lui a donné, pour les transférer au Nouveau-Brunswick.

Donc, le coût total de cette opération, de cette promesse non tenue de «scraper» la TPS, alors qu'on se retrouve avec un projet bâclé comme le projet de loi C-70, c'est 125 000 \$ pour l'élection de la vice-première ministre, 2 000 millions de dollars qui sont dus au Québec et qu'on ne recevra probablement pas, et 250 millions de l'argent des Québécois qui s'en vont dans les Maritimes. Tout cela, pour permettre que les Maritimes viennent faire du maraudage au Québec.

Sur tous les projets de loi qui ont été déposés en Chambre, le Bloc québécois a fait un travail pour lequel il a été élu, c'est-à-dire défendre d'abord et avant tout les intérêts du Québec.

Il est extrêmement fatigant, à long terme, de se défendre tous les jours pour aller chercher, au fond, des morceaux de droit et des miettes de pouvoir ou pour défendre des morceaux de droit et des miettes de pouvoir, alors que, pour les Québécois et les Québécoises, la seule porte de sortie, c'est de faire comme tous les peuples du monde, d'avoir tous les droits et tous les pouvoirs. Mais pour faire cela, il faut devenir un pays.

Chacune des lois qui ont été déposées ici à la Chambre. . .

[Traduction]

M. Williams: Vous avez perdu le référendum.

[Français]

M. Pomerleau: Je reviendrai là-dessus. C'était justement la réponse à mon collègue.

• (1240)

Effectivement, nous avons perdu le dernier référendum et j'ai souvent entendu mes collègues du Parti réformiste se demander pourquoi nous ne respectons pas la décision des Québécois.

Le Bloc québécois et le Parti québécois sont des partis qui prônent la souveraineté du Québec; ce n'est pas nous qui décidons, bien sûr, c'est le peuple québécois. Pour faire cela, nous devons faire des référendums au Québec. Nous ne pouvons, cependant, faire de référendums à moins d'avoir été élus pour en faire. C'est donc ultimement le peuple québécois lui-même qui décide s'il veut ou non des référendums en élisant ou en n'élisant pas le Parti québécois qui est le seul, bien sûr, à proposer cela.

Donc, immense bémol sur ce projet de loi, promesse non tenue, encore une fois.

[Traduction]

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Madame la Présidente, les séparatistes du Bloc persistent à dire que les Québécois veulent tout

Initiatives ministérielles

cela, qu'ils veulent se séparer, mais les séparatistes ont perdu le référendum. Les gens du Québec ont dit qu'ils ne voulaient pas se séparer. Si le gouvernement avait fait ce qu'il avait à faire, le non l'aurait bien sûr emporté par une marge beaucoup plus importante, mais laissons cela pour le moment.

On dirait que les bloquistes reviennent toujours sur les questions d'argent, notamment sur ce qu'ils ont perdu par rapport aux Canadiens de l'Atlantique qui obtiennent un milliard de dollars du ministre des Finances. Ils pensent avoir droit à la même chose et même à plus, parce qu'ils sont au Québec et qu'ils ont volontairement harmonisé leur taxe avec la TPS. Ils se demandent pourquoi ils ne pourraient pas obtenir eux aussi une pareille somme d'argent.

Examinons un peu cette situation. Le premier ministre a signé, il y a quelques semaines, un accord prévoyant un plus gros versement à la Colombie-Britannique aux fins de l'immigration. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je crois comprendre que les nouveaux immigrants s'installent en beaucoup plus grand nombre en Colombie-Britannique qu'au Québec. Pourtant, le Québec reçoit beaucoup plus d'argent que la Colombie-Britannique aux fins de l'immigration. Je n'entends pas les députés du Québec dire qu'il semble qu'ils en reçoivent trop et qu'ils devraient peut-être en rembourser une partie. Nous n'entendons rien de tel.

Notre merveilleux programme de péréquation qui régit depuis 40 ans une partie de nos relations avec les provinces établit que les provinces les plus prospères donnent de l'argent à celles qui sont moins à l'aise. En tant que réformistes, nous ne sommes pas contre cette façon de faire.

Le Québec a toujours été l'une des provinces pauvres financées par les provinces riches, essentiellement l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Le Québec et l'Ontario se trouvent juste à côté d'un marché fabuleux de 100 millions de personnes sur la côte est des États-Unis. De l'autre côté de l'Atlantique, il y a 250 millions de personnes en Europe, un marché phénoménal pur les biens manufacturés des provinces du Québec et de l'Ontario. Des marchés s'ouvrent partout dans le monde, et le Québec est encore une province pauvre. C'est l'éternelle province pauvre.

Les politiciens au Québec devraient dire qu'ils veulent faire partie du grand pays qu'est le Canada et contribuer à la création d'emplois pour les gens de la province du Québec, profiter de l'accord de libre-échange pour commercer avec la côte est des États-Unis. Ils devraient dire qu'ils veulent éliminer les barrières entre les provinces pour commercer avec le reste du Canada et pouvoir ainsi prendre de l'expansion, créer des emplois, accroître la richesse, créer des débouchés et redonner espoir à leurs enfants, au lieu de dire qu'ils veulent eux aussi une subvention.

Quand donc le Bloc et les séparatistes vont-ils commencer à se rendre compte que participer au développement économique du Canada leur assurera nettement plus de débouchés que de rabâcher toujours la même histoire selon laquelle ils n'ont pas été traités de façon équitable et il faut leur envoyer plus d'argent? Leur plaintes ne portent plus. Je pense que ce que veulent les gens au Québec et dans le reste du pays, ce sont des emplois, des débouchés et une éducation. Ils veulent prospérer. C'est ça qu'ils veulent.

• (1245)

[Français]

M. Pomerleau: Madame la Présidente, premièrement, j'aimerais dire à mon collègue que nous ne sommes pas la seule province, nous ne sommes pas isolés sur le fait de demander une compensation, puisque trois provinces nous approuvent là-dessus, et que le premier ministre de la Colombie-Britannique, lui-même, reconnaît que le Québec devrait être compensé.

J'écoutais mon collègue, en réponse ou en question à un autre collègue qui a parlé avant moi, dire que la position du Parti réformiste c'était que, de toute façon, les Maritimes n'auraient pas dû avoir de compensation.

Si les Maritimes n'avaient pas eu de compensation, le Québec n'en réclamerait pas non plus. Ce que nous demandons, c'est l'équité. Si on envoie mille millions de dollars dans les Maritimes, au Québec, on est en droit d'exiger deux milliards, ce qui nous est dû, et ce que le Parti libéral ne nous donnera pas.

Pour ce qui est de la question du mouvement souverainiste, j'aimerais rappeler à mon collègue que les demandes du Québec sont connues, claires et simples, depuis au moins 40 ans. Tous les hommes politiques du Québec, de quelque parti politique qu'ils soient, ont toujours demandé la même chose. M. Duplessis, au milieu des années 1950, réclamait déjà: «Rendez-moi mon butin.» M. Duplessis était membre d'un parti qui s'appelait l'Union nationale.

Lui a succédé M. Lesage, qui était un libéral, fédéraliste, qui a dit: «Nous, nous voulons être maîtres chez nous.» Lui a succédé une autre personne de l'Union nationale, le père de Daniel Johnson qui, lui, a dit: «Nous voulons l'égalité ou l'indépendance.» Il a été suivi par René Lévesque qui a dit: «On ne peut pas se battre comme ça indéfiniment pendant 30 ans, ce que nous voulons, c'est la souveraineté du Québec.»

À travers tous ces mouvements et tous ces premiers ministres, ce que le Québec a toujours demandé de façon claire, nette, simple, et je vous parle là des fédéralistes, le Québec a toujours demandé d'être reconnu pour ce qu'il était, une nation, avec certains privilèges dans la Constitution qui lui permettent de se défendre en tant que nation. Ni plus, ni moins que cela.

La non-acceptation du gouvernement canadien et de l'establishment canadien de cette chose fait que le Québec, à long terme, deviendra un pays. Quand on regarde l'évolution du mouvement souverainiste au Québec, on est bien obligé de se rendre compte que c'est un mouvement croissant. Le Parti québécois naissait en 1968. Il n'y avait pratiquement personne de souverainistes, au début des années 1960, au Québec. En 1968, naissait le Parti québécois. Cela ne fait même pas encore 30 ans.

Quand on regarde l'évolution: 1976, le Parti québécois est élu pour la première fois comme gouvernement et prend fonction à l'Assemblée nationale comme gouvernement. Il y a eu trois référendums: le premier référendum, en 1980, où le non a eu 60 p. 100, le oui, 40 p. 100; pour celui de Charlottetown, cette fois-là, ce fut l'inverse, les gens ont voté non à l'Accord de Charlottetown à 60 p. 100, alors que le Canada aussi votait non à Charlottetown, pour

Initiatives ministérielles

d'autres raisons que nous, parce qu'il trouvait qu'on en avait trop; et lors du dernier référendum, ce fut 50-50. Il est manifeste qu'au cours des 28 ou 29 dernières années est né un mouvement au Québec qui est en croissance.

Le gouvernement pourrait très bien décider demain, s'il le voulait, d'arrêter ce mouvement. C'est très facile à faire, ils n'ont qu'à reconnaître, dans la Constitution, que les gens du Québec forment une nation et qu'ils ont le droit, à ce titre-là, de se protéger, de protéger cette notion de nation.

C'est tout ce qui est demandé par les Québécois. Pas par moi. Moi, je suis souverainiste inconditionnel, c'est-à-dire que je crois qu'il n'y a aucun intérêt d'aucune nature et d'aucune sorte pour une nation de vivre minoritaire au sein d'une autre nation. Parce que quand on est une minorité, on fait ce que les autres nous disent de faire, quand ça leur tente et quand ça fait leur affaire.

Moi, je veux être indépendant, je veux choisir moi-même, je veux parler en mon propre nom et prendre mes propres responsabilités. C'est ça, être normal.

Ça, on ne l'aura jamais du Canada. Je ne serai jamais un véritable fédéraliste. Mais si on nous offrait cela dans la Constitution canadienne, la plupart des Québécois l'accepteraient, signeraient la Constitution qu'ils n'ont jamais signée et moi, je me rangerais démocratiquement derrière les gens et je cesserais de militer pour un mouvement souverainiste. Mais cela n'arrivera jamais, parce que ce premier ministre et ceux qui l'ont précédé n'ont jamais arrêté de taper, à tour de bras, sur le Québec.

• (1250)

Qu'on se souvienne des couteaux plantés dans le dos de René Lévesque par Trudeau et par le p'tit gars de Shawinigan qui s'en ira bientôt en élection, et que nous allons planter dans son comté.

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Madame la Présidente, le bloquiste qui vient de parler a réorienté le débat dans une voie très intéressante, qui sort un peu de notre sujet puisque nous parlons du projet de loi C-70, lequel porte sur la taxe de vente harmonisée proposée par le gouvernement libéral.

J'aimerais dire un bon mot du député. J'ai remarqué qu'il portait une jonquille à la boutonnière. Soit dit en passant, et j'en reparlerai plus tard aujourd'hui, toutes ces jonquilles sont une gracieuseté de CKNW-98, station radio de Vancouver qui a instauré cette tradition annuelle pour marquer le premier jour du printemps. Je le remercie de porter cette jonquille. Je remarque qu'il n'est pas le seul. Il y en a aussi de jolis bouquets dans les couloirs.

J'aimerais maintenant revenir à un ministériel qui a fait un discours il y a une heure environ. Je voulais lui poser une question, mais malheureusement le temps m'a manqué. Dans son discours, il a loué les réalisations du gouvernement libéral. Il a dit que les exportations avaient atteint des niveaux records. Il a bien sûr oublié de mentionner que c'était grâce à l'ALENA, l'une de ces choses dont les libéraux avaient dit qu'ils étaient contre. Ils avaient promis de renégocier l'ALENA, de le saborder s'il le fallait, et maintenant

ils essayent de s'approprier le succès d'une chose dont ils ne voulaient absolument pas.

En outre, les taux d'intérêt sont bas, ce dont ils n'arrêtent pas de se vanter comme d'une chose merveilleuse. Et pourtant, c'est à la politique anti-inflationniste de la Banque du Canada que nous devons ces faibles taux d'intérêt, pas au gouvernement libéral. Ils sont très heureux de se féliciter de toutes ces choses bien qu'ils n'y soient strictement pour rien et qu'ils s'y soient même opposés. Quand ils étaient dans l'opposition, ils étaient contre la politique de la Banque du Canada en matière de taux d'intérêt, et maintenant ils veulent s'en approprier le succès.

Malgré tout cela, ils refusent d'assumer la responsabilité pour le taux de chômage élevé ou de reconnaître que le chômage est demeuré à des niveaux inacceptables depuis leur arrivée au pouvoir et que depuis 77 mois il oscille autour de 10 ou 11 pour cent, ce qui représente un taux de chômage comparable à ce que l'on a connu durant la grande crise.

Durant la période des questions, lorsqu'on interpelle le ministre des Finances, il se lève, retire ses lunettes et déclare: «Nos taux d'intérêt sont les plus bas au monde et c'est merveilleux, car les gens économisent beaucoup d'argent sur leur hypothèque.» Cette remarque est typique de la pensée libérale. Pour profiter, il faut emprunter.

Qu'arrive-t-il à ceux qui n'ont pas d'hypothèque et qui doivent faire des efforts inouïs pour un jour avoir une maison? Qu'arrive-t-il à ceux qui n'ont pas d'automobile, mais qui doivent économiser dans l'espoir de s'en procurer une ou d'autres biens semblables? Selon les libéraux, la seule façon d'économiser de l'argent est d'en emprunter. Cette vision est typique du mode de fonctionnement à grand renfort d'impôts et de dépenses qui a justement causé tous les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Nous avons besoin de la TPS et maintenant d'une certaine forme de TVH pour compenser les mauvaises décisions du passé, la plupart prises par des gouvernements libéraux qui ont emprunté, imposé des taxes et dépensé pour assurer la prospérité du Canada. Ils ont simplement réussi à créer de grands problèmes et de la misère et nous devons maintenant essayer de résoudre ces difficultés au moyen des budgets présentés à la Chambre.

La TVH à l'étude aujourd'hui ne serait même pas nécessaire si le gouvernement avait adopté le programme réformiste du déficit zéro en trois ans tel que proposé en 1993. Nous aurions maintenant des surplus à dépenser au lieu d'avoir à discuter encore de ces déficits massifs.

Il y a deux mois, je naviguais sur Internet grâce à Sympatico, le service que j'utilise en Colombie-Britannique. Ce service affiche une page d'accueil lorsque vous entrez en communication et, ce jour-là, elle comportait le message suivant: «Question du jour: Étant donné que le gouvernement a réussi à abaisser son déficit jusqu'à l'excellent niveau de 19 milliards de dollars, devrait-il recommencer à dépenser?»

• (1255)

J'ai failli exploser. Excellent un déficit de 19 milliards? Non, un déficit de 19 milliards n'est pas excellent. Un excédent de 19

milliards serait excellent, mais certainement pas un déficit. Je vous garantis que je n'ai pas pris de temps à rajouter mon mot à cela.

Si nous avons suivi le plan réformiste d'élimination du déficit en trois ans, nous serions comme la Nouvelle-Zélande aujourd'hui. Celle-ci a aujourd'hui des excédents massifs et peut donner à sa population des réductions d'impôt exceptionnelles au lieu d'essayer d'imposer une TVH qui ne fait que camoufler une ponction supplémentaire du gouvernement. Cette taxe nouvellement concoctée n'a pu être obtenue qu'en achetant les premiers ministres des provinces atlantiques avec un milliard pris aux autres contribuables du pays qui subventionnent ainsi la TVH qui se révélera la pire taxe que les gens de la région auront jamais connue. S'ils pensent que la TPS était mauvaise, qu'ils attendent de voir la TVH.

J'ai mentionné que la Nouvelle-Zélande a maintenant des excédents budgétaires. Beaucoup de députés savent que je suis originaire de Nouvelle-Zélande. J'ai donc surveillé avec intérêt les événements dans ce pays, parce que les problèmes financiers des Néo-Zélandais étaient assez semblables à ceux que nous avons. Voilà maintenant trois ans que la Nouvelle-Zélande a un excédent budgétaire considérable. Il faut se souvenir que l'économie de ce pays est de taille comparable à celle de la Colombie-Britannique, mais l'an dernier il a enregistré un excédent de 8 milliards. Grâce à cela, le gouvernement a pu donner au salarié moyen une réduction d'impôt de 200 \$ par mois.

Imaginez les Canadiens recevant une réduction d'impôt de 200 \$ par mois au lieu de la TVH qui va leur en enlever. Imaginez ce que cela signifierait pour l'économie. Pensez aux emplois qu'on pourrait créer si les gens de l'Atlantique avaient 200 \$ de plus dans leurs poches à dépenser au lieu d'être victimes d'une autre razzia fiscale sous la forme de la TVH.

Le gouvernement devrait avoir honte. Nous savons qu'on s'empresse aujourd'hui d'étudier ce projet de loi pour le faire adopter envers et contre tous d'ici le 1^{er} avril, car c'est le délai qu'il faut respecter. Le gouvernement essaie de faire adopter ce projet de loi malgré l'opposition de très nombreuses associations de détaillants qui ont déjà déclaré que la TVH allait entraîner la suppression d'emplois à la suite de la fermeture d'entreprises dans toute la province. Le Conseil canadien du commerce du détail,

les détaillants indépendants et de nombreuses grosses sociétés nationales ont dit que l'inclusion de la taxe dans le prix allait créer une certaine confusion et accroître les coûts. Par exemple, Woolworth du Canada a estimé qu'elle envisageait de fermer un quart de ses 126 magasins, ce qui entraînerait la suppression de 300 emplois.

Le ministre des Finances reconnaît sans cesse que des impôts élevés entraînent la suppression d'emplois. À la lumière de cet aveu il est donc raisonnable de demander la raison pour laquelle nous ne faisons pas en sorte de supprimer la TPS, comme le gouvernement l'a promis. Un grand nombre de ministres et de députés de ce côté-là de la Chambre ont promis durant la campagne électorale qu'ils allaient éliminer la TPS et faire disparaître une fois pour toutes cette taxe qui était la plus honnie du Canada. Ils se sont servis des émotions provoquées par la TPS pour se faire élire et ils ont ensuite laissé tomber les gens en ne tenant pas leurs promesses.

Initiatives ministérielles

À l'heure actuelle, le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique est poursuivi devant les tribunaux pour avoir violé ses promesses. Les procédures suivent leur cours et la cause sera entendue sous peu. Si le gouvernement de la province est jugé coupable d'avoir trompé les électeurs en ne tenant pas ses promesses et en leur mentant, on le flanquera à la porte et on déclarera les élections nulles.

Il serait vraiment bon qu'on puisse compter sur les dispositions semblables au niveau fédéral. Cela forcerait nos vis-à-vis à dire la vérité dans le cadre des campagnes électorales. Ils ne diraient plus ensuite qu'ils vont éliminer, abolir et faire disparaître la TPS à jamais pour se faire élire. Ils ne pourraient pas tergiverser et changer les règles en disant qu'ils voulaient seulement dire qu'ils entendaient harmoniser la taxe, la modifier et alléger le fardeau fiscal des Canadiens, mais bien simplement qu'il ne s'agissait pas d'accroître leurs impôts et d'inventer la TVH, cette taxe de vente horrible. C'est exactement ce qu'elle est, une taxe de vente horrible. Elle est pire que la TPS qui l'a précédée. Les électeurs de ma région déplorent amèrement que l'argent de leurs impôts sert à subventionner cette modification apportée au processus d'imposition.

• (1300)

Pour ce qui est de l'harmonisation et de l'établissement de prix toutes taxes comprises, le citoyen moyen, du fait que les prix incluent les taxes, se trouve dans l'impossibilité de déterminer quel pourcentage du prix les taxes représentent. Voilà un problème très sérieux. Quand bien même le montant figure sur le ticket de caisse, il nous faut examiner le document pour voir à combien s'élèvent les taxes. Cette donnée figurera peut-être. D'accord. Cependant, si quelqu'un entre dans le magasin, vérifie le prix d'un article sur les rayons, se rend à la caisse, paie, reçoit le ticket, puis enfouit celui-ci dans sa poche ou le jette à la poubelle par la suite, il ne saura pas quel pourcentage du prix la taxe de vente représente.

C'est très important, lorsque nous devons acquitter la taxe de vente à la caisse, laquelle peut faire facilement passer le prix de 20 \$ à 395 \$, que nous puissions savoir combien le gouvernement vient prendre dans nos poches.

Pour qu'elle soit juste, la taxe devrait être visible. Les gens devraient savoir combien ils versent au gouvernement en taxes. C'est un très mauvais précédent que cette taxe de vente harmonisée qui dissimule la TPS dans des prix incluant la taxe.

Un grand nombre de détaillants et de petites entreprises trouvent très préoccupant que l'on propose pareille mesure. Le projet de loi s'est heurté à beaucoup d'opposition. Bon nombre de groupes s'opposent à son adoption.

Le Parti réformiste a rédigé un rapport minoritaire à la suite des audiences du Comité des finances concernant l'harmonisation de la TPS. Comme le sont habituellement la plupart des audiences, j'oserais même dire toutes les audiences de comité, ces audiences étaient une vraie comédie. Tout comme dans le cas des débats et des votes qui ont lieu à la Chambre, nous savons déjà, avant le début des audiences de comité, quel en sera l'aboutissement. Il s'agit là d'une bien triste réalité.

Initiatives ministérielles

Récemment, je me trouvais en Nouvelle-Zélande, où des réformes parlementaires très radicales ont été apportées. Le fonctionnement de la Chambre y est désormais plus démocratique. En ce qui concerne les comités, tous les comités du Parlement de la Nouvelle-Zélande doivent faire rapport dans les six mois de tous les projets de loi dont ils sont saisis. Ils ne sont pas autorisés à agir comme on a agi ici avec le projet de loi d'initiative parlementaire qui visait à abroger l'article 745. Selon le Règlement révisé de la Chambre de la Nouvelle-Zélande, une telle situation ne peut pas se produire. Il faut faire rapport du projet de loi à la Chambre et prendre les mesures qui s'imposent.

En outre, tous les projets de loi d'initiative parlementaire font l'objet d'un vote. On présume que, si des gens sont assez intelligents ou responsables pour être députés, il faudrait leur faire confiance et leur permettre de présenter des mesures législatives donnant lieu à un vote. S'ils ont commis une erreur de jugement et présenté un projet de loi stupide, il sera rejeté au moment du vote.

De plus, en Nouvelle-Zélande, les députés peuvent désormais voter par procuration. Ainsi, les députés qui sont dans leur circonscription pour exercer leurs activités, ou qui siègent à des comités, ou qui exercent d'autres activités légitimes liées à leurs fonctions de député, peuvent voter par procuration. Ils transmettent leur vote par téléphone au whip du parti, qui, au moment du vote à la Chambre, dit qu'il a x nombre de votes par procuration pour ou contre une question. C'est une façon très civilisée de mener les travaux.

En cette époque moderne où les déplacements et les communications sont faciles, beaucoup d'entre nous doivent s'absenter de la Chambre pour exercer d'autres fonctions officielles, ce qui nous empêche d'être présents pour participer à tous les votes. Nous suivons toujours le débat, car, où que nous soyons, nous avons accès à la télévision et aux informations. Il serait certes fort convenable de tenir un vote par procuration sur des questions qui nous touchent vraiment nous et nos électeurs.

• (1305)

De plus, les comités en Nouvelle-Zélande, comme celui qui a étudié la TVH, ont une composition qui les rend nettement plus démocratiques. Environ 10 p. 100 de tous les présidents sont choisis au sein des partis d'opposition, selon un vote libre. Les vice-présidents de tous ces comités sont des députés des partis d'opposition et sont choisis proportionnellement au nombre de sièges occupés par chaque parti. Les partis d'opposition se répartissent les vice-présidences en tenant compte de leurs intérêts.

Là-bas, la Chambre a beaucoup modifié ses règles pour les démocratiser et encourager le vote libre, qui n'attire plus le blâme, de sorte que les députés peuvent souvent voter sans tenir compte de la ligne de parti.

Il serait formidable et rafraîchissant que de telles réformes s'effectuent ici. Nous ne serions plus confrontés à des situations comme celle d'aujourd'hui où, grâce à une motion d'allocation de temps, le gouvernement fait adopter de force un projet de loi, en limitant la

durée du débat. Cette situation serait impossible dans une assemblée plus démocratique.

Si le gouvernement était plus réceptif aux opinions d'autrui, s'il s'intéressait vraiment aux réactions et s'il laissait ses députés la liberté de voter vraiment selon les recommandations qui leur sont faites, nous ne serions pas confrontés à ce problème d'allocation de temps.

Certains des arguments qui ont été soulevés par nos représentants minoritaires au comité et qui ont trait au débat sur le projet de loi visant l'harmonisation et la rationalisation de la TPS faisaient allusion à l'intégrité. Le député de York-Sud—Weston, qui a parrainé le projet de loi d'initiative parlementaire sur l'article 745 du Code criminel, a été banni du caucus libéral par le premier ministre parce qu'il avait voté sur une question de principe, d'intégrité, concernant la promesse d'éliminer la TPS.

Une telle atteinte à la démocratie est une vraie honte. Les députés ne sont pas libres de représenter leurs électeurs, de voter de manière à les représenter vraiment ou de voter selon leurs principes sans être expulsés purement et simplement de leur caucus. Leur association locale est dépouillée de son financement et tenue à l'écart de toutes les activités du parti. C'est vraiment terrible. Cela mène à la situation d'aujourd'hui, où les députés ont peur de voter contre le gouvernement, s'ils siègent du côté du gouvernement. Ils ont peur de perdre leur investiture, tout leur financement et leur association locale, et qu'on parachute quelqu'un pour prendre leur place dans leur circonscription.

Il s'agit d'un commentaire consternant sur la façon dont fonctionne notre régime politique. Il a en effet dégénéré par rapport au concept initial de ce que devrait être un Parlement, c'est-à-dire un endroit où des gens viennent débattre et discuter de diverses questions, pour en arriver à une conclusion et dicter au Cabinet ce qu'il doit faire. Notre institution est maintenant devenue une Chambre des partis, un endroit où l'on concrétise le programme d'action du parti. Le parti qui forme le gouvernement croit posséder les sièges sur lesquels nous sommes assis et les pupitres derrière lesquels nous siégeons, et pouvoir nous dicter comment voter.

Mes électeurs peuvent être assurés que le siège sur lequel je suis assis et le pupitre derrière lequel je siége leur appartiennent, à eux. Comme ils paient mon traitement de député, ils ont le droit que je les représente. Quand ils peuvent me démontrer qu'ils ont une position majoritaire qui va à l'encontre de celle de mon parti ou à l'encontre de mes convictions personnelles ou qui concorde avec celle du gouvernement, ils peuvent être assurés que mon vote reflétera leur position. Je l'ai prouvé à trois occasions distinctes quand je n'ai pas voté dans le sens de mon parti. Une fois aussi, j'ai voté contrairement à mes propres convictions pour représenter mes électeurs.

Je n'ai pas été expulsé du caucus. Mon association locale n'a pas été complètement bannie. La démocratie a triomphé. Quand il est évident qu'une majorité de mes électeurs veulent que je vote d'une certaine façon, je suis obligé de le faire en vertu de la constitution du Parti réformiste. Je suis réellement tenu de le faire. Voilà un progrès

Affaires courantes

important en faveur de la démocratie, et j'espère que ce principe gagnera graduellement les autres sections de la Chambre.

• (1310)

Comme je constate que mon temps de parole est écoulé, je vais me rasseoir. Il s'agissait de la première occasion qui m'était donnée de parler du projet de loi C-70. J'ai bien hâte d'entendre les autres interventions qu'on fera à ce sujet plus tard aujourd'hui.

[Français]

M. Kilger: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions parmi les partis pour permettre au ministre responsable de la Francophonie d'émettre une déclaration ministérielle en ce Jour de la Francophonie, suivi d'interventions du député de Verchères, au nom du Bloc québécois, et du député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, au nom du Parti réformiste.

Alors, je crois que si vous le demandiez, la Chambre donnerait son consentement.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. White (North Vancouver): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. En temps normal, mon discours serait suivi d'une brève période de questions et d'observations. Cela aura-t-il lieu après la période des questions aujourd'hui?

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Oui, le député aura droit à une période de questions et d'observations de 10 minutes.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'hon. Don Boudria (ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): C'est un honneur pour moi, en tant que ministre responsable de la Francophonie et en tant que Canadien français de l'est de l'Ontario, de prendre la parole en cette Chambre pour souligner, aujourd'hui, la Journée internationale de la Francophonie.

Cette fête est célébrée aujourd'hui dans le riche réseau des 49 pays et gouvernements qui ont le français en partage et qui sont membres de ce groupe, la Francophonie internationale.

Nous avons que la francophonie est bien vivante au Canada, mais elle l'est également en Europe de l'Est et de l'Ouest, en Afrique, au

Moyen-Orient, en Asie, ainsi que dans la région de l'océan Indien et des Antilles.

Le gouvernement du Canada s'est associé, dès le début, à la Francophonie. Il reconnaissait ainsi l'importance du fait français au sein du pays. C'est pour cette raison que le Canada a fait de la Francophonie internationale une partie intégrante et essentielle de sa politique étrangère. De cette manière, nous voulons témoigner de notre volonté de mettre en pleine évidence l'apport des différentes cultures canadiennes-françaises de notre beau et grand pays. Que ce soit à Moncton, à Saint-Boniface ou à Hawkesbury, dans ma circonscription, ou à Saint-Marie-de-Beauce, au Québec, le français est bel et bien vivant chez nous.

Le Canada fait aussi partie de la Francophonie, parce qu'il croit aux vertus des relations multilatérales faites de concertation et d'échanges. Ce n'est pas un hasard que le Canada fasse partie d'un très grand nombre d'organisations multilatérales: du G-7 au Forum Asie-Pacifique, de l'OTAN à l'Organisation des États américains, de la Francophonie au Commonwealth, sa géographie, tout autant que sa configuration linguistique, l'y invite.

Le rôle très actif que joue le Canada en Francophonie procède également d'autre raisons: le statut de gouvernement participant, dont jouissent les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, leur permet de participer pleinement aux activités de la Francophonie, leur offrant ainsi un moyen de témoigner de leur vitalité et de leur expertise.

Par ailleurs, une importante conférence sur les inforoutes réunira, à Montréal, du 19 au 21 mai prochains, tous les ministres de la Francophonie responsables des inforoutes. Cette conférence, organisée conjointement par l'Agence de la Francophonie, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, témoigne de cette volonté de faire participer les pays en développement à la modernité en mettant les communications à leur service.

Le premier ministre du Canada se rendra au Vietnam, en novembre prochain, pour participer au sommet de Hanoï et contribuer à faire de la Francophonie une communauté de plus en plus solidaire. N'oublions pas que le Canada avait accueilli le Sommet en 1987 à Québec.

• (1315)

Dois-je ajouter, surtout en votre présence, madame la Présidente, qu'à l'occasion de Hanoï, nous serons à nouveau candidats pour recevoir, pour la huitième fois, le Sommet de la Francophonie, en 1999, cette fois, en terre qui vous est familière, en terre acadienne, à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

En terminant, je veux souhaiter aux 8,5 millions de francophones et à tous les francophiles—j'espère que cela inclut tout le monde—d'un bout à l'autre du Canada, une très belle et très bonne Journée internationale de la Francophonie.

Je conclus en demandant à mes collègues d'en face de m'excuser car, comme ils le savent, au moment où nous avons cette conversation, ce débat, nous avons une réception à laquelle sont présentes les

Affaires courantes

personnalités de la Francophonie canadienne et internationale, et j'en suis l'hôte.

J'invite mes collègues, bien sûr en dehors de leur devoir à la Chambre des communes, à m'y joindre pour qu'on puisse, tous ensemble, célébrer cette grande journée, non seulement pour la Francophonie canadienne, mais pour tout le Canada, pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais assurer le ministre que je l'excuse volontiers, au nom de la formation politique à laquelle j'appartiens à la Chambre des communes. Je comprends fort bien les obligations qui sont les siennes et je le fais d'autant plus facilement que je sais pertinemment qu'il lira attentivement nos allocutions lorsqu'il sera de retour à son bureau, un peu plus tard aujourd'hui.

Dans un premier temps, j'aimerais remercier tous les collègues de la Chambre d'avoir permis que nous puissions avoir cet échange sur la Journée internationale de la Francophonie. Je pense qu'il aurait été terriblement malheureux que nous passions cette séance sans souligner cette Journée internationale de la Francophonie.

Il me fait grand plaisir de prendre également la parole aujourd'hui en cette Chambre pour souligner la Journée internationale de la Francophonie. J'aimerais tout d'abord apporter un bémol à ce que vient d'affirmer le ministre. C'est le Québec, au début des années 1960 qui, par le biais de rapports privilégiés avec la France et, par la suite, au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, en 1971, s'est d'abord intéressé à la Francophonie. D'ailleurs, c'est par une lutte de tous les instants contre Ottawa que le Québec a réussi à devenir membre à part entière de l'ACCT à titre de gouvernement participant.

Le gouvernement fédéral s'est dès lors ingénié à banaliser la présence du Québec au sein des institutions de la Francophonie, allant même jusqu'à financer la participation du Nouveau-Brunswick, afin de démontrer à la communauté internationale que l'adhésion du Canada à la Francophonie ne reposait pas simplement sur le caractère français du Québec.

Cela dit, la Francophonie a subi, au cours des dernières années, plusieurs transformations importantes. La dernière a eu lieu en 1996, où l'ACCT est finalement devenue l'Agence de la Francophonie. Dès lors, la Francophonie s'est transformée en un corps politique coiffé d'un secrétariat général qui sera nommé au Sommet de Hanoï plus tard cette année. À ce sujet, le nom de l'ex-secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, circule actuellement comme candidat potentiel au poste de premier secrétaire de l'Agence de la Francophonie.

Ce virage politique de la Francophonie démontre que cette organisation a gagné en maturité pour devenir une tribune internationale reconnue, où les membres discutent d'enjeux vitaux. Cette nouvelle vocation nous oblige aussi à une plus grande solidarité, dont la langue et la culture sont le ciment.

Au moment même où nous célébrons la grande famille francophone, il m'apparaît difficile de comprendre le silence coupable du

gouvernement par rapport à la situation catastrophique qui prévaut actuellement au Zaïre, où un conflit fait rage et dont les populations civiles sont les premières victimes. Comment célébrer cette journée dans la joie, quand les valeurs que nous chérissons et défendons, le respect des droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit, sont bafouées quotidiennement dans plusieurs des pays membres?

• (1320)

L'automne prochain aura lieu au Vietnam le Sommet de la Francophonie. Le Canada a toujours privilégié les instruments multilatéraux pour faire avancer les causes qui lui tenaient à coeur. Saura-t-il saisir cette occasion importante pour soulever, entre autres, la question du respect des droits de la personne, de l'exploitation de la main-d'oeuvre infantile et des dépenses militaires excessives dans des pays en développement?

Le Canada pourrait tout aussi bien soulever le cas de M. Trân Triêu Quàn, un citoyen canadien injustement emprisonné dans ce pays depuis déjà trop longtemps. Tout comme le Commonwealth, la Francophonie est un outil important sur lequel nous pouvons nous appuyer pour rendre le monde plus juste et plus sûr.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi, en tant que Canadien, de prendre la parole dans cette Chambre pour parler de la Journée internationale de la Francophonie.

J'aimerais dire un mot sur l'importance des relations multilatérales. Les vertus de ces relations expliquent pourquoi le Canada fait partie de plusieurs organisations de ce genre. Le G-7, l'OTAN et le Commonwealth sont des organisations qui sont importantes pour la croissance de notre politique étrangère. La Francophonie réunit 45 pays et quelques autres entités, comme le Québec, par exemple, ayant en commun l'usage du français.

[Traduction]

L'adhésion à des organisations internationales devrait être inspirée par la recherche d'avantages pour notre pays. Il est dans notre intérêt de veiller à maintenir la stabilité au niveau international, mais je crains toutefois que la contribution financière que nous accordons, par l'entremise de l'ACDI, à certains États membres de la Francophonie représente une part disproportionnée de notre budget consacré à l'aide étrangère. Par le passé, nous avons soutenu certains régimes épouvantables et corrompus pour aucune raison apparente si ce n'est leur appartenance à la Francophonie. Nous devrions peut-être dépenser plus prudemment l'argent de nos contribuables.

[Français]

Depuis 1970, le Canada est au premier plan dans le développement de la Francophonie et un des membres fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique. Le jeudi 20 mars est la Journée internationale de la Francophonie. Je souhaite donc une bonne Journée internationale de la Francophonie à tous les francophones et francophiles qui ont enrichi le Canada.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Nous reprenons là où nous en étions, soit à la période des questions et observations suivant l'allocution prononcée par le député de North Vancouver.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, le député a parlé de la Nouvelle-Zélande, son pays natal, et de toutes les merveilleuses choses qui ont été accomplies là-bas.

Je me rappelle que, après qu'elle a presque fait faillite, la Nouvelle-Zélande a mis en place une taxe harmonisée à la consommation de 12 p. 100, je crois, qui s'appliquait à absolument tous les produits et services, y compris les produits alimentaires et les médicaments d'ordonnance. Je sais aussi que la structure de l'impôt sur le revenu a été modifiée de telle sorte que les Néo-Zélandais à revenu élevé ont bénéficié d'importantes réductions d'impôt aux dépens de leurs compatriotes à revenu moyen ou faible.

J'ai lu des analyses sur l'effet de ces réformes en Nouvelle-Zélande. La politique de la terre brûlée adoptée en Nouvelle-Zélande ressemble à ce que le Parti réformiste propose dans ses budgets et dans son programme de faux départ. C'est le même genre de résultats pour la population: pauvreté accrue, soins de santé de moins bonne qualité, services sociaux médiocres, taux de suicide élevés et éclatement des familles, tout cela à cause de ce que le député qualifie de gouvernement progressiste. Le député serait-il prêt à réévaluer sa position quant aux merveilleuses décisions de la Nouvelle-Zélande et peut-être à se rétracter sur certains points?

• (1325)

M. White (North Vancouver, Réf.): Madame la Présidente, d'après les observations que le député a faites, je sais qu'il n'a pas visité la Nouvelle-Zélande. S'il l'avait fait, il se rendrait compte de l'absurdité de ses remarques. Il a malheureusement trop écouté Maude Barlow, qui n'a pas fait, elle non plus, d'analyse logique de la situation en Nouvelle-Zélande. Si elle dénonce cette situation, c'est parce que ses intérêts particuliers sont grandement menacés par ce qui se produit en Nouvelle-Zélande.

Chaque fois que l'on discute de cette question, je recommande toujours à mes interlocuteurs de se rendre en Nouvelle-Zélande, s'ils peuvent se le permettre. Je sais que, à leur retour, ils reconnaîtront que je disais la vérité, contrairement aux autres qui dénigraient la situation dans ce pays.

Initiatives ministérielles

Le député parle notamment d'un taux de suicide élevé chez les adolescents. C'est incroyable à quel point les chiffres peuvent mentir et à quel point les menteurs peuvent inventer toute cette foutaise. Ces remarques ne s'appliquent pas au député, mais à ceux qui ont utilisé ces chiffres.

Une année, en Nouvelle-Zélande, il y a eu un suicide collectif dans la communauté maorie. Les victimes ont respiré une sorte de produit pétrolier. C'est ce qui a fait grimper en flèche le taux de suicide de ce pays, la Nouvelle-Zélande affichant autrement un taux de suicide relativement bas chez les jeunes. Ce sont là les données sur lesquelles certains se sont appuyés pour dire que le taux de suicide avait augmenté en Nouvelle-Zélande. C'est une déformation éhontée de la réalité.

Passons maintenant aux statistiques sur la criminalité qui sont citées par des personnes comme Maude Barlow. Si l'on s'enquiert de ces statistiques auprès de la police néo-zélandaise, celle-ci explique que le système informatique et la façon dont les crimes sont comptabilisés ont été modifiés. Tout ce qui est signalé par téléphone est maintenant inclus dans les statistiques, alors qu'auparavant, avec l'ancien système manuel, il n'y avait que les condamnations réelles qui l'étaient. Il peut donc sembler que le taux de criminalité a augmenté, mais c'est à cause de beaucoup d'autres facteurs.

Le député a parlé de la TPS en Nouvelle-Zélande. Il est vrai que, lorsque ce pays a été acculé à la faillite, une TPS a été instaurée. Cela s'imposait à cause de l'urgence de la situation. Le Fonds monétaire international a vraiment tiré les ficelles.

J'ai eu la chance de m'entretenir pendant une heure et demie avec David Lange, l'ancien premier ministre travailliste qui était au pouvoir lorsque la Nouvelle-Zélande a été acculée à la faillite. Il a eu l'amabilité de m'accorder du temps, il y a environ deux ans. Je n'aurais jamais pensé que, un jour, j'éprouverais un profond respect pour un premier ministre travailliste.

Nous avons eu une discussion très intéressante, qui m'a vivement impressionné et au cours de laquelle il m'a expliqué comment sa pensée s'était modifiée radicalement. Il a dû revoir complètement la philosophie socialiste à laquelle il avait adhéré toute sa vie et finir par reconnaître que, sans un secteur privé et des investisseurs solides et bien portants, il faut oublier les programmes sociaux si l'on ne veut pas mener son pays à sa perte. Ce fut donc pour lui une volte-face très importante.

Il m'a dit qu'une fois les compressions amorcées en Nouvelle-Zélande, la population a appuyé sans réserve le gouvernement parce que, comme chez nous, les gens en avaient assez du gaspillage. Ils n'arrivaient pas à croire que le gouvernement faisait enfin quelque chose. Leur appui a été tel que le gouvernement a mis les bouchées doubles, tant et si bien qu'il est parvenu à régler le problème très rapidement et que l'économie s'est très vite rétablie.

Je suis allé en Nouvelle-Zélande il y a environ un mois, dans des circonstances malheureuses toutefois, ma belle-mère ayant eu une crise cardiaque. Je puis donner l'assurance à la Chambre que si des députés s'y étaient trouvés en même temps que moi, ils auraient été

Initiatives ministérielles

impressionnés par le fort bon climat et la fébrilité qui règnent dans ce pays. Les gens sont contents de ce qui arrive dans leur pays, qui est devenu compétitif sur les marchés étrangers. Ce pays a certes créé une TPS, qui est toujours en vigueur.

• (1330)

Cette TPS est toutefois une taxe à la consommation, ce qui est très facile à faire dans ce pays-là puisqu'il est isolé des autres.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, des réductions massives ont été faites en Nouvelle-Zélande. Ces réductions s'appliquent à tous parce que la Nouvelle-Zélande s'est rendue compte d'une chose que nos vis-à-vis ne comprennent pas. Ce sont les gens qui réussissent qui créent des emplois et de la richesse. S'ils sont tellement taxés qu'ils s'en vont, le pays est détruit, les emplois disparaissent avec tout ce qu'ils représentent.

Je remercie le député de sa question. J'ai été très heureux d'y répondre. Peut-être que j'ai été un peu dur avec lui au début quand j'ai dit qu'il était stupide. C'était injuste de ma part. C'est pourquoi je vais volontairement me rétracter, même s'il ne m'a pas demandé de le faire.

Je l'invite à aller en Nouvelle-Zélande n'importe quand, mais pas en tant que membre d'un comité, j'espère, parce que ce ne serait vraiment pas juste. Il devrait se payer un voyage en Nouvelle-Zélande de sa propre poche. Les agences de voyage offrent de bons forfaits pour la Nouvelle-Zélande. Que le député en profite pour aller voir de visu ce qui s'y passe.

Dès son retour, qu'il appelle Maude Barlow et qu'il lui dise qu'elle se trompe complètement.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'enthousiasme le discours du député. En fait, j'en ai écouté une partie dans l'antichambre. Je suis ensuite entré à la Chambre et j'ai écouté le reste ici. Il est intéressant d'entendre parler de l'expérience de la Nouvelle-Zélande. Il est important de revenir sur ce point de temps en temps.

Il est vraiment intéressant de voir comment toute cette question d'harmonisation a vu le jour. Je voudrais entendre les remarques du député de North Vancouver à ce sujet. C'est une série d'erreurs de la part du gouvernement libéral qui a conduit à l'harmonisation.

Le gouvernement libéral était dans une impasse. Cela a commencé en partie lorsque la ministre du Patrimoine a été forcée de démissionner et de se faire réélire, ce qui a coûté plus de 500 000 \$ aux contribuables. Tout cela à cause de la TPS.

Puis, le ministre des Finances a admis publiquement avoir commis une erreur et s'est excusé d'avoir induit les Canadiens en erreur au sujet de la politique des libéraux sur la TPS.

Il y a eu aussi le député de York-Sud—Weston, John Nunziata, qui a démissionné ou, devrais-je dire, qui a été banni du caucus libéral. Puis, le député de Broadview—Greenwood s'est exilé temporairement. Tout cela à cause de la TPS.

Je voudrais que le député fasse des remarques à ce sujet.

M. White (North Vancouver): Madame la Présidente, avant de faire des remarques au sujet des erreurs commises par le gouvernement libéral, pendant que mon collègue parlait, le député d'en face criait que la vice-première ministre n'avait pas été forcée de démissionner, qu'elle avait pris cette décision elle-même.

Dès que mon collègue a mentionné que cela avait coûté 500 000 \$, le même député a crié: «C'est votre faute. Vous l'avez forcée à démissionner.» Qu'il se fasse une idée.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Je désire informer la Chambre que la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 11 minutes en raison de la déclaration ministérielle.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le présent débat sur la TPS et, plus particulièrement, sur l'harmonisation.

La TPS détestée et ce qu'il fallait en faire ont été des enjeux majeurs lors de la dernière campagne électorale. Évidemment, le gouvernement libéral avait promis d'éliminer cette taxe. Nous avons entendu le gouvernement dire ce qu'il en ferait. Cette taxe n'a jamais cessé d'être un enjeu et elle le sera encore au cours de la prochaine campagne électorale. En fait, pour certains, c'est aujourd'hui plus vrai que jamais puisqu'elle aura des répercussions directes sur la vie des habitants du Canada atlantique.

• (1335)

Toutes sortes de commentaires ont été émis sur la taxe harmonisée et toutes sortes d'études ont été faites. Est-ce une bonne ou une mauvaise taxe? Personnellement, je penche du côté de la mauvaise taxe, parce que c'est ce qu'elle est. Je n'en ai jamais entendu dire beaucoup de bien. Si on se reporte à ce que les entreprises et beaucoup de dirigeants gouvernementaux ont dit, c'est une mauvaise affaire. Il ne fait aucun doute que la démission du premier ministre Savage, en Nouvelle-Écosse, est en partie attribuable au fiasco de l'harmonisation. Beaucoup l'appellent la TVC, pour taxe de vente combinée. C'est ainsi qu'on l'appelle couramment à bien des endroits. C'est une mauvaise affaire.

La signature des premiers ministres des provinces atlantiques a été achetée un milliard de dollars aux frais de l'ensemble des contribuables canadiens. La taxe harmonisée sera de 15 p. 100 plutôt que 18 p. 100, comme c'était le cas avec la taxe de vente provinciale et la TPS.

L'assiette de la nouvelle taxe sera plus large. Les consommateurs constateront que la taxe touche directement leur porte-feuille lorsqu'ils paieront leurs services et tous leurs autres achats. Ils devront déboursier davantage. C'est là que cela frappera le citoyen moyen. La taxe grugera leurs revenus.

Nous vivons à une ère d'impôts lourds. Au Canada, les taxes surgissent les unes après les autres. On a présenté la taxe dite harmonisée en prétendant qu'elle allait alléger certains problèmes. Cependant, son assiette est plus large et les contribuables devront, au bout du compte, déboursier davantage.

Initiatives ministérielles

Comment peut-on justifier une nouvelle taxe dans une région déjà durement éprouvée comme le Canada atlantique? La taxe ne soutiendra pas l'économie de cette région, au contraire.

Que pense l'entreprise de la taxe? Trois importants détaillants du Canada atlantique ont déclaré qu'une fois l'harmonisation réalisée, ils accuseraient un déficit annuel net de 27 millions de dollars au chapitre des ventes au détail. N'est-ce pas là un signe inquiétant?

Un détaillant privé du Canada atlantique songeait à ouvrir deux nouveaux établissements en 1997, mais il a renoncé à cause de l'augmentation des coûts liés à l'harmonisation. Loin d'accroître ses activités et de considérer la taxe comme atténuant certains problèmes, le détaillant renonce à son projet.

Ceux qui investissent dans une entreprise espèrent en retirer des profits. Ils attendent un rendement de leur investissement. Ce n'est pas ce qui semble se passer. L'harmonisation envoie le message contraire aux détaillants et c'est pourquoi ils hésitent à accroître leurs activités. Ils investissent dans des entreprises avec beaucoup de prudence.

C'est là un avertissement, mais le gouvernement va néanmoins de l'avant et imposera cette taxe à une région qui n'en veut pas.

Les propriétaires de commerce à capitaux privés comme à capitaux publics hésitent à expliquer les problèmes auxquels ils se heurtent par suite de l'harmonisation, pour ne pas nuire à la confiance des consommateurs et, de ce fait, provoquer une perte de valeur de leurs stocks.

• (1340)

Qu'est-ce que cela nous indique? Que les commerçants ne tiennent pas un discours aussi transparent au public qu'ils le voudraient parce qu'ils craignent que les consommateurs hésitent à acheter chez eux ou qu'ils voient dans leur attitude une preuve de difficultés, ce qui affecterait directement la marge bénéficiaire des commerces. C'est précisément de cela qu'il s'agit car le profit est, en définitive, la raison d'être des entreprises.

Le Conseil canadien du commerce de détail indique notamment ce qui suit dans les conclusions écrites qu'il a présentées: En obligeant les établissements commerciaux à dissimuler la nouvelle taxe dans les prix, le régime de taxe harmonisée coûtera au moins 100 millions de dollars par année aux détaillants.

Une voix: C'est fait.

M. Hanger: D'accord, si c'est fait, c'est fait. Ce sont des points très importants. Cela met en évidence l'inquiétude exprimée par beaucoup de monde. Bien entendu, le Conseil du commerce de détail a fait valoir ces arguments et je suis d'accord avec lui.

Une voix: Il est satisfait.

M. Hanger: Pas entièrement, mais je reconnais que les pressions qu'il a exercées ont donné des résultats. Il n'en reste pas moins que la taxe frappe une gamme étendue de produits dans la région. Elle

ira chercher de l'argent directement dans les poches des consommateurs.

À Halifax, la Chambre de commerce a comparu devant le comité et a fait des prédictions. L'organisme a notamment prédit que la taxe ferait augmenter le prix des nouvelles maisons de 5,5 p. 100 et qu'elle obligerait les municipalités à hausser l'impôt foncier. Si la Chambre de commerce dit cela pour Halifax, cette opinion sera certainement partagée dans l'ensemble du Canada atlantique. Ce changement aura un impact direct sur le coût du logement et engendrera des augmentations d'impôt pour les consommateurs.

Comme ces efforts continuent à toucher durement les consommateurs, où cela les mènera-t-il? Si la construction domiciliaire diminue, cela créera-t-il plus d'emplois? Est-ce que cela encouragera ceux qui ont de l'argent à dépenser? Non. Les consommateurs auront moins d'argent, parce que les taxes augmenteront et que le prix des maisons augmentera certainement dans la région.

L'Association canadienne de l'immeuble affirme que l'harmonisation haussera de 4 000 \$ le coût des maisons neuves en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, et de quelque 3 374 \$ au Nouveau-Brunswick. Toutes les familles souhaitent avoir une maison pour assurer leur confort, mais elles n'auront pas beaucoup de chances d'y parvenir, parce que 4 000 \$, c'est beaucoup d'argent. Ça aura des conséquences sur la mise de fonds initiale. Même si les taux d'intérêt sont faibles, cette mesure aura des conséquences directes pour les consommateurs. C'est exactement ce que je disais tout à l'heure. C'est quand on paiera les services publics qu'on verra la différence, avec une taxe imposée sur une large assiette fiscale qui n'existait pas auparavant.

L'harmonisation avec la TPS est responsable de la fermeture de cinq magasins Greenberg et de la perte de 79 emplois dans environ cinq différents emplacements. Il y a des fermetures. Ce ne sera pas la seule conséquence fâcheuse dans la région, mais c'en est une. La société Woolworth Canada estime aussi que les prix incluant la taxe pourraient la forcer à envisager la fermeture de 126 magasins dans la région de l'Atlantique, ce qui signifie environ 300 emplois perdus.

• (1345)

Un autre détaillant plus petit, mais tout aussi important, Carleton Cards, prédit qu'il va fermer 19 de ses 37 magasins dans la région, mettant environ 116 personnes au chômage.

Il n'appartient pas au gouvernement de créer des emplois, mais il doit instaurer le climat qui permettra aux entreprises de créer des emplois. La petite entreprise est créatrice d'emplois et est le moteur de la société qui devrait créer des emplois. Je ne pense pas que ce soit le mandat du gouvernement. L'harmonisation de cette taxe suscite d'autres préoccupations. Elle va sans doute avoir un impact direct sur l'ensemble du marché de l'emploi.

La direction de Carlton Cards précise aussi qu'il y a une chance sur deux que l'on assiste à la fermeture d'autres magasins et à la perte de 71 emplois dans huit villes du Canada atlantique.

La question que je pose au gouvernement libéral est la suivante: pourquoi ne pas avoir apaisé immédiatement ces préoccupations?

Article 31 du Règlement

Pourquoi ne pas avoir apaisé les craintes des milieux d'affaires, pourquoi ne pas leur avoir dit non, ce n'est pas ce qui se passe, c'est le contraire?

Le fait est que les consommateurs paieront plus cher pour les services funéraires. Ils paieront plus cher pour habiller leurs enfants. Ils paieront plus cher pour les livres, les réparations à faire sur leur voiture, l'électricité, l'essence, le mazout, les coupes de cheveux et bien d'autres choses encore.

Pour terminer, cette taxe aura certainement un impact direct sur les consommateurs. Les taux de chômage actuels sont inacceptables et ils vont être encore beaucoup plus élevés.

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais faire remarquer un petit détail à mon collègue et lui poser une question.

Le débat sur l'inclusion de la taxe dans le prix de vente est loin de faire l'unanimité. Dans la circonscription que je représente, un grand nombre de détaillants nous ont suppliés d'aller de l'avant avec l'harmonisation. Ils veulent que la taxe soient incluse dans le prix de vente et qu'elle apparaisse sur le ticket de caisse. Le député devrait savoir que la question ne fait pas l'unanimité.

Si une taxe de vente harmonisée est une si mauvaise chose, comment se fait-il que les chambres de commerce viennent me voir pour me demander pourquoi elle n'est pas en place en Ontario, quand elle le sera et qui met des bâtons dans les roues? Je dois leur expliquer que l'offre est sur la table et que l'Ontario pourrait procéder dès maintenant à l'harmonisation. Les gouvernements provinciaux, qui en disaient beaucoup de bien avant d'être élus, ont fait volte-face et décidé de ne pas aller de l'avant avec l'harmonisation que réclame pourtant le monde des affaires.

Comment se fait-il que l'harmonisation soit une si mauvaise affaire, alors que le monde des affaires la réclame?

M. Hanger: Madame la Présidente, il a peut-être des gens du milieu des affaires qui souhaitent la TVH, j'ai entendu certains collègues l'affirmer durant ce débat. L'important est de savoir si les consommateurs la souhaitent et quel serait l'impact de la taxe harmonisée sur eux. C'est cela qui importe. Les grands détaillants ne la veulent pas.

• (1350)

Le député parle des gens d'affaires de l'Ontario qui lui demandent sans cesse à quel moment la taxe sera harmonisée en Ontario. L'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique ne veulent même pas discuter de cette proposition fédérale. Elles savent qu'elles devront payer pour les provinces qui ne peuvent combler la différence, comme la Saskatchewan, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard. Elles savent qu'elles devront porter la plus grande partie du fardeau lorsque viendra le temps de soutenir les provinces plus faibles.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Convoquez les députés.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Le vote par appel nominal est différé jusqu'à 17 heures, ce soir.

[Traduction]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Kilger: Madame la Présidente, si vous demandiez le consentement unanime, je pense que la Chambre serait d'accord pour suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence, à 14 heures.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 13 h. 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 14 heures.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, la médecine préventive est très populaire au Canada ces temps-ci. Étant donné les fermetures d'établissements de soins actifs, il est logique que l'on fasse son possible pour éviter les problèmes de santé. Les produits naturels, les suppléments nutritionnels et vitaminiques, les pratiques de médecine douce sont autant de moyens de prévenir la maladie. De nombreuses personnes sensées y ont recours.

Ce que proposent la Direction générale de la protection de la santé et le Codex international menace ces choix. Par exemple, l'usage de la mélatonine est maintenant interdit. A-t-on prouvé qu'elle était dangereuse? Non. A-t-elle des effets secondaires avérés? Non. A-t-on démontré qu'elle contient des impuretés? Non.

La position du parti réformiste à ce sujet est claire. Un consommateur informé est un bien meilleur juge de ses besoins médicaux qu'un fonctionnaire inconnu à Ottawa. Notre message à la Direction générale de la protection de la santé et au Codex est claire également. Laissez-nous en paix.

[Français]

STEPHAN ZBIKOWSKI

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, en décembre 1994, Stephan Zbikowski, un citoyen canadien, a été arrêté pour trafic de drogue et est toujours incarcéré dans la prison de Tocoyo au Venezuela. Ce pénitencier à sécurité maximale abrite les plus dangereux criminels de ce pays, ce qui nous donne lieu de craindre pour la sécurité personnelle de M. Zbikowski qui n'a aucun casier judiciaire au Canada. De plus, aucun verdict de culpabilité à son égard n'a encore été prononcé au Venezuela.

Près de 2 500 personnes ont apposé leur signature au bas d'une pétition réclamant l'intervention du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères auprès des autorités vénézuéliennes, afin de trouver un dénouement satisfaisant à cette situation des plus préoccupantes. À la demande de sa mère, j'ai fait parvenir cette pétition au bureau du premier ministre.

Nous osons croire, compte tenu de cet appui tangible qui s'exprime par le grand nombre de signatures recueillies, que le premier ministre saura accorder à ce dossier toute l'attention qu'il mérite.

* * *

[Traduction]

LA CLASSE MOYENNE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, un projet de loi sur les espèces menacées est actuellement à l'étude au Parlement, mais il y a une espèce menacée dont on ne se préoccupe pas, et c'est la classe moyenne.

Premièrement, de plus en plus de familles s'enfoncent dans la pauvreté ou ne peuvent y échapper.

Deuxièmement, les salaires stagnent ou baissent au Canada depuis deux décennies, tandis que les taxes et les impôts ne cessent d'augmenter. La richesse et le revenu est de plus en plus concentrés entre les mains d'un nombre toujours plus petit de gens et l'écart entre les riches et les pauvres est revenu aux niveaux du XIX^e siècle. Autrement dit, la classe moyenne a pratiquement disparu.

J'invite le gouvernement à ajouter la classe moyenne à la liste des espèces menacées dans sa mesure législative dont nous sommes actuellement saisis. Ce faisant, nous éviterons peut-être qu'elle subisse le sort du dodo.

* * *

LA POLICE RÉGIONALE DE PEEL

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, le 7 mars, j'ai eu le plaisir de prendre part à l'ouverture officielle du poste communautaire de la police régionale de Peel, sis au centre commercial Westwood à Malton.

La cérémonie d'inauguration était organisée par la municipalité régionale de Peel, la commission des services policiers et la police

Article 31 du Règlement

régionale de Peel. Le concept de poste communautaire, qui a été mis au point au Japon, assure une interaction plus accessible, moins intimidante, entre les agents de police et la population. Non seulement ce poste accroîtra le sentiment de sécurité des citoyens, mais il assurera une meilleure action policière dans la région.

J'invite la collectivité de Malton à apporter son appui et son concours aux policiers affectés à ce nouveau poste de police. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions maintenir la paix et l'ordre en ce pays.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'annoncer que M. Richard Gauthier a récemment été nommé président de la Corporation des associations de détaillants d'automobiles. Il remplace M. Ken Graydon qui a décidé de prendre sa retraite après 25 ans de loyaux services.

M. Gauthier apporte à la CADA plus de 27 années d'expérience dans l'industrie automobile, y compris 14 années à titre de président de Gauthier Pontiac Buick, à Montréal. En 1993, *Time Magazine* a décerné à M. Gauthier le prix de concessionnaire émérite pour la région de Montréal.

La CADA représente plus de 3 000 concessionnaires d'automobiles à travers le Canada et dix dans mon comté de Vaudreuil. En tant que petites entreprises, elles fournissent de l'emploi à plus de 100 000 Canadiens et Canadiennes.

De la part de tous les membres, félicitations et bonne chance à M. Gauthier.

* * *

• (1405)

[Traduction]

L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le 25 mars, les Canadiens d'origine hellénique célèbreront l'anniversaire de la libération de leur ancienne patrie qui faisait jusqu'alors partie de l'empire ottoman. En 1821, après 400 ans d'oppression sous le régime turc, les Hellènes, avec l'aide de héros tels que lord Byron d'Angleterre, ont contribué à restaurer la liberté en Grèce, le berceau de la démocratie.

J'ose espérer qu'au moment où nous entrerons dans le prochain millénaire, les provocations et les tensions que connaît actuellement cette région auront complètement disparu. J'invite les deux pays à se consacrer désormais aux infrastructures et au développement économique.

Les énergies de leur population, particulièrement les jeunes, devraient être employées à créer un climat propice à la paix, gage de prospérité.

Article 31 du Règlement

Comme le chantait jadis John Lennon, donnons enfin une chance à la paix.

[*Note de l'éditeur: Le député s'exprime en grec.*]

* * *

[*Français*]

LE 176^E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Monsieur le Président, la semaine prochaine, les Canadiens d'origine hellénique célébreront un événement très spécial, soit le 176^e anniversaire de l'indépendance de la Grèce, ainsi que l'établissement de la Grèce moderne.

[*Traduction*]

Le Canada a reconnu l'importance que les Canadiens d'autres origines accordent à leur culture et à leurs traditions et il a encouragé tous les Canadiens à être fiers de leur patrimoine.

À Montréal, où des immigrants grecs ont commencé à s'établir au tournant du siècle, 1997 marque le 90^e anniversaire de l'établissement de la collectivité grecque à Montréal.

Des dizaines de milliers de Canadiens d'origine grecque, ainsi que d'autres Montréalais, vont se diriger vers la rue Saint-Denis, dimanche, le 30 mars, pour montrer qu'ils sont fiers de leurs origines ethniques. J'aurai l'honneur, cette année, d'accompagner en tête du défilé de la Journée de l'indépendance le maire d'Athènes qui sera au Canada pour mettre la dernière main aux plans de jumelage de Montréal et d'Athènes.

[*Français*]

Le 25 mars prochain, j'invite tous les députés de la Chambre à souhaiter aux Canadiens d'origine hellénique: *Zito i Ellas! Zito o Kanadas!*

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, demain, le 21 mars, est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Proclamée en 1966 par l'ONU, cette journée vise à remémorer le massacre de plusieurs manifestants noirs en Afrique du Sud, lors d'une manifestation non violente contre l'apartheid.

Je souhaite que les peuples québécois et canadien s'engagent, dans le cadre de cette journée, à faire échec au racisme, en développant des valeurs d'équité, de justice et de compréhension mutuelle.

Je désire souligner l'apport exceptionnel des communautés ethno-culturelles à la société québécoise et canadienne. La population de Bourassa, que je représente fièrement à la Chambre des communes, reflète bien le caractère pluraliste du Québec.

Cette journée doit nous inciter à faire preuve de plus en plus de tolérance, d'ouverture et de respect des différences.

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, il est essentiel que les députés puissent s'acquitter de leurs fonctions et représenter leurs électeurs sans être soumis à des pressions de la part d'un organisme ou d'un groupe de l'extérieur.

Or, alors que je comparaissais devant le Comité de la justice, j'ai vu qu'on a envoyé une lettre à la présidente du comité et qu'on en a distribué des copies aux membres du comité, apparemment pour les informer, immédiatement avant qu'on ne convoque des témoins en faveur du projet de loi dont il était question.

Cette lettre portait l'en-tête de l'Association du Barreau canadien et la signature d'un avocat qui était le président de la section nationale du droit de la famille.

Cette lettre donnait des renseignements trompeurs aux membres du comité et les exhortait fortement à rejeter le projet de loi. Je sais que ce n'était pas un incident isolé.

Je m'inquiète donc de l'influence que l'Association du Barreau canadien semble avoir en ce qui concerne les mesures législatives adoptées à la Chambre. Dans ce cas-ci, par exemple, je crois que, comme la plupart des membres du comité de la justice étaient également membres de l'Association du Barreau canadien, ils étaient placés dans une position délicate et ils étaient peut-être même en conflit d'intérêts.

Qui dirige notre pays, les députés élus ou l'Association du Barreau canadien?

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le Conseil des arts du Canada à l'occasion de son 40^e anniversaire. Au cours de ces 40 dernières années, le conseil a financé des artistes et des groupes artistiques dans tout le pays et dans tous les domaines de création artistique.

Par ses programmes et son financement, le conseil a aidé le pays à grandir et à s'épanouir. Le Canada est désormais reconnu sur le plan international pour l'excellence de sa culture, et ses artistes et ses groupes artistiques se sont taillé une place sur les marchés étrangers.

Le milieu artistique constitue une force dynamique dans la vie socio-économique du Canada. Il est le fondement de nos industries du film, de l'enregistrement sonore, de l'édition et de la diffusion.

Plusieurs artistes du Canada qui ont bénéficié de l'appui du Conseil des arts du Canada se trouvent à la tribune de la Chambre aujourd'hui.

Je leur rends hommage et je les salue, ainsi que tous les autres artistes du Canada qui ont apporté et qui continuent d'apporter une énorme contribution au pays merveilleux qu'est devenu le Canada.

Article 31 du Règlement

• (1410)

[Français]

**LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA
FRANCOPHONIE**

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec fierté que j'aimerais souligner qu'aujourd'hui, le 20 mars, les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que des milliers de personnes à travers le monde, célèbrent la langue française.

La Francophonie occupe une place déterminante au Canada. Le quart de la population a le français comme langue maternelle et le tiers peut s'exprimer en français.

De par sa dualité linguistique, le Canada fait partie du vaste réseau des pays francophones, comme il se trouve en réseau avec les pays du Commonwealth. Ce faisant, notre pays, le Canada, en association étroite avec les gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, entretient des relations privilégiées avec près d'une centaine de pays, dont la moitié sont francophones.

Par son appartenance à la Francophonie, le Canada exprime avec fierté sa personnalité nationale sur le plan international.

J'aimerais que les députés de cette Chambre saisissent cette occasion. . .

Le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré. L'honorable députée d'Essex—Windsor a la parole.

* * *

[Traduction]

LE RACISME

Mme Susan Whelan (Essex—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, ce sera demain, 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Le ruban multicolore de l'harmonie que je porte est un symbole de cette journée internationale qui a été conçu par le Conseil multiculturel de Windsor et du comté d'Essex. Il est le signe visible de notre respect et de notre compréhension mutuels, et de notre volonté de vivre dans une société libérée du racisme et de la discrimination.

Les couleurs du ruban—vert pour la terre et bleu pour le ciel et l'océan—symbolisent notre unité comme citoyens du monde. Les roses rouges représentent l'amour, le respect et le courage. L'ensemble signifie la beauté et l'harmonie d'une collectivité qui sait être unie dans toute sa diversité.

Le conseil multiculturel joue depuis longtemps un rôle actif pour faire de notre société une collectivité multiraciale, multi-ethnique, multiconfessionnelle et libre de toutes les formes de racisme et de discrimination.

Chaque année, le conseil multiculturel organise le Carrousel des nations, festival qui souligne le caractère multiculturel du Canada.

J'invite tous les Canadiens à faire leur part. En travaillant tous ensemble, nous pouvons éliminer la discrimination raciale.

* * *

[Français]

**LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA
FRANCOPHONIE**

M. Philippe Paré (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 20 mars, nous célébrons la Journée internationale de la Francophonie. La Francophonie, c'est 134 millions de parlants français qui vivent dans 49 pays répartis sur les cinq continents.

On célèbre le français depuis 20 ans, alors que les ministres et chefs des délégations francophones réunis à Paris, en session extraordinaire de la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique, ont proclamé le 20 mars Journée mondiale de la Francophonie.

La Francophonie c'est, pour paraphraser Léopold Senghor, «cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre; cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à la chaleur complémentaire».

La Francophonie, c'est une force humaine qui vit et qui s'épanouit sur tous les continents. Poursuivons les efforts pour faire de la Francophonie un lieu de paix et de solidarité.

* * *

[Traduction]

LE PRINTEMPS SUR LA COLLINE

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, j'espère que tous les députés le savent, c'est aujourd'hui le début du printemps. Bien sûr, le printemps commence toujours dans l'Ouest, où le beau temps a déjà fait fleurir les jonquilles de Vancouver.

C'est ainsi que la radio la plus écoutée de la Colombie-Britannique, CKNW-98, a pu offrir aux députés près de 300 de ces magnifiques jonquilles.

Grâce à CKNW, les Canadiens savent ce que c'est que le beau temps. Tout cela se passe sur la côte ouest, qui est aussi à l'avant-garde en politique fédérale, en solutions de bon sens et en nouveaux départs.

Les députés ont probablement déjà reçu leurs jonquilles du sergent d'armes. Sinon, il en reste encore beaucoup à l'entrée de la Chambre.

De Vancouver, CKNW et l'autre commanditaire, General Paints, souhaitent à la Chambre une belle première journée de printemps.

Questions orales

[Français]

LE DÉPUTÉ D'ARGENTEUIL—PAPINEAU

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, lors du congrès péquiste de novembre 1996, le député d'Argenteuil—Papineau était intervenu en appui à une résolution qui demandait au gouvernement péquiste de prendre position en faveur du rapatriement de tous les vols nationaux et internationaux vers Mirabel et de compléter les infrastructures de transport.

Le ministre Serge Ménard s'était opposé au député bloquiste d'Argenteuil—Papineau, et la résolution fut facilement défaire.

En fin de semaine dernière, le député bloquiste a soumis au congrès de son parti une résolution d'urgence, tellement diluée qu'elle ne représentait plus aucune menace ou obligation pour le PQ, ce qui lui a valu d'être adoptée sans difficulté.

Le député d'Argenteuil—Papineau a eu raison, en novembre dernier, de demander au gouvernement péquiste de prendre position en faveur de Mirabel. Avec la réponse qu'il a obtenue à ce moment, il sait maintenant qui bloque le développement de l'aéroport de Mirabel.

* * *

[Traduction]

LES SILVER SEVEN

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a 94 ans, l'équipe des Silver Seven d'Ottawa remportait la première coupe Stanley de la capitale.

• (1415)

Dans le match décisif, les Silver Seven ont battu les Victoria de Montréal huit à zéro. La joute mémorable a eu lieu dans ma circonscription, à l'ancienne patinoire Dey. Au total, les Silver Seven ont participé à sept séries de la coupe Stanley à la patinoire Dey, entre 1903 et 1906.

Aujourd'hui, dans Ottawa-Centre, on dévoilera un monument commémorant l'importance culturelle et sportive de la patinoire Dey. En 1905, une équipe de Dawson City a parcouru une distance de presque 4 000 milles pour venir disputer la coupe aux Silver Seven. Les membres d'une équipe de Dawson City reconstitueront l'événement au moment du dévoilement.

Je félicite le comité organisateur qui assure le succès de cette commémoration historique du premier sport au Canada. Nous pouvons maintenant avoir hâte de revoir la coupe Stanley à Ottawa sous peu.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Gilles Duceppe (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le quotidien *The Gazette* nous apprend aujourd'hui que Patrimoine Canada a, encore une fois, dilapidé les fonds publics à des fins de propagande. Ainsi, Option Canada, une succursale obscure du Conseil pour l'unité canadienne, a obtenu 4,8 millions de dollars entre le 24 septembre et le 20 décembre 1995, en pleine période de campagne référendaire.

Le premier ministre peut-il nous indiquer à quoi au juste a servi cet argent?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député est certainement au courant du fait que le gouvernement du Québec—et j'ai en main une copie du décret du 11 octobre—a donné, au total, 4,8 millions de dollars au Conseil de la souveraineté du Québec dirigé par Yves Duhaime, le grand ami du nouveau chef de l'opposition officielle.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Et le gouvernement du Québec a déclaré dans le décret: «Attendu que le gouvernement a pour objectif et mission de faire progresser la cause de la souveraineté du Québec auprès de la population du Québec [. . .]». C'est ainsi que le gouvernement a justifié une dépense de 4,8 millions de dollars pendant le référendum sur la souveraineté du Québec.

M. Gilles Duceppe (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec n'a rien caché. Si la députée de Hamilton-Est veut bien demander à son ami Daniel Johnson de poser les questions au gouvernement du Québec, à l'Assemblée nationale, qu'elle le fasse.

Elle est ministre du Patrimoine, elle administre l'argent du public, des contribuables, si elle pouvait répondre, de temps à autre.

Option Canada a été incorporé le 7 septembre 1995. Le 24 septembre, 17 jours plus tard, Patrimoine Canada lui versait un million de dollars. Le 2 octobre suivant, le lendemain même de l'émission des brefs, en pleine période référendaire, Option Canada recevait un autre deux millions d'Ottawa.

Des voix: Oh, oh!

M. Duceppe: C'est rare qu'on voit la bureaucratie fédérale agir aussi rapidement. On peut en parler aux artistes qui attendent toujours après la ministre du Patrimoine.

C'est assez important trois millions en quatre jours. Le premier ministre ne trouve-t-il pas bizarre que son gouvernement ait octroyé des millions de dollars à un organisme qui vient tout juste d'être incorporé?

Questions orales

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais juste renforcer le fait que durant le référendum, dans un décret daté du 11 octobre 1995—et par la suite, on a vu qu'il y avait d'autres décrets—le gouvernement du Québec a versé un total de 4,8 millions à M. Yves Duhaime pour promouvoir la souveraineté du Québec. C'est décrété par le gouvernement du Québec.

M. Gilles Duceppe (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, il n'y a rien de caché à Québec. Ce ne semble pas être le cas ici, par exemple.

M. Loubier: C'est de l'hypocrisie.

M. Duceppe: Chaque fois que l'on demande quelque chose à la ministre, elle répond autre chose. Elle est incapable de répondre de ses responsabilités. Il faut voir à part ça que tout ce que le Conseil de la souveraineté a fait, ce fut fait avant la période référendaire.

• (1420)

Mais là, ici, on ne le sait pas. Et ces subventions, octroyées par Patrimoine Canada au Conseil pour l'unité canadienne et sa succursale Option Canada en 1995-1996, représentent 22 p. 100 de l'enveloppe totale qui devait être réservée aux organismes représentant les communautés minoritaires de langues officielles.

Le premier ministre ne croit-il pas qu'il est indécent d'ainsi détourner de l'argent destiné à l'aide aux minorités de langues officielles au Canada, pour subventionner en catimini, en cachette, les forces fédéralistes du camp du non lors de la dernière campagne référendaire, parce que ces dépenses n'ont jamais été déclarées? Même le président du Conseil de l'unité du Canada ne connaissait pas l'existence d'Option Canada. Il faut quand même le faire.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, l'existence était tellement secrète, que c'était publié dans les comptes publics sous le nom de Option Canada. Alors, c'est tellement secret.

Mais si le député veut souligner les dépenses, quand on voit les difficultés de l'économie du Québec actuellement, on aimerait juste éclaircir ce qui a été dépensé par le gouvernement du Québec à des fins référendaires: secrétaire à la restructuration d'études, 9,4 millions; commissions régionale et nationale sur l'avenir du Québec, 8,5 millions; subventions au Conseil de la souveraineté, 4,8 millions; envois postaux à tous les citoyens pour le référendum, de 2 à 3 millions; embauche de firmes de lobbyistes, 0,5 million; dépenses de la Direction générale des élections, 57,8 millions de dollars. Cela fait un total de 82,7 millions de dollars, selon *Le Soleil* qui a fait la rédaction de cet article à la fin du référendum.

Alors, quand un gouvernement a des difficultés financières et qu'il dépense un minimum de 82 millions de dollars pour un référendum, on aurait pu mettre cela pour les fins économiques, dont le Québec a vraiment besoin.

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Un porte-parole officiel de Patrimoine Canada a déclaré qu'il n'avait aucune idée de la façon dont ont été utilisés les fonds versés par le gouvernement fédéral à Option Canada. Par ailleurs, M. Claude Dauphin, un des présidents fondateurs d'Option Canada et le candidat libéral fédéral pressenti pour Notre-Dame-de-Grâce, indique que ces fonds n'ont pas servi à financer la campagne référendaire du non.

Quelles garanties le premier ministre peut-il nous donner à l'effet que la subvention fédérale à l'organisme fantôme Option Canada n'a pas été utilisée de quelque façon que ce soit à l'encontre de la Loi québécoise sur les référendums?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, on a suivi exactement le même chemin que le Conseil pour la souveraineté du Québec, lequel a reçu du gouvernement du Québec 4,8 millions de dollars, mais qui n'a pas fait ces dépenses à des fins référendaires.

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, chose bizarre, outre Claude Dauphin, on retrouve, parmi les membres fondateurs d'Option Canada, trois membres de la direction du Conseil de l'unité canadienne. Il s'agit de Michel Vennat, Jocelyn Beaudoin et René Lemaire.

Ces relations pour le moins incestueuses. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Loubier: Oui, messieurs, mesdames.

Mme Venne: . . .sont-elles les vraies raisons pour lesquelles Option Canada a obtenu des millions de dollars, quelques jours à peine après son incorporation, et ce, sans avoir à rendre de comptes sur la façon dont l'organisme a utilisé cet argent?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, quand on voit, dans la grande famille du nouveau chef du Bloc québécois, que M. Yves Duhaime, évidemment avec son option souverainiste, a reçu directement, pendant la période référendaire, avant et pendant la période référendaire, un total de 4,8 millions de dollars à ces fins, alors il me semble, si on suit le chemin du Conseil de la souveraineté du Québec, qu'on respecte exactement les mêmes règlements que M. Duhaime.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens en ont assez des chiffres révisionnistes que cite le ministre des Finances pour embellir le plus horrible bilan sur le plan de la création d'emplois depuis les sombres années 30.

Questions orales

• (1425)

Voici les faits: il y a 1,5 million de chômeurs canadiens, comme au temps de Mulroney, et 800 000 personnes qui doivent cumuler deux emplois juste pour arriver à joindre les deux bouts. Le taux de chômage de notre plus grand partenaire commercial est deux fois moins élevé que le nôtre. Malgré le programme d'infrastructures de 6 milliards de dollars du gouvernement, le nombre d'emplois dans le secteur de la construction a diminué de 40 000. Les Canadiens ont vu leur revenu disponible baisser de 3 000 \$ à cause des 37 hausses d'impôts distinctes imposées par le gouvernement actuel.

Quand le ministre verra-t-il enfin la lumière? Quand comprendra-t-il que les impôts tuent les emplois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député trouvera peut-être intéressants certains des indicateurs économiques rendus publics cette semaine.

Les exportations réelles de biens se sont accrues de 4,3 p. 100 en janvier. Au cours de ce même mois, les expéditions de produits manufacturés ont augmenté de 2,2 p. 100 et les ventes au détail ont augmenté de 1,4 p. 100. L'indice de l'offre d'emploi a progressé de 1 p. 100 en février. Le produit intérieur brut réel et les prix du marché se sont accrues à un taux annuel de 2,9 p. 100 au quatrième trimestre de l'an dernier. Le Canada a vraiment repris son élan.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, malheureusement cela n'empêche pas que beaucoup de Canadiens sont encore en chômage.

Regardons ces chiffres sur la croissance de l'emploi dont le gouvernement aime tant se vanter. On observe une augmentation de 25 p. 100 des emplois temporaires depuis 1989. La moitié des gens qui sont entrés sur le marché du travail depuis décembre 1995 n'ont rien trouvé d'autre qu'un emploi à temps partiel, et 55 p. 100 de ceux qui ont réussi à trouver un emploi sont des travailleurs autonomes, et ce sont eux que le gouvernement frappera le plus durement avec sa hausse massive des cotisations au RPC.

Le ministre peut-il expliquer comment le fait d'aller chercher 3 300 \$ dans les poches des travailleurs autonomes contribuera à créer des emplois? Pourquoi n'admet-il pas que, en faisant cela, il se trouve en fait en tuer des emplois?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comment le député peut-il se plaindre du taux de cotisation au RPC de 9,9 p. 100 qui a été fixé par le gouvernement fédéral et huit des provinces qui partagent la responsabilité à l'égard du régime, alors que le régime proposé par son parti prévoyait un taux de cotisation entre 13 p. 100 et 14,2 p. 100? Comment le député peut-il prendre la parole ici et se plaindre du Régime de pensions du Canada?

Peut-il nous dire ce que le super REER proposé par son parti fera pour les Canadiens qui ont un accident d'automobile et qui se trouvent soudainement frappés d'incapacité? Je vais lui dire. Il ne fera absolument rien pour ces gens. Ils devront se tourner vers l'aide sociale. Que fera le régime des réformistes pour les parents qui ont besoin d'un congé de maternité? Le Régime de pensions du Canada protège ces gens, mais pas le régime des réformistes. Que fera le régime des réformistes en cas de krach boursier? Le Régime de pensions du Canada protégera les Canadiens, mais pas le régime des

réformistes. Le problème, c'est que les Réformistes ne cherchent pas à protéger les Canadiens.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, le régime des réformistes donnera aux Canadiens de meilleures prestations à un coût moins élevé que le régime des libéraux. Les chiffres qu'a cités le ministre des Finances viennent probablement du Libéria, du Panama ou d'ailleurs.

Le bilan du gouvernement en ce qui concerne le chômage chez les jeunes Canadiens est triste à pleurer: 16,9 p. 100 le mois dernier, comparativement à 11,9 p. 100 en 1988 et à 12,7 p. 100 en 1990, soit une hausse de 40 p. 100. Étant les derniers embauchés et les premiers congédiés, les jeunes connaissent bien les effets des politiques qui tuent les emplois.

Pour reprendre les paroles du ministre des Finances, les charges sociales sont un cancer qui mine la création d'emplois. Le ministre des Finances peut-il expliquer encore une fois comment sa hausse annuelle de 10 milliards de dollars des charges sociales favorisera l'emploi chez nos jeunes Canadiens? Peut-il expliquer comment ses charges sociales qui tuent les emplois encourageront les entreprises à embaucher plus de jeunes? Nous voulons une réponse.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si le Parti réformiste se préoccupe tant des emplois, pourquoi son chef a-t-il dit à Penticton, en 1993, qu'il présenterait un plan financier qui coûterait des emplois à notre pays, et non qui en créerait. C'est le plan que les réformistes se proposent de présenter aux Canadiens. Nous avons créé 795 000 emplois dans le secteur privé depuis notre accession au pouvoir. C'est 795 000 emplois de plus que ce que les réformistes ont dit qu'ils étaient capables de créer.

Regardez dans quel état était le pays lorsque nous avons accédé au pouvoir. Les taux d'intérêt étaient à la hausse, les impôts étaient à la hausse et les gens étaient découragés. Grâce aux mesures prises par le gouvernement et les Canadiens, nos taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas. On ne parle plus d'impôts qui ne cessent de grimper; le débat porte plutôt sur les façons de les réduire. Nous avons fait renaitre l'espoir dans notre pays. Nos exportations sont à la hausse, notre inflation est à la baisse et les Canadiens savent très bien que c'est parce que nous avons confiance en eux, alors que les réformistes n'ont confiance en rien.

* * *

• (1430)

[Français]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Hier, en réponse à ma question sur la compensation due au Québec pour l'harmonisation de sa TVQ à la TPS, le ministre a enfin admis que la formule de compensation n'est pas un programme d'aide à l'harmonisation d'une taxe de vente, mais bien une forme d'aide à la région de l'Atlantique. Cela démontre clairement qu'il est incapable de défendre politiquement sa mauvaise décision.

Questions orales

Comment le ministre des Finances peut-il nous dire aujourd'hui qu'il n'a rien trouvé de mieux, pour aider les provinces de l'Atlantique, que de les subventionner, avec les impôts des Québécois, pour les aider à marauder plus efficacement les entreprises du Québec?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit hier très clairement que cela fait partie intégrante de la Confédération canadienne que les régions s'entraident. Alors, certainement que, lorsqu'on aide une province ou une région à passer à travers une période difficile, c'est au moyen des impôts des contribuables.

Il ne faut pas oublier que ce sont les impôts des Canadiens qui financent la péréquation au Québec. Ce sont les impôts des Canadiens et des Canadiennes qui donnent l'argent pour aider l'industrie aéronautique au Québec.

Lorsqu'on regarde la façon dont le Canada opère la force de notre pays, le député devrait le savoir, c'est que les régions sont là pour s'entraider. Voilà la force du Canada, et ça va continuer d'être une fondation de notre pays.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, je suis toujours étonné d'entendre le ministre des Finances nous parler de choses qu'il donne au Québec. On envoie 30 milliards par année ici, on demande notre dû. C'est ce qu'on demande.

Pourquoi le ministre des Finances n'accepte-t-il pas les conseils des trois premiers ministres qui nous appuient au Québec? Pourquoi ne ferait-il pas, pour une fois, preuve d'équité envers les Québécois et ne leur donne-t-il pas les deux milliards qu'il leur doit?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué à maintes reprises en cette Chambre qu'on a offert une compensation aux provinces qui perdaient plus de 5 p. 100 de leurs revenus lors d'une harmonisation de la taxe de vente.

J'aimerais maintenant vous donner les chiffres. En 1989-1990, pour la taxe de vente, les recettes du Québec ont été de 5,1 milliards de dollars; en 1990-1991, la première année de l'harmonisation, 5,3 milliards; en 1991-1992, 6,1 milliards; en 1992-1993, 6 milliards; en 1993-1994, 5,5 milliards; en 1994-1995, 5,4 milliards; en 1995-1996, 5,6 milliards.

Chaque année, le Québec a fait plus d'argent après l'harmonisation qu'avant l'harmonisation. C'est pour cela qu'avec certaines autres provinces, le Québec ne reçoit pas de compensation.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, pendant 77 mois, le taux de chômage a été supérieur à 9 p. 100 au Canada, soit le taux le plus élevé pendant la plus longue période depuis la grande crise de 1929. Les gens font faillite en nombre record et dans son long discours, le ministre des Finances a notamment oublié de mentionner que 100 000 personnes ont vu leur vie

brisée après avoir fait faillite à cause de la politique du gouvernement libéral.

Qu'a dit le secrétaire parlementaire du ministre lorsqu'on a annoncé à nouveau les chiffres sur le chômage? Il a déclaré que c'était décevant. Ce n'est pas décevant, c'est tragique. C'est tout à fait honteux pour les gens dont la vie est brisée par la politique du gouvernement libéral. Le ministre des Finances pourrait-il nous dire quand il va vraiment s'engager à créer des emplois et à assurer la sécurité des familles en réduisant les impôts?

• (1435)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que dans notre budget, nous avons réduit les impôts de 2 milliards de dollars sur trois ans. Nous l'avons fait directement pour aider les Canadiens qui ont besoin d'aide.

Il faut comprendre que le débat entre les réformistes et nous-mêmes ne porte pas sur le désir ou non de réduire les impôts. Tous les Canadiens, y compris tous les membres de notre caucus et du gouvernement, veulent réduire les impôts. Il s'agit plutôt de savoir à quel moment, dans quelles circonstances et à quel coût.

Voyons ce que les réformistes feraient pour réduire les impôts. Pour parvenir à cet objectif, ils réduiraient les crédits consacrés aux pensions de vieillesse de 5 milliards de dollars. C'est la différence entre les prévisions des réformistes dans leur budget initial et les prévisions qu'ils font aujourd'hui. Les députés réformistes vont réduire les paiements de péréquation de 3 milliards de dollars et couper les vivres à toutes sortes de personnes dans les sept provinces qui profitent de la péréquation. Ce qu'ils disent, fondamentalement, c'est qu'ils vont réduire de 3,5 milliards de dollars les crédits au titre du Transfert canadien en matière de santé et de services sociaux pour contrebalancer leurs réductions d'impôts.

En d'autres termes, la réduction d'impôt qu'ils offrent s'adresse aux riches et ils vont charcuter les programmes qui aident les pauvres et la classe moyenne au Canada, chose que nous ne ferons pas.

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, si vous nous en donniez le temps, nous pourrions réfuter toutes ces déclarations, car elles ne sont pas vraies.

Le ministre ne se préoccupe pas des gens qui s'inquiètent d'avoir manqué un paiement hypothécaire et qui sont désespérés après avoir passé un autre mois au chômage. Il se fiche également de la douleur d'un contribuable qui essaie d'expliquer à ses enfants que le gouvernement peut lui prendre ses impôts, mais il ne peut lui donner un emploi et qu'ils devront cesser de jouer au football ou au hockey, car la famille n'a plus les moyens de financer ces activités.

Les Canadiens souffrent beaucoup et le ministre n'a rien de nouveau à leur offrir. En toute bonne conscience, comment peut-il parler d'une économie améliorée et dire que sa politique va donner aux gens une vie meilleure, alors que 1,5 million de Canadiens n'ont pas d'emploi et que des millions d'autres ont du mal à joindre les deux bouts?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a personne au gouvernement, en fait il n'y a aucune

Questions orales

personne sensée au Canada, qui se réjouit du taux de chômage. Le fait est que les jeunes Canadiens à la recherche d'un emploi souffrent beaucoup.

Il faut comprendre les diverses approches que les différents partis adoptent. Nous avons créé plus de 790 000 emplois dans le secteur privé. En même temps, il est important de comprendre que, depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons créé 550 000 emplois à temps plein.

Je peux dire à la Chambre exactement à quoi conduirait la politique réformiste. Maintenant que nous avons pu constater très clairement que les conservateurs se disputent avec les réformistes le vote de l'extrême droite, voyons ce qui s'est produit sous le gouvernement conservateur. La politique réformiste adoptée par le Parti conservateur a conduit, au cours de son dernier mandat, à la perte de 150 000 emplois à temps plein comparativement à la création de 550 000 emplois sous notre gouvernement. C'est ce que nos vis-à-vis feraient.

* * *

[Français]

LES SERVICES DE TRAVERSIER

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

À une question précise que je lui posais le 6 février dernier au sujet du remplacement du traversier des Îles-de-la-Madeleine, le ministre n'a rien trouvé de mieux à répondre que les services de traversier entre les Îles et l'Île-du-Prince-Édouard seraient maintenus, sans préciser de ce qu'il ferait de l'enveloppe de 30 millions de dollars dont il dispose depuis plus de deux ans et sur laquelle il dort au gaz.

Le ministre des Transports peut-il confirmer, sans tourner autour du pot, que son gouvernement s'apprête à remplacer le *Lucy Maud Montgomery* par le vieux *Princess of Acadia* comme traversier des Îles-de-la-Madeleine et qu'il a ainsi fait son deuil de l'achat du traversier irlandais le *Island of Inishmore*?

L'hon. David Anderson (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la position du gouvernement est très claire, c'est la position que j'ai expliquée au député, il y a quelques semaines. On remplacera le *Lucy Maud Montgomery* lorsque nous aurons trouvé un autre navire qui ne coûtera rien aux contribuables, en sus des 30 millions de dollars que le député mentionne.

• (1440)

Le *Lucy Maud Montgomery* a subi des inspections de sécurité, ainsi que des travaux d'entretien, de réparation, et autres. Il sera prêt à desservir les Madelinots, lorsque le service débutera en avril.

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Transports évalue présentement l'état du *Princess of Acadia* et c'est un secret de polichinelle qu'il s'apprête à essayer de le refiler aux Madelinots, en mettant une grosse boucle rouge sur le bateau, à la veille des élections.

Une voix: C'est un vieux rafiote.

M. Bernier (Gaspé): Le ministre attend-il d'être en campagne électorale avant de trouver, enfin, une solution sécuritaire et durable ou attend-il les prochaines élections avant d'annoncer aux Madelinots une mauvaise nouvelle?

L'hon. David Anderson (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire à l'honorable député, on veut avoir un remplacement pour le *Lucy Maud Montgomery*, un navire qui va coûter moins que les 30 millions de dollars que nous avons mis de côté.

Oui, on examine divers vaisseaux, mais on n'est pas au point où on peut dire ce qu'on va faire en remplacement. Je peux lui dire, entre-temps, que le *Lucy Maud Montgomery* est en bon état et que l'entretien en a été fait.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, les médias rapportent aujourd'hui qu'un de mes électeurs a confirmé de nouveau que le Gouverneur général du Canada, le commandant-en-chef des Forces armées canadiennes, ne paie ni taxe ni impôt tandis que les militaires servant sous son autorité ont vu geler leur solde et ont subi 37 hausses de taxes et d'impôts de la part du gouvernement actuel.

Pourquoi le ministre de la Défense nationale ne traite-t-il pas les militaires convenablement, équitablement et avec respect? Pourquoi ne leur accorde-t-il pas une augmentation de solde qui a déjà trop tardé? Pourquoi ne veut-il pas prendre les mesures qui s'imposent?

L'hon. Douglas Young (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député ne rend pas service à son parti en donnant à sa question un pareil préambule. Il ne fait aucun doute que l'avenir des Forces canadiennes et les besoins auxquels il faut tâcher de répondre de façon satisfaisante sont des questions qui sont à l'étude.

Le député le sait, nous avons confié au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants la tâche d'examiner les besoins des membres des Forces canadiennes. On effectuera une étude approfondie de leurs besoins au cours des prochains mois afin d'y répondre vraiment.

Entre temps, je puis dire au député que j'annoncerai la semaine prochaine quelques améliorations à la situation de nos forces armées. Je regrette seulement que le Parti réformiste n'ait apporté aucune contribution au processus d'examen de l'avenir des Forces canadiennes.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, encore une fois, le ministre débite le discours libéral typique: former un comité, effectuer une étude, y dépenser des millions de dollars de l'argent des contribuables et attendre un rapport. C'est ainsi que les libéraux procèdent.

Le Conseil du Trésor est actuellement saisi de recommandations à propos de la rémunération et des avantages sociaux des membres des Forces armées canadiennes. Le ministre de la Défense se traîne les pieds à ce sujet et laisse dormir ce document sur les tablettes.

Questions orales

Pourquoi le ministre refuse-t-il d'appliquer ces recommandations? Pourquoi n'accorde-t-il pas à nos militaires une augmentation de solde qui se fait attendre depuis longtemps? Pourquoi le ministre ne prend-il pas les mesures qui s'imposent?

L'hon. Douglas Young (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Voilà qui est très impressionnant, monsieur le Président. Je crains que le député ne parle pas très franchement.

Hier, le député et son parti ont refusé de coopérer pour permettre au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de parcourir le pays afin de rencontrer les membres des Forces canadiennes et de voir en quoi consistent exactement les besoins des militaires. J'ai moi-même parcouru tout le pays pour rencontrer les membres des Forces canadiennes. Ils connaissent bien les besoins auxquels ils aimeraient qu'on réponde.

Au lieu de débiter ce que le député vient de dire et que je n'ose qualifier, il est dommage qu'il ne dise pas la vérité de temps en temps et qu'il n'appuie pas les Forces canadiennes au lieu de japper à leur sujet.

* * *

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La nouvelle commissaire en chef des droits de la personne vient de déposer ce matin son premier rapport annuel. Elle déplore le manque d'actions concrètes du gouvernement fédéral dans plusieurs domaines, entre autres, comme l'a souligné cette semaine l'opposition officielle, l'absence de suite donnée au rapport de la Commission royale sur les autochtones.

• (1445)

En matière de politique étrangère, le premier ministre, qui refuse toujours de soulever publiquement la question des droits de la personne lors de ses voyages d'Équipe Canada, reconnaît-il qu'en matière des droits de la personne, son gouvernement est bien meilleur «dans la rhétorique ronflante que dans les actions concrètes», comme le soulève la Commission canadienne des droits de la personne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que dit le député est absolument faux. Chaque fois que je suis allé dans des pays où il y avait des problèmes de droits de la personne, j'ai toujours soulevé la question, aussi bien en Chine qu'en Indonésie ou ailleurs. Alors, il ne peut pas faire l'affirmation qu'on n'a pas soulevé ces questions à l'étranger.

Nous avons reçu aujourd'hui le rapport de la commissaire et nous allons en prendre bonne note. Nous avons reçu un rapport de 4 000 pages venant de la Commission des autochtones. Le ministre a déjà commencé à remplir plusieurs des recommandations. Il avait même commencé avant, parce qu'il avait eu des communications avec les dirigeants de la Commission.

Le rapport vient d'arriver, c'est un rapport très important et nous avons dit qu'il fallait l'étudier, consulter avant de mettre une politique complète de l'avant. Nous avons déjà rempli plusieurs des recommandations, avant même que le rapport soit publié.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, BQ): Le moins qu'on puisse dire, monsieur le Président, c'est que lorsque le premier ministre soulève la question des droits de la personne, cela ne fait pas trop de vagues à l'étranger.

On va revenir au pays pour ma question complémentaire. La Commission porte un jugement sévère sur l'inaction du gouvernement en 1996, en ce qui a trait à la condition de la personne handicapée. Peut-être que le ministre de la Défense pourrait écouter.

Elle insiste, et je cite: «Mis à part quelques percées isolées, 1996 a été, pour bon nombre d'entre elles—les personnes handicapées—une année de stagnation presque totale, certains gains difficilement acquis ont même été perdus.»

Le premier ministre admet-il que les bonbons électoraux qu'il a offerts aux personnes handicapées ne compensent pas du tout les nombreuses compressions qu'il a effectuées et qui sont à l'origine de la détérioration de la condition des personnes handicapées?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je trouve cela très déplorable, car le gouvernement, dans son budget, a pris des dispositions pour aider les personnes handicapées à faire face aux problèmes particuliers qu'elles vivent, et ce, à la suite d'une recommandation du comité de la Chambre des communes. Probablement que le député ne veut pas le reconnaître, mais nous avons agi immédiatement dans le dernier budget, en fonction des recommandations du comité. Évidemment, le député ne veut pas le reconnaître.

Dans une société, il y a toujours des problèmes à régler. Nous en réglons beaucoup, mais je sais qu'eux, ils ne sont intéressés qu'à une seule chose, c'est une forme de destruction, tandis que nous voulons bâtir une société qui donne des avantages à tout le monde. C'est pourquoi nous avons fait quelque chose, dans le dernier budget, pour les personnes handicapées.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé.

L'automne dernier, la Commission canadienne des affaires polaires a tenu une conférence sur les contaminants dans l'environnement arctique. Étant donné les risques pour la santé humaine, le ministère de la Santé a été invité à cette conférence.

Puisque le ministre se soucie de la santé de tous les Canadiens, y compris ceux du Nord, pourrait-il dire à la Chambre pourquoi son ministère n'a envoyé aucun fonctionnaire à cette importante conférence sur l'Arctique?

M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de reconnaître que Santé Canada veille sur la santé de tous les Canadiens.

Questions orales

Il doit savoir aussi que Santé Canada s'occupe activement des autochtones et que d'autres organismes fédéraux et territoriaux s'intéressent aux questions d'environnement dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique et du Programme international de contrôle et d'évaluation dans l'Arctique.

Le député reconnaîtra également que la Commission canadienne des affaires polaires reçoit des ressources du gouvernement fédéral, qui vient même de lui accorder une aide supplémentaire.

Dans un esprit de coopération, lorsque le ministère a constaté que ses fonctionnaires qui avaient été invités n'auraient pas le temps de se rendre à la conférence, il a communiqué avec le principal service chargé de la santé dans la région, le ministère de la Santé des Territoires du Nord-Ouest et s'est arrangé pour que le secteur de la santé soit représenté par des fonctionnaires du gouvernement territorial.

• (1450)

Ils ont accompli un travail admirable. Je remercie le député d'avoir reconnu que les préoccupations des Canadiens en matière de santé avaient été prises en considération.

* * *

LE CRIME ORGANISÉ

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, les bandes de motards sont un fléau et une plaie pour notre société. Des bandes comme les Hell's Angels et les Rock Machine n'ont qu'une raison d'être: commettre des crimes.

Au Québec, les bandes de motards commettent des meurtres pour avoir le contrôle de la prostitution et du commerce lucratif de la drogue. La même situation existe à Toronto, à Vancouver et à Winnipeg. En fait, il en est ainsi dans toutes les grandes villes canadiennes.

Voilà une preuve assez flagrante que l'attitude laxiste du gouvernement à l'égard de la criminalité est un échec sur toute la ligne. Comme si cela ne suffisait pas, le ministre de la Justice refuse de discuter des mérites d'une loi antigang.

Si le ministre ne veut pas laisser le Parlement envisager l'adoption d'une loi antigang, quelles mesures précises prendra-t-il pour enrayer les activités criminelles des Hell's Angels et des Rock Machine, non seulement au Québec, mais d'un océan à l'autre?

M. Gordon Kirkby (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Comme il le sait, le ministre de la Justice rencontre aujourd'hui, à Québec, ses homologues provinciaux, ainsi que des maires et des représentants des corps policiers. Il a dit que, à la suite de rencontres qui ont eu lieu l'automne dernier, un certain nombre de modifications au Code criminel du Canada sont envisagées. Ces modifica-

tions donneraient aux corps policiers les moyens de sévir contre ce type d'activités criminelles organisées.

Vous avez laissé entendre à tort que la prise en considération d'une loi antigang est tout à fait exclue. C'est envisageable, et le ministre a dit qu'il examinerait cette possibilité.

Le Président: Je rappelle aux députés de toujours adresser leurs observations par l'entremise de la présidence.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, tout ce que le gouvernement libéral semble faire, c'est étudier encore et encore les possibilités. Entre-temps, la vie des Canadiens d'un océan à l'autre est menacée. Les Canadiens vivent dans la peur.

La seule façon de régler le problème du crime organisé, c'est de frapper au coeur des activités de pareilles organisations. Celles-ci existent pour réaliser des bénéfices. Le gouvernement a eu trois ans et demi pour agir à cet égard, mais il n'a rien fait.

Les Canadiens veulent des rues et des quartiers sûrs. Ils ne veulent plus être les otages de quelques individus irrespectueux des lois.

Si le ministre de la Justice veut vraiment mettre de l'ordre dans les bandes de motards, présentera-t-il un projet de loi qui confèrera à la GRC et aux procureurs des pouvoirs particuliers qui leur permettront de démanteler des bandes organisées comme les Hell's Angels et les Rock Machine?

M. Gordon Kirkby (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral légifère par le biais du Code criminel. L'administration de la justice relève des gouvernements provinciaux. C'est aux autorités municipales et à leurs corps policiers qu'il incombe de faire appliquer les lois en vigueur.

Un meurtre est un crime, tout comme un attentat à la bombe et le trafic de la drogue. Ce qu'il faut, c'est faire appliquer rigoureusement les lois en vigueur, à ce niveau. Les autorités fédérales, provinciales et municipales doivent conjuguer leurs efforts pour résoudre le problème.

Ce problème existe depuis longtemps. Il est étonnant que le Parti réformiste vienne finalement de s'en rendre compte.

* * *

[Français]

LA POLICE PORTUAIRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Pour une des rares fois, le ministre des Transports a réussi, vendredi dernier, à faire l'unanimité, mais c'était contre lui. En effet, lors de l'annonce du désengagement fédéral des services de police dans les ports de Vancouver à Halifax, en passant par Montréal et Québec, tout le monde a décrié sa façon de faire en décrétant unilatéralement, sans étude d'impacts, que son désengagement serait effectif avant l'automne prochain.

Comment le ministre a-t-il pu présenter son prétendu nouveau modèle de police portuaire, sans en être venu à une entente avec les provinces concernées?

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la question de la police portuaire a été examinée en détail par la firme Coopers & Lybrand. Dans son rapport, la firme propose un nouveau modèle de service de police dans nos principaux ports.

• (1455)

Pour confirmer les résultats de l'étude effectuée par l'inspecteur Mann, nous avons confié la réalisation d'une autre étude à l'ex-directeur de police de Vancouver, M. Stewart, et à l'ex-directeur du détachement de la GRC de North Vancouver, M. Gill Yard. Ils en sont venus essentiellement à la même conclusion, soit qu'il était possible de rendre les services de police plus efficaces, ce qui contribuerait, bien sûr, à améliorer la sécurité de la population canadienne.

Comme le député a parlé de Vancouver, je dois signaler que la Colombie-Britannique n'a pas pris part à l'étude, contrairement à toutes les autres provinces visées. Par conséquent, nous avons attendu que le surintendant William Neill, ex-directeur de la GRC en Saskatchewan, termine son étude à ce sujet. M. Neill a donc mené une étude sur la situation en Colombie-Britannique et en est arrivé aux mêmes conclusions.

C'est donc dire que trois études effectuées par d'anciens directeurs de services de police ont établi que nous pourrions améliorer la sécurité de la population canadienne en appliquant un nouveau modèle faisant intervenir les policiers municipaux, ainsi que les services de douanes, d'immigration et de sécurité. Ce nouveau modèle nous permettra de régler plus efficacement les problèmes liés à la criminalité que le modèle actuel.

LA LOI SUR ALIMENTS ET DROGUES

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens consomment des aliments santé et des suppléments nutritionnels afin de prévenir la maladie. Nous avons au Canada une police de la santé qui s'en prend à eux. Ces gens-là, en face, luttent autant contre les cigarettes à forte teneur en nicotine que contre 60 produits d'utilisation courante comme le camphre et l'huile minérale.

Le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'il faut modifier la Loi sur les aliments et drogues afin de créer la catégorie des «nutriceutiques», de telle sorte que ces produits continuent d'être disponibles pour les Canadiens?

M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le député fait preuve d'irresponsabilité en faisant ressortir deux cas qui masquent le fait que Santé Canada assume ses obligations de façon extrêmement responsable et diligente en s'assurant que tous les produits qui sont vendus sur le marché sont à la fois sûrs et efficaces, surtout lorsqu'ils sont censés avoir des pouvoirs médicaux.

Nous ne pouvons pas blâmer nos fonctionnaires d'accomplir le travail que le Parlement leur a confié, ou plutôt leur a commandé de faire.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Quand le rapport sur l'examen du mandat de la Société canadienne des postes a été rendu public au mois d'octobre dernier, la ministre a promis que cette dernière ne serait pas privatisée dans la mesure où elle continuerait de remplir un rôle d'intérêt public. Les auteurs du rapport ont d'ailleurs recommandé que la SCP ne soit pas privatisée.

Cependant, en lui commandant une étude, la ministre a demandé à la société TD Securities de déterminer si le retrait des activités concurrentielles est conforme à l'objectif de possiblement privatiser la SCP.

La ministre convient-elle que la SCP devrait rester une société d'État, conformément à ce qu'elle a dit l'automne dernier? Ou envisage-t-elle sérieusement la privatisation, comme il est énoncé dans le mandat relatif à l'étude en cause?

L'hon. Diane Marleau (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je maintiens ce que j'ai dit l'automne dernier. Dans la mesure où la SCP sert l'intérêt public, elle ne devrait pas être privatisée.

HONG KONG

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, hier, le gouvernement libéral a annoncé que les habitants de Hong Kong continueraient d'être exemptés du visa de visiteur au Canada après le retour du territoire sous le contrôle de la Chine.

La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-elle dire à la Chambre pourquoi c'est là une mesure importante pour le Canada?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, exempter les habitants de Hong Kong de la nécessité d'obtenir des visas de séjour est une très bonne nouvelle pour le Canada et pour Hong Kong.

Plus de 100 000 Canadiens vivent à Hong Kong. Plus de 500 000 résidents du Canada viennent de Hong Kong. Chaque année, plus de 200 000 visiteurs viennent de Hong Kong. Ces gens viennent ici pour affaires, pour visiter des parents ou pour visiter le Canada.

Après les assurances obtenues des autorités de Hong Kong et du gouvernement de la Chine, il était très important que nous maintenions l'exemption. C'est là une très bonne nouvelle pour tout le monde.

*Travaux de la Chambre***LES PRODUITS DU TABAC**

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une citation d'une récente étude de Santé Canada selon laquelle le taux de nicotine dans les cigarettes canadiennes a augmenté de 53 p. 100 au cours des 27 dernières années.

• (1500)

Le gouvernement a investi 2 millions de dollars dans ses installations à Delhi, en Ontario, pour trouver des moyens d'augmenter le taux de nicotine du tabac et de rendre les fumeurs plus dépendants. Pour protéger la santé des Canadiens, notamment les jeunes, le premier ministre va-t-il cesser d'utiliser l'argent des contribuables pour financer la recherche de moyens de rendre les fumeurs plus dépendants des cigarettes?

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans), Lib.): Monsieur le Président, la prémisse de cette question est entièrement fautive. Depuis quelques jours, les réformistes tentent de formuler leurs questions de façon à laisser entendre qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada fait de la recherche pour augmenter le taux de nicotine du tabac. Nous avons réfuté cette allégation dans les réponses que nous avons données à la Chambre. Une fois de plus, ils sont dans l'erreur. Agriculture et Agroalimentaire Canada ne finance aucune recherche ayant pour but d'augmenter le taux de nicotine.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, je demande au leader parlementaire adjoint de nous informer de ce que sera le menu législatif quand on rentrera, après les vacances de Pâques?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre du Travail et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma collègue pose une question, le jeudi, à titre de leader parlementaire du Bloc québécois, permettez-moi de la féliciter pour ses nouvelles fonctions.

Demain sera le dernier jour de débat sur le budget.

[Traduction]

À la reprise des travaux après le congé pascal, la Chambre sera appelée à étudier trois ou quatre projets de loi émanant du budget, dès que la procédure le permettra.

En outre, il serait utile que je rappelle à la Chambre les autres articles à l'ordre du jour qui seront alors prioritaires. Ce seront les projets de loi suivants: le C-82 concernant les institutions financières, le C-44 sur les ports, le C-32 modifiant la Loi sur le droit d'auteur, le C-17, le C-27 et le C-46 qui modifient le Code criminel,

le C-5 sur la faillite, le C-65 sur l'environnement, le C-79, le C-55 sur les délinquants à risque élevé, le C-66 modifiant le Code canadien du travail, le C-38 sur l'endettement agricole, le C-39 et le C-40 sur les conventions sur la submersion de terres, le C-49 sur les tribunaux administratifs, le C-67 sur la concurrence, le C-72 modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, le C-81 sur l'accord de libre-échange entre le Chili et le Canada, le C-84 sur la citoyenneté, le C-86 sur les transports et le C-89 sur les pouvoirs des agents des douanes.

Une lourde tâche nous attend à notre retour. Je souhaite donc à tous de Joyeuses Pâques et j'espère que nous reviendrons en pleine santé et en mesure de travailler très fort.

[Français]

Mme Tremblay: Monsieur le Président, la liste était très longue et je n'ai pas entendu ce qu'il en était du projet de loi C-17. L'a-t-on omis, ou est-il dans la liste?

[Traduction]

M. Gagliano: Monsieur le Président, le projet de loi C-17 figure en tête de liste.

M. Paul Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante. Tous les partis de la Chambre ont fait preuve d'une excellente collaboration et, au nom du gouvernement, j'en remercie les députés des deux côtés.

Je propose:

Que la motion portant amendement de la motion de deuxième lecture soit réputée avoir été retirée, que la motion de deuxième lecture et renvoi du projet de loi à un comité soit réputée avoir été mise aux voix et qu'un vote par appel nominal soit réputé avoir été demandé et différé à 17 heures aujourd'hui;

Que toutes les questions nécessaires pour disposer du projet de loi C-81 aux étapes du rapport et de la troisième lecture soient réputées avoir été mises aux voix et adoptées;

Que toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étude de l'amendement apporté au projet de loi C-70 par le Sénat soient réputées avoir été mises aux voix, et qu'un vote par appel nominal soit réputé avoir été demandé et différé à 17 heures aujourd'hui;

Qu'au plus tard à 16h59 aujourd'hui, les délibérations de la Chambre soient interrompues, et que toutes les questions nécessaires pour disposer du projet de loi C-32 à l'étape de la troisième lecture soient mises aux voix sans débat ni amendement.

• (1505)

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour mettre la motion aux voix?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation des rapports de comités.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CODE DE CONDUITE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité mixte spécial sur un code de conduite.

M. Lebel: Monsieur le Président, j'aimerais aussi demander le consentement unanime de cette Chambre pour déposer le rapport du Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation. Est-il possible d'obtenir ce consentement?

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Donc, monsieur le Président, en conformité avec l'ordre de renvoi prévu à l'article 19 de la Loi sur les textes réglementaires, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation attire l'attention des Chambres sur le Règlement sur les avis de demandes de traitement pris par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 672.6(1) et de l'article 672.95 du Code criminel, le 19 novembre 1992, sous le numéro d'enregistrement DORS/92-665.

[Traduction]

Le Président: Collègues, le projet de loi C-81, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili et d'autres accords connexes est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, vous avez adopté une position ferme au sujet des propos portant atteinte à la réputation à la Chambre.

À deux reprises pendant la période des questions, alors qu'il répondait au député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, le ministre de la Défense a mis en doute la véracité des propos du député. Il a d'abord dit que ce dernier tenait un double langage puis, vers la fin de sa réponse, le ministre s'est demandé pourquoi le député ne disait pas la vérité.

En toute logique, monsieur le Président, je crois que vous devriez demander au ministre de la Défense nationale de se rétracter.

Décision de la Présidence

Le Président: Je n'ai pas entendu le ministre dire que le député ne disait pas la vérité et je ne l'ai pas entendu parler de mensonge. Je vais examiner les «bleus» et, si nécessaire, je reviendrai à la Chambre sur les deux points soulevés par le député.

DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, dans ma déclaration d'aujourd'hui en vertu de l'article 31 du Règlement j'ai mentionné une lettre. Je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir déposer cette lettre.

• (1510)

Le Président: La députée a-t-elle consentement de la Chambre pour déposer la lettre?

Des voix: D'accord.

Le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

PROJET DE LOI C-46—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Chers collègues, je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député de Hamilton—Wentworth le mardi 11 mars 1997 concernant l'heure prévue pour l'examen du projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel), par la Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Français]

Je remercie l'honorable députée de Windsor—Sainte-Claire, l'honorable député de Berthier—Montcalm, l'honorable député de Winnipeg Transcona et l'honorable député de North Vancouver pour leurs commentaires sur cette question.

[Traduction]

Le député de Hamilton—Wentworth prétend que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a porté atteinte à ses droits en tant que député. Il estime que le comité a fait une mauvaise interprétation et a mal appliqué l'article 108(2) du Règlement en se réunissant, le matin, pour examiner le projet de loi C-46, alors qu'il croyait que le débat en deuxième lecture sur le projet de loi devait reprendre à la Chambre cet après-midi-là.

Il affirme que pour pouvoir participer efficacement à la réunion du comité, il était important pour lui d'assister à la Chambre au débat en deuxième lecture au cours de l'après-midi. C'est ainsi qu'il prétend que ses droits et son privilège de participer aux délibérations du Comité ont été enfreints.

[Français]

Les députés n'ignorent pas les importantes réformes qui ont été apportées suite aux recommandations du rapport du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, communément appelé

Initiatives ministérielles

le rapport McGrath, déposé en juin 1985. Une des grandes recommandations du rapport a été de proposer d'autoriser les comités à entreprendre des études sans ordre de renvoi précis de la Chambre.

Cette proposition est devenue l'actuel article 108(2) du Règlement, qui accorde des pouvoirs étendus aux comités permanents. Ainsi, ils disposent de l'autorité pour faire des études et présenter des rapports sur toutes les questions relatives au mandat, à l'administration et au fonctionnement de certains ministères. C'est en vertu de cet article du Règlement que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a décidé d'entreprendre l'étude du projet de loi C-46.

[Traduction]

Comme l'a indiqué le président du comité, la députée de Windsor—Sainte-Claire, d'autres comités ont adopté cette pratique. Le Comité permanent des finances, par exemple, décidait en janvier 1990 d'entreprendre l'étude de l'objet du projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois en conséquence. Et plus récemment, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques a commencé l'examen du projet de loi C-45, Loi modifiant le Code criminel (révision judiciaire de l'inadmissibilité à la libération conditionnelle). Il est intéressant de noter que dans ces deux cas, les comités se réunissaient pour examiner ces projets de loi au moment où la Chambre entreprenait ou reprenait le débat en deuxième lecture sur ces mêmes projets de loi.

Les comités sont libres d'établir leurs priorités, le programme et le calendrier de leurs travaux. En tant que Président, ce n'est pas mon rôle de m'occuper de ces questions, et je m'abstiendrai de la faire, comme l'ont fait mes prédécesseurs. Toutefois, comme le député de Winnipeg Transcona l'a dit, «l'esprit de la réforme McGrath était que les choses ne devaient pas se dérouler en même temps.» Les comités ne devraient pas l'oublier lorsqu'ils planifient leurs travaux.

Je me permets de rappeler à tous les députés qu'ils trouveront dans l'*Ordre projeté des travaux*, qui paraît tous les jours, la liste des travaux prévus, je dis bien prévus, pour une journée donnée ou pour plusieurs jours à venir. Le gouvernement n'est toutefois pas obligé de s'en tenir à cette liste; en vertu de l'article 40(2) du Règlement, il peut appeler n'importe quelle affaire qui figure sous la rubrique Ordres émanant du gouvernement dans le *Feuilleton* du jour.

J'aimerais vous signaler que le contenu de l'*Ordre projeté des travaux* peut être modifié sans préavis, comme cela est clairement indiqué par la note qui apparaît sous le titre. Au moment où ils planifient leurs travaux, il se peut que les comités ne soient pas au courant des changements apportés à l'*Ordre projeté des travaux*, ou encore de l'étape où en est rendu tel ou tel projet de loi.

• (1515)

[Français]

Dans le cas présent, il était indiqué dans l'*Ordre projeté des travaux* publié pour le mardi 11 mars 1997 que le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-46 devait reprendre. C'est ainsi que certains députés ont pu croire que le débat reprendrait ce jour-là. De fait, cette question n'a pas été mise en délibération ce jour-là. Il semblerait donc qu'il ait été prématuré de la part de l'honorable

député de Hamilton—Wentworth de soulever la question à ce moment-là, étant donné que la Chambre n'a pas débattu du projet de loi C-46 ce jour-là.

[Traduction]

J'ai beaucoup réfléchi à la question soulevée par le député de Hamilton—Wentworth. J'ai tenu compte de la mesure dans laquelle cela a pu l'empêcher de s'acquitter de ses fonctions parlementaires.

Il a toujours été difficile pour les députés—et ça l'est encore plus de nos jours—de gérer leur temps avec les contraintes qui leur sont imposées par la Chambre, les réunions des comités et des caucus, et les obligations liées à leur circonscription. Souvent, les députés doivent faire des choix quant aux priorités à se donner.

Je peux comprendre que cela a pu être contrariant pour le député, mais je suis d'avis qu'il n'a pas été empêché de s'acquitter de ses fonctions parlementaires. Par conséquent, la présidence considère qu'il n'a pas, à première vue, matière à question de privilège.

[Français]

Je remercie l'honorable député de Hamilton—Wentworth d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

L'hon. Sheila Copps (au nom du ministre du Commerce international, Lib.) propose: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le droit d'auteur, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, notre culture est le miroir de ce que nous sommes. C'est elle qui fait du Canada un pays unique au monde. Le projet de loi C-32 ne traite pas uniquement de culture, mais également de création d'emplois et de croissance au profit des Canadiens. Il vise à renforcer les industries culturelles du Canada et tout ce qui contribue à notre spécificité.

Neuf cent mille emplois canadiens dépendent du secteur culturel et près de 5 p. 100 de notre produit intérieur brut provient de la culture. Ces cinq dernières années, le secteur culturel a connu une croissance plus rapide que l'ensemble de l'économie. Cependant, ce succès n'a pas eu lieu par magie. Il a fallu que des gens dotés d'un immense talent, des gens téméraires, des artistes et des millions de

Initiatives ministérielles

Canadiens acceptent d'écouter, de voir et de lire ce qui fait notre spécificité.

En quoi consiste le droit d'auteur? Il vise à protéger les créations des artistes. Ainsi, les créateurs ont le droit de toucher des redevances lorsque leurs oeuvres sont utilisées à des fins commerciales.

Selon Statistique Canada, l'artiste canadien moyen compte parmi les gens les moins payés dans l'économie, ne gagnant qu'environ 13 000 \$ par année.

[Français]

J'ai été drôlement surprise de rencontrer, il y a quelques semaines, l'auteure reconnue et respectée mondialement, Antonine Maillet. Elle m'a elle-même expliqué qu'elle ne peut pas seulement vivre des redevances de ses livres, mais qu'elle était obligée de donner des conférences.

[Traduction]

Ce projet de loi vise à assurer l'équité et à faire en sorte que les créateurs du Canada soient payés pour les oeuvres qu'ils créent, pour leur propriété intellectuelle. Ce projet de loi établit un équilibre qui protège les intérêts des usagers, pour que tous les Canadiens puissent continuer d'être témoins de la spécificité du Canada.

Nous avons écouté attentivement, et ce projet de loi sur le droit d'auteur respecte ces valeurs. Il favorisera l'épanouissement de la culture canadienne et la création d'autres emplois dans les industries culturelles. Nous avons besoin d'une loi qui corresponde à la réalité actuelle, et non à celle de 1924, année où la loi a été adoptée pour la première fois.

• (1520)

[Français]

Cela fait huit ans que les gouvernements et les ministres successifs travaillent sur le projet de loi sur les droits d'auteurs. Ce que nous avons fait avec le projet de loi C-32, c'est d'établir un juste équilibre entre les droits des créateurs et le besoin d'être accessible au monde ordinaire. Le projet de loi C-32 crée un climat sain et juste pour nos distributeurs de livres.

Comme toutes les lois cadres fondamentales, la Loi sur le droit d'auteur énoncée dans le projet de loi C-32 établit les droits légitimes des créateurs à une compensation en retour de l'utilisation commerciale de leurs oeuvres, tout en rendant ces oeuvres raisonnablement accessibles au monde entier.

Compte tenu du nombre de créateurs et d'utilisateurs touchés, il ne faut pas s'étonner du long processus de travail qu'a exigé le projet de loi C-32. Il est le résultat d'un long et laborieux processus d'études et de consultations.

[Traduction]

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les membres du comité, qui ont fait le gros du travail en renvoyant le projet de loi C-32 à la Chambre pour la troisième lecture.

[Français]

J'aimerais particulièrement remercier l'honorable député de Lachine—Lac-Saint-Louis, le président du comité, pour son leadership dans une matière qui est très sensible et très complexe.

[Traduction]

Nous nous réjouissons d'avoir à la Chambre un collègue dont les conseils posés, judicieux et passionnés en font un modèle à suivre.

[Français]

Je ne voudrais surtout pas négliger de remercier aussi celui qui a fait le travail laborieux de la balance, mon secrétaire parlementaire, l'honorable député de Restigouche—Chaleur. Il nous a guidés à chaque étape avec le dévouement et l'impartialité qu'on lui connaît.

[Traduction]

Je voudrais également remercier les députés du caucus du Parti libéral, qui ont travaillé de longues heures pour veiller à ce que nous atteignons le juste équilibre. Je m'en voudrais de ne pas mentionner en particulier. . .

[Français]

—le travail du critique de l'opposition officielle, le député de Richmond—Wolfe qui, lui-même, a mis à part ses intérêts politiques pour travailler en front commun sur un dossier qui est fort important pour les artistes de tout notre pays.

Il y a des moments, en politique, où on met de côté nos convictions personnelles pour travailler à établir une bonne législation. Je pense que c'est ce que nous avons accompli ensemble ici.

Grâce à nos consultations, le gouvernement a présenté un certain nombre de modifications à l'étape de la troisième lecture. Ces modifications portent sur l'amélioration du projet de loi.

[Traduction]

Je tiens à faire remarquer que le seul parti représenté à la Chambre qui s'oppose aux droits d'auteur est le troisième parti, le Parti réformiste. Je pense qu'il est important de souligner que, dans sa propre charte, le Parti réformiste insiste sur le respect du droit à la propriété. Permettez-moi de citer un extrait de la politique du Parti réformiste sur la réforme constitutionnelle: «Le Parti réformiste appuie la modification de la Charte des droits en vue de reconnaître qu'au Canada a existé le droit de chaque individu d'utiliser et de profiter de ses biens, meubles et immeubles, et que personne n'en sera privé, sauf par procédure judiciaire devant les tribunaux.»

Malheureusement, en dépit de ses déclarations en faveur du droit à la propriété, ce parti ne reconnaît pas ce droit aux créateurs et aux artistes canadiens. Malheureusement, le Parti réformiste refuse de reconnaître que, lorsqu'un artiste crée une chanson, quand Céline Dion chante ou quand Shania Twain chante, leur voix est ce qui rend la chanson unique. Jusqu'à l'adoption de ce projet de loi, Shania Twain n'avait jamais été reconnue comme la créatrice du disque ou du CD portant son nom. Traditionnellement, en raison de la réforme du droit d'auteur qui a eu lieu il y a presque dix ans, nous versons des droits d'auteur à la personne qui écrit des chansons pour Shania Twain, mais nous n'en versons pas à la chanteuse.

Initiatives ministérielles

• (1525)

Le Parti réformiste ne reconnaît pas les droits légitimes de ceux que le Président a si éloquemment appelés hier l'âme de la nation. La réforme du droit d'auteur est essentielle à notre identité culturelle et indispensable si nous voulons maintenir notre place dans le monde. Par ce projet de loi, le gouvernement reconnaît que la culture est la pierre angulaire de notre nation et qu'elle fait partie de notre identité collective.

Les artistes attendent la phase II de la réforme du droit d'auteur depuis presque dix ans. En décembre dernier, la communauté mondiale, par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, concluait deux nouveaux traités internationaux d'importance, le traité sur le droit d'auteur et le traité sur les représentations et les enregistrements sonores. Malheureusement, le Canada s'est trouvé dans l'impossibilité de signer ces traités. Notre législation sur le droit d'auteur était tellement dépassée que nous n'avons pas pu signer une convention datant de 1961. Le projet de loi C-32 va régler ce problème. Le Canada va enfin être en mesure de se joindre au concert des nations pour respecter pleinement le droit d'auteur.

Nous allons également pouvoir nous attaquer aux problèmes urgents concernant les enregistrements numériques et le traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les représentations et les enregistrements sonores.

[Français]

Le travail que nous avons fait est un travail acharné. Mais enfin, ça va donner aux artistes canadiens, ceux qui oeuvrent dans des conditions parmi les plus pauvres de tous les métiers, une possibilité d'être reconnus financièrement pour ce qu'ils font présentement gratuitement.

Le projet de loi C-32 est avantageux, tant pour les créateurs que pour ceux qui utilisent le secteur culturel canadien, que le Canada tout entier. Je prie donc les députés de la Chambre de faire preuve de volonté et de respect.

[Traduction]

Je demande à tous les députés à la Chambre de signifier leur respect pour le droit d'auteur en appuyant ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture et en faisant en sorte qu'il soit expédié par le Sénat dont nous attendons la même collaboration que celle qu'ils ont manifestée pendant le débat à la Chambre des communes.

Je tiens également à remercier le bureau du whip libéral, surtout le whip et le whip adjoint pour le travail qu'ils ont accompli afin que ce projet de loi voie le jour. Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre, le whip, le whip adjoint et le leader suppléant. J'espère que ce projet de loi sera envoyé ce soir au Sénat pour qu'il en fasse la première lecture. C'est un projet de loi qu'on attendait depuis longtemps. Il facilitera la vie à des milliers d'artistes canadiens.

[Français]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté qu'à titre de porte-parole de l'opposition officielle au patrimoine et aux activités culturelles, je prends la parole en cette occasion.

Je devrais qualifier cette occasion de grande fierté et d'une grande étape pour les artistes, les créateurs, ceux qui nourrissent notre imaginaire, ceux qui nourrissent notre culture; c'est une grande étape puisque cette troisième lecture permettra, par la suite d'envoyer le projet de loi en vue d'une sanction royale.

J'ai entendu avec énormément de plaisir les propos de la ministre du Patrimoine canadien parce qu'elle a mentionné effectivement que le travail qui s'est fait tout au long de ce comité, qui a reçu tant de rapports et d'études—au-delà de 170 mémoires—et qui a entendu près de 67 témoins, a été fait avec une attention, une détermination, mais une détermination dans le but de servir un projet de loi qui, lui, sert les artistes, l'industrie culturelle et les utilisateurs.

• (1530)

Très rapidement, je crois que les collègues au Comité du patrimoine et les collègues du gouvernement et de l'opposition officielle ont vite compris qu'on avait la volonté et la détermination de travailler ensemble pour faire avancer les meilleures choses possibles pour ce projet de loi.

À cet égard, je dois dire que, comme parlementaires, nous sommes bien sûr des députés élus et des députés qui légifèrent; nous sommes là pour légiférer. Dans ce processus d'étude du projet de loi sur le droit d'auteur, je crois que nous avons tous senti—je pense parler au nom de mes collègues—que nous jouissons là notre rôle de parlementaires, celui de faire en sorte qu'un projet de loi qui est déposé franchisse des étapes, soit bonifié, toujours dans la fibre ultime qu'il représente, et dans notre cas, c'était de servir, comme l'a dit la vice-première ministre et ministre du Patrimoine, les intérêts des artistes, des créateurs, l'industrie culturelle.

En ce sens, je crois qu'on a atteint notre objectif. J'incite et j'invite aussi tous les collègues de cette Chambre à appuyer ce projet de loi en troisième lecture, parce que ces objectifs ont été atteints.

Je voudrais rappeler simplement, mais d'une façon très nette, que ce projet de loi est finalement la suite d'un projet de loi qui est venu au monde en 1924, qui a été révisé pour la première fois en 1988, et qui, finalement, arrive à une troisième révision, ce qu'on appelle la phase II, en 1997.

Pour l'ensemble des artistes, des créateurs, autant dans les arts visuels que les arts de la scène, un monde où les revenus pour vivre de son art se situent en moyenne entre 7 000 \$ et 13 000 \$, dépendant du champ d'activité culturelle, vous comprendrez que pour eux, cela a été une étape extrêmement longue, de 1924 à 1988, avant que la société, et son Parlement qui réunit l'ensemble des élus politiques qui peuvent agir dans ce domaine, les entendent, les écoutent.

Nous sommes donc à une étape extrêmement importante, parce que les artistes, les créateurs, se sont fait reconnaître en 1988 un élargissement de leur droit moral et de leur droit économique. Un élément clé est apparu en 1988 qui s'appelait les collectifs de gestion, c'est-à-dire ce droit de se faire représenter pour mieux essayer de gérer, finalement, le retour légitime auquel ont droit les auteurs, les créateurs et les artistes de vivre de leur art.

Par ce projet de loi C-32, nous avons donc vu apparaître des dimensions importantes, entre autres, la majeure dimension des droits voisins. La ministre du Patrimoine y a fait référence tout à l'heure. Nous devons absolument, au nom de l'ensemble de nos

artistes interprètes et de l'industrie de la production du disque, arriver finalement à être membres et partenaires de ces quelque 50 pays qui reconnaissent les droits voisins, de ces quelque 50 pays qui, ensemble, ont adhéré à la Convention de Rome. Je crois que le projet de loi C-32, dans cette dernière étape, va maintenant permettre à ces artistes d'être reconnus dans leurs droits, dans au-delà de 50 pays. C'est un gain majeur.

Dans ce projet de loi, une autre reconnaissance, un autre gain important est celui de la copie privée. Tout le monde a reconnu, durant les audiences, et on s'en est parlé mutuellement, qu'il y a énormément de piratage, de copies de cassettes, qu'on utilise énormément les chansons, les musiques, etc., sans nécessairement payer la juste part aux créateurs et aux interprètes.

Le régime de la copie privée fera en sorte qu'avec une redevance directement au manufacturier, les créateurs, les auteurs, les compositeurs et les interprètes se verront redistribuer un salaire qui, jusqu'à maintenant, leur échappait par une espèce de pratique reconnue partout qui est celle de copies de cassettes.

• (1535)

Ce projet de loi a aussi quelque chose de particulier qui fait qu'on garde espoir en l'avenir: il a un mandat de réouverture dans cinq ans.

Tout le monde convient que ce projet de loi n'est pas parfait. Ce projet de loi a été travaillé, bonifié, mais tout le monde reconnaît que, déjà, sous certains aspects, il est dépassé. Entre autres parce qu'il ne fait pas référence aux technologies modernes. Il ne fait pas référence à tous ces moyens de communications qui se développent et sur lesquels les artistes n'ont pas encore d'emprise pour faire respecter leurs droits.

J'invite le gouvernement à faire en sorte qu'on puisse entreprendre le plus rapidement possible les démarches pour la phase III, et à donner au Comité du patrimoine le mandat d'effectuer ses travaux dans des délais rapides, et cela avant la réouverture dans cinq ans, afin que nous soyons informés d'une façon très précise lors de cette réouverture.

Je voudrais rappeler que la question des droits d'auteur faisait partie du mandat de l'opposition officielle dès son arrivée. Ma collègue, la ministre du Patrimoine, se souviendra que dès les premières sessions au Parlement, ma collègue de Rimouski—Témiscouata, qui m'a précédé, lui avait posé la question à ce sujet. Elle lui demandait de déposer le projet de loi sur les artistes le plus rapidement possible. Je dois dire qu'eu égard à cette question le mandat de l'opposition officielle a été rempli.

Je rappelle aussi que l'opposition officielle invitait le gouvernement à se pencher le plus rapidement possible, pour le bien des artistes, sur l'ensemble de ces nouvelles technologies, sur ces nouvelles conditions de marché international.

D'ailleurs, entre 1988 et 1990 il y a eu certaines modifications à la loi pour permettre certaines ententes ayant trait à l'ALENA, aux ententes internationales. Il n'y a pas tellement longtemps, le Comité

Initiatives ministérielles

du patrimoine a reçu le mandat de revoir la politique culturelle à la lumière de ces contrats, de ces ententes internationales.

L'opposition officielle a livré la marchandise et a réussi à avoir l'écoute du gouvernement pour satisfaire ultimement les désirs des artistes qui attendaient depuis longtemps. Les artistes attendent encore des modifications relatives à tout ce contexte de marché international et de nouvelles technologies.

Aujourd'hui est un grand jour. J'invite l'ensemble de mes collègues à voter en faveur du projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

En terminant, je voudrais, à mon tour, remercier tout d'abord mes collègues du Comité du patrimoine de la collaboration et de l'appui qu'ils nous ont témoignés. Je salue aussi le personnel de soutien et les conseillers qui ont accompagné le Comité du patrimoine dans ses travaux pour nous aider à saisir les enjeux, à voir clair et à bien faire notre travail afin de pouvoir déposer, en cette Chambre, un projet de loi vraiment bonifié et répondant aux objectifs ultimes des auteurs.

Finalement, ayons une marque de reconnaissance pour tous les groupes qui sont venus déposer des mémoires, pour tous les groupes venus défendre leur point de vue au Comité du Patrimoine et qui ont tenté de nous expliquer le plus clairement possible les enjeux pour que nous puissions faire notre travail.

Je voudrais témoigner toute ma reconnaissance à ces personnes et espérer que le projet de loi aura reçu la sanction royale, avant que nous quittions cette Chambre pour les prochaines élections.

[Traduction]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir une fois de plus sur le projet de loi C-32. Cependant, je dois tout d'abord dire que je suis extrêmement déçu de l'entente passée entre le Bloc Québécois et le gouvernement pour mettre fin à cette question. Un grand nombre de Canadiens s'inquiètent de tant d'aspects du projet de loi C-32 qui ne répondent pas aux besoins des parties intéressées, notamment ceux des radiodiffuseurs canadiens.

• (1540)

Je dirai d'emblée, comme d'habitude, où va ma sympathie. Comme je l'ai toujours fait remarquer à mes collègues de l'autre côté, je viens du milieu de la radiodiffusion et je pense qu'il est important qu'on le sache.

Encore une fois, nous assistons à une collusion entre le Bloc québécois et le gouvernement pour mettre fin à une question qui touche des millions et des millions de Canadiens. Les gens avaient encore toutes sortes de questions auxquelles ils désiraient avoir une réponse. Malheureusement, le gouvernement n'en a pas tenu compte, tout comme il a fait fi des préoccupations des Canadiens à l'égard du projet de loi sur la TVH au sujet duquel il a imposé la clôture. Cela devient tout à fait caractéristique de ce gouvernement, plus encore que du gouvernement Mulroney. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième a trait au projet de loi même. Les radiodiffuseurs ont insisté sur plusieurs choses. Ils ont demandé que le gouverne-

Initiatives ministérielles

ment amende le projet de loi pour les autoriser à diffuser en différé, autrement dit d'enregistrer un programme à un moment donné et de le rediffuser à un autre moment, sans avoir à demander l'autorisation des musiciens participant à ce programme, sans avoir à refaire toute la paperasserie. C'est une demande logique. Or, pour des raisons qui m'échappent, ainsi qu'à quiconque un tant soit peu sensé, le gouvernement s'y refuse.

Mme Copps: C'est prévu dans le projet de loi.

M. Solberg: La ministre dit que c'est prévu dans le projet de loi, peut-être, mais pas de façon assez claire pour que les intéressés soient sûrs qu'ils ne vont pas avoir à subir les conséquences s'ils ne se conforment pas à toutes ces tracasseries. La ministre sait que des poursuites ont déjà été intentées pour des questions de ce genre. Les radiodiffuseurs sont totalement exposés.

Le gouvernement doit se rappeler—et c'est sa pierre d'achoppement—qu'il n'insiste pas assez pour que les radiodiffuseurs et les médias électroniques, qui font la promotion du patrimoine canadien, puissent continuer à faire le travail dont ils se sont si bien acquittés dans le passé: promouvoir l'excellente culture canadienne.

La diffusion en différé fait problème. J'ai parlé à bien des gens des canaux communautaires. J'ai parlé avec divers groupes qui présentent toutes sortes de merveilleux programmes canadiens. Ils ont l'impression qu'une crainte se répand dans leurs organisations, parce que le gouvernement n'a pas bien défini comment tout cela fonctionnerait et n'a pas précisé si les radiodiffuseurs pouvaient aller de l'avant avec des choses comme la diffusion en différé, sans qu'il y ait des répercussions.

Les radiodiffuseurs ont aussi soulevé maintes fois la question du transfert de format, mais on a fait la sourde oreille.

Mme Copps: C'est dans le projet de loi.

M. Arsenault: C'est dans le projet de loi.

M. Solberg: Même s'ils disent que c'est dans le projet de loi, ce n'est pas assez clair.

Les raisons m'échappent, mais les radiodiffuseurs ont demandé des clarifications, des précisions pour que tout le monde soit satisfait. Il n'y aurait alors pas de problème.

Encore une fois, le gouvernement a fait la sourde oreille. Par conséquent, les radiodiffuseurs seront dans une position telle qu'ils paieront peut-être le double simplement parce qu'ils transféreront une chanson d'un CD à un support électronique comme un disque dur d'ordinateur. Ils devront payer le double simplement parce que le gouvernement a agi avec logique et qu'il ne les a pas écoutés assez attentivement. Rien ne justifie cela. Nous avons tenu de nombreuses audiences.

Mme Copps: C'est dans le projet de loi.

M. Solberg: Je rappelle à la ministre que nous avons tenu toutes sortes d'audiences. La ministre sait fort bien que les radiodiffuseurs ont insisté en disant que le projet de loi était trop flou. Malheureusement, les radiodiffuseurs devront faire des acrobaties simplement parce que le gouvernement ne les aura pas écoutés attentivement.

La ministre et le secrétaire parlementaire se préoccupent de la participation des radiodiffuseurs. Après tout, ce sont eux qui font vraiment la promotion de la culture canadienne. Qui pourrait prétendre qu'ils n'ont pas fait un travail magnifique? Je n'arrive pas à voir pourquoi le gouvernement ne les écoute pas un peu mieux.

● (1545)

Je voudrais dire quelques mots de mes anciens collègues du secteur de la radiodiffusion. Pardonnez-moi, monsieur le Président, mais je me dois le faire. Hier, nous avons accueilli ici de magnifiques artistes des quatre coins du pays représentant diverses formes d'expression culturelle: des peintres, des poètes, des écrivains, des cinéastes. Il est important de ne pas oublier que d'autres personnes auraient dû se tenir auprès d'eux, les radiodiffuseurs canadiens de la radio et de la télévision, qui assurent la promotion de la culture.

Depuis plusieurs années, les radiodiffuseurs ont été beaucoup malmenés par les conservateurs et même par le gouvernement actuel. Les impôts continuent d'augmenter. Une foule de stations de radio et de télévision éprouvent de graves difficultés financières. Les radiodiffuseurs font des pieds et des mains pour se tenir à flot. Si ces stations disparaissent, elles ne seront plus là pour promouvoir la culture.

À cause de la mesure législative que le gouvernement propose, des stations marginales auront beaucoup de mal à survivre. Ce sera aussi extrêmement difficile pour les stations qui exploitent des marchés très compétitifs. Nous sommes en train de tuer la poule aux oeufs d'or. Le gouvernement complique singulièrement la vie aux diffuseurs qui ont si bien fait la promotion de la culture au fil des ans.

Les radiodiffuseurs ont essayé de travailler en étroite collaboration avec la ministre et son ministère. Ils ont fait des efforts remarquables pour venir expliquer leur position au comité. Ils se sont mis à l'entière disposition du ministère. Ils sont plus que disposés à venir n'importe quand discuter avec la ministre et ses fonctionnaires. Même les députés libéraux d'en face ont étroitement collaboré avec les diffuseurs pour tenter de recueillir leur point de vue.

Malheureusement, sur ces questions qui nous semblent tout à fait sensées, le gouvernement a refusé de les écouter. Il y a au ministère du Patrimoine canadien bien des bureaucrates qui croient savoir mieux que les diffuseurs ce qui est bon pour ce secteur d'activité. Dans ce dossier, ce n'est tout simplement pas le cas. Les diffuseurs ont bien précisé à maintes occasions que cette mesure législative les empêchera de faire leur travail qui consiste en fin de compte, après la recherche du profit, etc., à promouvoir la culture canadienne de multiples manières.

Si je n'ai pas su faire valoir ce point avec vigueur, vous m'en voyez très déçu. Les diffuseurs canadiens seront extrêmement déçus. Les gens qui écoutent la radio et regardent la télé seront également déçus de voir que le gouvernement aura fait adopter ce projet de loi à toute vapeur.

Le gouvernement s'est allié au Bloc québécois au bout de longues délibérations à la Chambre. Nous avons atteint un stade où il nous aurait été possible d'apporter certains changements, mais le gouvernement a préféré ne pas tenir compte de ces solutions pleines de bon sens. Il va faire adopter de force des solutions qui pourtant ne conviennent pas.

Je ne sais pas ce que je peux ajouter d'autre, si ce n'est que je suis convaincu de parler au nom des diffuseurs canadiens en disant qu'ils seront extrêmement déçus.

Une voix: Et les artistes, eux?.

M. Solberg: Je suis sûr qu'ils seront déçus, eux aussi, lorsque, à cause de ce projet de loi, les diffuseurs ne pourront leur offrir les services qu'ils aimeraient pourtant leur fournir.

Le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LA SANCTION ROYALE

• (1550)

[Traduction]

Le Président: À l'ordre! J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Initiatives ministérielles

Résidence du Gouverneur général, Ottawa

Le jeudi 20 mars 1997

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Antonio Lamer, juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 20 mars 1997, à 18 h 15, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRoque

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

L'hon. Sheila Copps (pour le ministre de l'Industrie, le ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et le ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): propose la deuxième lecture et l'adoption des amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Morris Bodnar (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre a terminé en octobre dernier la troisième lecture du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Nous avons travaillé fort sur ce texte. Le comité lui a consacré une attention minutieuse et nous avons débattu ici plusieurs éléments clés de ce projet de loi très complexe.

Ce projet de loi se trouve une fois de plus devant nous. Je suis convaincu que quiconque l'a suivi de près ne sera pas surpris de voir qu'il nous revient du Sénat avec de nouveaux amendements de forme destinés à peaufiner les lois-cadres sur la faillite et l'insolvabilité. Ce sont après tout, des questions très complexes qu'il n'est pas inutile d'approfondir. Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a signalé plusieurs points à améliorer dans le projet de loi C-5.

Avant de tracer les grandes lignes des amendements proposées, permettez-moi de rappeler à la Chambre les questions qui sont ici soulevées, ainsi que le processus rigoureux qui a été suivi pour produire ce projet de loi.

Le texte couvre quatre domaines généraux: les questions touchant les consommateurs, les questions commerciales, les priorités et les privilèges, et les modifications proposées à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Voici un projet de loi conçu pour nous assurer que les entreprises canadiennes ou

Initiatives ministérielles

les consommateurs qui ont besoin d'une protection contre l'insolvabilité disposent d'une loi-cadre qui les aide à prendre les décisions nécessaires pour remettre de l'ordre dans leur vie ou dans leur entreprise. Ce projet est conçu pour encourager nos entreprises à prendre des risques, et non pas le contraire.

Les lois sur la faillite, comme les autres lois-cadres, sont une garantie de certitude et d'équité sur le marché. En l'occurrence, le projet donne aux prêteurs comme aux emprunteurs l'assurance que leurs transactions s'appuient sur des règles qui traitent toutes les parties équitablement et qui permettent des solutions novatrices.

Le projet de loi fournit un cadre dans lequel les entreprises en difficulté peuvent éviter la liquidation, préserver leur existence même et maintenir des emplois. Il offre également une protection aux administrateurs afin de les encourager à ne pas abandonner le navire qui coule. Nous voulons que les administrateurs restent à leur poste pour prendre des décisions audacieuses qui aideront à restructurer l'entreprise.

• (1555)

D'autres éléments du projet de loi visent l'insolvabilité des agriculteurs et des pêcheurs. Pour éviter l'insolvabilité, la plupart des agriculteurs et des pêcheurs recourent à d'autres emplois pendant la morte-saison, ce qui est faire preuve de responsabilité de leur part. Le projet de loi C-5 protège les agriculteurs et les pêcheurs contre toute pétition en faillite pendant la morte-saison.

La nouvelle législation permettra aux conjoints insolvable de déposer une requête de faillite conjointe. Cela permettra d'épargner temps et argent et de rationaliser le processus. Cette mesure fait des pensions alimentaires versées à un époux ou à un enfant des réclamations prioritaires et prouvables.

En vertu du projet de loi, les personnes qui ont commis des agressions sexuelles ou physiques ne pourront se déclarer en faillite pour éviter de verser les dommages-intérêts accordés aux victimes par les tribunaux civils.

Le projet de loi C-5 porte également sur les faillites de particuliers. Il offre au débiteur consommateur la possibilité de se réhabiliter rapidement et d'agir de façon responsable.

Beaucoup d'intérêts se trouvent protégés par le projet de loi. Nombreux sont les Canadiens qui comptent sur nous pour adopter rapidement les amendements et leur donner force de loi. Il y a les entreprises qui ont besoin d'une marge de manoeuvre pour remettre de l'ordre dans leurs affaires et pour profiter de nouveaux débouchés.

Il y a les emplois qui dépendent de la capacité des entreprises de continuer à rembourser leurs dettes. Il y a les taux d'intérêt et les conditions d'emprunt consentis par des institutions qui doivent tenir compte du risque de ne pas être remboursées.

En somme, le projet de loi porte sur le climat moral et éthique du marché. Les Canadiens veulent avoir la certitude que nul ne peut échapper à des obligations financières en utilisant la faillite comme échappatoire. Les Canadiens veulent avoir l'assurance que la facture sera payée.

Je prendrai un moment pour récapituler le processus qui nous a conduits jusqu'ici. En 1992, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité était adoptée à la suite de débats considérables tant à la Chambre qu'en comité. Il s'agissait d'un véritable événement puisque, pour

la première fois en quarante ans, ce Parlement s'entendait sur une modernisation de la loi sur la faillite qui serait juste pour tout le monde.

Si nous avons réussi à adopter la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en 1992, c'est en partie parce que nous étions convenus que certaines modifications supplémentaires seraient examinées et soumises de nouveau à cette Chambre à une date ultérieure. Pour que cela se produise, Industrie Canada a mis sur pied le Comité consultatif sur la faillite et l'insolvabilité. Plus de cent spécialistes de l'insolvabilité appartenant au secteur privé ont participé aux travaux de ce Comité. Ils représentaient les consommateurs, les entreprises, les prêteurs, les professionnels de l'insolvabilité et les gouvernements. Ils ont passé en revue la législation de l'insolvabilité, établi les questions prioritaires et formulé des solutions possibles.

Plus de 100 spécialistes de l'insolvabilité du secteur privé ont participé aux travaux de ce comité. Grâce à leurs compétences, le projet de loi C-109 a été déposé au cours de la dernière session de la présente législature, en novembre 1995. L'objectif était de peaufiner les amendements proposés en 1992 et d'incorporer de nouveaux éléments concernant l'insolvabilité des entreprises et des particuliers.

Les députés se rappelleront que le projet est mort au *Feuilleton*, mais qu'il a été présenté à nouveau peu après le début de la nouvelle session en tant que projet de loi C-5. Lorsque le projet de loi a été renvoyé au Comité permanent de l'industrie, les professionnels de l'insolvabilité de divers secteurs ont fait d'autres suggestions. Quand le projet de loi a été à nouveau présenté à la Chambre pour la troisième lecture, il renfermait quelque 70 modifications de forme.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples des changements apportés au comité. Aux termes des modifications, il est maintenant très clair que, parmi toutes les réclamations pour dommages à l'environnement, seules les réclamations de l'état auront priorité. L'étendue des réclamations des conjoints a été modifiée de telle sorte que les réclamations couvertes devaient résulter d'ordres ou d'ententes établis lorsque les conjoints vivaient séparément et avant que la procédure de faillite soit engagée.

En comité, le projet de loi a été amendé de telle sorte que la période de révision de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies soit réduite de sept à cinq ans. Aucun de ces amendements ne modifie les principes fondamentaux du projet de loi. Nous les avons examinés en troisième lecture, et le projet de loi a été adopté.

Lorsque le projet de loi a été transmis au Sénat, il a d'abord été renvoyé au Comité permanent des banques et du commerce. Les sénateurs ont eu l'occasion d'examiner à nouveau certains des mémoires présentés antérieurement par les spécialistes sur l'insolvabilité. Ils ont entendu de nouvelles opinions sur certains des amendements qui avaient été adoptés par la Chambre.

• (1600)

À la suite de ces délibérations, le projet de loi nous a été encore une fois présenté, avec de nouveaux amendements de forme adoptés à l'autre endroit. Ces amendements ne modifient pas l'intention originale du projet de loi, pas plus qu'ils ne compromettent l'équilibre recherché entre les intérêts concurrentiels en jeu dans les affaires d'insolvabilité. Il s'agit plutôt d'amendements de forme qui visent à affiner les lois-cadres où le remplacement d'un mot par un autre peut être important pour l'interprétation de la loi.

Initiatives ministérielles

Voici, en résumé, les changements proposés par l'autre endroit. Le paragraphe 2.1 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, qui précise à quelle date une faillite se produit, a été simplifié. L'autre endroit a précisé à quel moment un administrateur d'une proposition de consommateur doit aviser les créanciers d'un défaut de paiement imminent. Les versions française et anglaise du paragraphe 50 (15) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ont été harmonisées. Les dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies ont été élargies pour couvrir les personnes qui dirigent une entreprise lorsque tous les administrateurs ont démissionné ou ont été congédiés.

Grâce aux amendements, il est clair maintenant que les investissements d'une société de valeurs mobilières dans ses filiales vont dans le fonds des clients, en vertu de la partie XII. Les amendements habilite les entreprises ou les groupes affiliés dont l'endettement est supérieur à 5 millions de dollars à se prévaloir de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Ils exigent de toute entreprise qui sollicite un sursis en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies qu'elle démontre qu'elle agit de bonne foi et exerce une diligence raisonnable. Enfin, les amendements autorisent les moniteurs de pétitions adressées en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies à faire valoir qu'ils exercent une diligence raisonnable lorsqu'ils préparent leurs rapports sur les finances d'entreprises débitrices.

Ces amendements montrent l'efficacité du système parlementaire et que le système fonctionne bien. Depuis le début, nous sommes efforcés d'adopter un texte de loi équilibré, juste pour toutes les parties, un texte qui fournira pendant des années une assise solide à la loi-cadre sur la faillite et l'insolvabilité. Avec ses amendements de forme, l'autre endroit nous a aidés à atteindre ces objectifs.

Les principes fondamentaux et la structure du projet demeurent intacts. La législation canadienne en matière de faillite continuera de proposer une structure quand il sera préférable pour les particuliers et les entreprises de réorganiser leurs affaires plutôt que de se déclarer en faillite.

Le projet de loi continue d'insister sur l'importance de mesures susceptibles de promouvoir la réhabilitation des particuliers. Il continue de créer un environnement dans lequel ces derniers peuvent agir comme des citoyens responsables. Mais surtout, il continue de favoriser l'équité pour les créanciers comme pour les débiteurs.

Le moment est venu pour nous d'adopter ce projet de loi ainsi modifié, afin que les Canadiens puissent commencer dès maintenant à profiter de ses dispositions. J'espère que tous les députés m'emboîteront le pas et appuieront le projet de loi.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, mon collègue d'en face va être déçu. Il invite tous les députés de la Chambre à appuyer, dans la version finale qu'on aura maintenant, le projet de loi C-5, mais je dois lui dire qu'il ne pourra pas compter sur notre appui.

Les amendements techniques qui sont devant nous reviennent de l'autre Chambre et ils visent à clarifier, à préciser le sens de certains

mots à portée légale et juridique—c'est quand même très important—et aussi à faire les concordances de traduction qui avaient échappé, initialement, au processus des deux premières lectures du projet de loi.

Mais je suis très déçu de voir qu'une des suggestions et un des chevaux de bataille du Bloc québécois dans ce dossier-là, et on ne s'en prend pas au fait qu'on fasse des ajustements à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, c'est que dans le projet de loi C-5, il y ait une partie de cette loi qui cible directement les étudiants et qui leur donne un statut de présumés fraudeurs. Je vais expliquer un peu pourquoi.

À l'article 178, on vient ajouter deux autres catégories de créances dont un failli ne peut être libéré, à la suite d'une ordonnance de libération. Évidemment, on parle plus spécifiquement de ces deux autres catégories à l'article 105(2) où l'on ajoute à l'alinéa *g*) que «toute dette ou obligation découlant d'un prêt consenti ou garanti par une loi fédérale ou provinciale sur les prêts étudiants ne peut être libérée lorsque la faillite survient durant les études du failli ou dans les deux ans suivant la fin de ses études.»

• (1605)

Donc, il y a un resserrement très fort, mais ce qu'il faut regarder, c'est qu'en 1992, des ajustements ont été apportés à la Loi sur la faillite. À cette époque, le gouvernement avait choisi de modifier la loi pour rendre les créances gouvernementales non prioritaires, comme toute autre créance. Pourquoi décide-t-on maintenant de créer une exception spécifique pour les étudiants? Pourquoi ne crée-t-on pas des exceptions pour les autres catégories de dettes où il se perd beaucoup d'argent dans les faillites?

On vient toucher spécifiquement les étudiants, d'où la conclusion qu'on peut tirer, qu'on présume de la mauvaise foi des étudiants.

Parlons également des sommes en jeu. On parle d'environ 60 millions de dollars qui ne sont pas récupérés par des faillites étudiantes. Donc, j'imagine que le gouvernement ne peut quand même pas présumer que, sur les 60 millions, c'est 100 p. 100 des gens qui seraient de mauvaise foi. Plus on regarde ça, on se rend compte que c'est un faible pourcentage. Il peut y avoir des cas, c'est sûr qu'il peut y en avoir ici et là. Mais pour récupérer quelques millions, il va imposer un fardeau ou un statut particulier aux étudiants.

Comment se fait-il que dans des prêts obscurs, des prêts participatifs souvent que le gouvernement fait par ses différentes agences de développement régional dont on ne connaît jamais publiquement toutes les clauses, le gouvernement perd de l'argent. On se rappelle aussi d'interventions financières dans de grandes entreprises. Dans le domaine de l'automobile, j'ai un exemple qui me vient en tête, où le gouvernement avait perdu énormément d'argent. Je me souviens aussi d'un autre cas où, par une interprétation douteuse de la loi, il y avait des avis juridiques contradictoires dans le gouvernement, et le ministère du Revenu avait fini par trancher en faveur de deux familles qui avaient pu transférer aux États-Unis deux milliards d'actifs pour éviter l'imposition du gain en capital. Dans ces deux transactions, on a récupéré quelques centaines de millions de dollars.

On ferme les yeux dans ces cas-là, mais quand il s'agit des étudiants, là, par exemple, on va vous mettre une loi avec des dents qui fera en sorte de créer une pression incroyable. On n'a pas pensé

Initiatives ministérielles

à regarder le problème en sens inverse. Comment se fait-il qu'autant d'étudiants doivent déclarer faillite? Il y a peut-être des conséquences.

Depuis quelques années, on a assisté à une restructuration des frais de scolarité, de la participation des étudiants au déboursé des frais pour leurs études. Ils doivent verser beaucoup plus que par le passé; les prêts ont augmenté considérablement; les proportions prêts et bourses ont été inversées; les prêts sont de beaucoup supérieurs; les coûts d'études sont plus élevés, parce qu'on doit maintenant payer des frais de scolarité qui ont été dégelés et augmentés considérablement. Je pense, entre autres, au Québec, où un rattrapage a été fait au moyen d'un alignement avec les autres provinces.

Donc, nos études coûtent beaucoup plus cher, sans parler du fait que, maintenant, plusieurs étudiants doivent être équipés d'un micro-ordinateur. Donc, là encore, il y a souvent des prêts spécifiques qui existent afin de permettre aux étudiants de s'acheter l'équipement informatique nécessaire pour mener à bien leurs études.

À la sortie des études, il se retrouvent souvent dans une situation où le marché leur permet difficilement d'accéder à un emploi ou, s'ils y accèdent, ce n'est qu'un emploi très précaire, ce qui fait que plusieurs doivent malheureusement déclarer faillite. Il ne faut pas penser qu'il n'y a pas de conséquences à déclarer faillite. Cela vous suit. Vous avez une étiquette collée dans le front indiquant que vous avez fait faillite. Essayez d'aller emprunter, quelques années plus tard, dans une institution financière. Essayez de vous promener avec un dossier de crédit comme celui-là par la suite; ça ne vous rend pas la vie plus facile.

Donc, moi, j'ai de la difficulté à croire que des étudiants vont s'amuser systématiquement à recourir à des dispositions de la Loi sur la faillite pour éviter de payer les prêts étudiants qu'ils ont sur le dos simplement pour essayer de contourner le système, parce qu'ils savent qu'il y aura des conséquences pour eux tout au long de leur vie après un pareil geste. De plus, fiez-vous sur les institutions financières pour leur en faire payer le prix. Il n'y a aucun danger, elles vont s'occuper d'ajouter une note à leur dossier de crédit qui y demeurera très longtemps et qu'ils auront de la difficulté à récupérer.

Le gouvernement, lui, sous pression, probablement de ces mêmes institutions financières, arrive avec des conclusions d'un rapport d'un groupe de travail qui avait été formé, mais qui n'était pas unanime là-dessus pour dire: «Finalement, on va resserrer les dispositions pour étudiants en ce qui a trait aux faillites lorsqu'ils sont aux études, mais aussi pour les deux premières années où ils quittent les études.»

Il est donc très difficile pour nous d'appuyer un projet de loi comme celui-là, peu importe les autres aspects positifs qu'il pourrait comporter, peu importe les ajustements techniques que nos amis très vaillants de l'autre Chambre ont voulu améliorer.

• (1610)

Mais comment se fait-il que ces sages de la société ne se soient pas préoccupés du statut ou de la situation qui existe pour les étudiants?

Je tiens aussi à souligner que le congrès du Bloc québécois s'est aussi prononcé en fin de semaine sur ce sujet. On avait mandaté l'aile parlementaire et le congrès pour lutter contre de pareilles dispositions de cette loi. Nous le faisons, nous l'avons fait par le passé et nous continuerons à le dire. Je répète, cet élément contradictoire: il y a cinq ans, en 1992, on faisait des changements à la loi pour que les créances gouvernementales ne soient plus prioritaires. Aujourd'hui, on revient en spécifiant ou en visant directement les étudiants.

Je vous ai dit que l'article 178 ajoutait deux autres catégories de créances dont on ne peut pas se libérer. J'en nomme quelques-unes parmi les six qui existent déjà, pour voir sur quel pied, ou avec qui, maintenant on met les étudiants. On a les cas spéciaux, comme les fraudeurs, les condamnés pour amendes, les mauvais payeurs alimentaires, des particuliers ayant obtenu des biens sous fausse représentation, etc. Maintenant on vient d'ajouter une catégorie. Avec tout ce lot, ces catégories définies, on a ajouté celle des étudiants et des étudiantes.

On aurait apprécié que le gouvernement, en cours de route, réalise son erreur, ou réalise l'aspect grossier de ce qu'il va faire pour récupérer de l'argent. Comme je le disais tantôt, il ne peut pas prétendre récupérer 60 millions, parce que c'est impossible que tous les cas de faillites étudiantes soient des cas d'abus systématiques, comme il semble le prétendre.

Lui, qui veut récupérer ces quelques centaines de milliers ou de millions de dollars, aurait quand même pu avoir la même rigueur, si c'était son objectif, de faire la même chose avec ses agences de développement régional. Elles ont des prêts qui ont été très souvent octroyés sous des critères politiques, dont la récupération est très souvent douteuse. Il y a même des études qui se font à l'heure actuelle à ce sujet, et le vérificateur général s'est d'ailleurs penché à quelques reprises sur ces agences gouvernementales, mais très souvent politiques, qui n'ont pas un taux d'efficacité absolu.

Pourquoi ne pas avoir regardé ces aspects-là si on voulait récupérer de l'argent? Pourquoi aussi ne pas avoir regardé tous les prêts qui sont faits par le ministère de l'Industrie, dont le public connaît très rarement les termes exacts, qui sont des prêts «participatifs», souvent inscrits, mais qui se transforment en contributions gouvernementales, et on ne revoit jamais la couleur de l'argent.

D'un autre côté ce qui est un peu odieux, et même beaucoup, c'est qu'on a un gouvernement en face de nous qui, depuis son arrivée au pouvoir, a systématiquement coupé dans les transferts aux provinces. Il faut comprendre à quoi cela servait. Ce programme, qui s'appelle maintenant le Transfert social canadien, était divisé en trois programmes par le passé.

Il y avait des transferts aux provinces pour la santé, il y en avait aussi pour l'aide sociale et pour l'enseignement postsecondaire. Il a réduit systématiquement ses transferts en espèces aux provinces, parce que c'était des transferts en argent liquide, il les a réduits sensiblement. Comme parmi ces programmes il y avait l'enseignement postsecondaire et l'éducation, les gouvernements du Québec et des autres provinces reçoivent moins d'argent, doivent se retourner, faire des coupures budgétaires aux institutions qui, elles, n'ont d'autres choix que de faire un certain nombre de coupures mais

Initiatives ministérielles

également augmenter les frais de scolarité, d'augmenter la contribution des étudiants pour leurs propres études.

D'un côté on leur serre la vis énormément, et de l'autre côté, en plus, on vient maintenant les traiter comme des fraudeurs. On se surprend que plusieurs fassent faillite maintenant parce qu'ils ont des dettes d'études beaucoup plus élevées qu'il y a quelques années et, en plus, un marché de l'emploi qui ne leur offre que très peu d'opportunités en ce moment, pour toutes sortes de facteur, en particulier une conjoncture économique qui est loin d'être favorable. Même lorsqu'ils atteignent le marché du travail, pour beaucoup c'est un statut précaire. On s'assure, dans presque tous les endroits, qu'ils n'atteignent pas de permanence parce que cela coûte moins cher de les faire travailler à contrat, etc., et toute cette insécurité financière qui s'ensuit pour les jeunes sur le marché du travail.

• (1615)

On se demande pourquoi les jeunes ne sont pas de bons consommateurs, pourquoi la consommation n'augmente pas, pourquoi on a moins d'enfants. On se pose toutes sortes de questions. Mais quand on connaît le climat d'insécurité financière créé par l'insécurité d'emploi qui existe chez les jeunes, il ne faut pas se surprendre.

Ce gouvernement fait preuve d'un manque incroyable d'imagination. Tout ce qu'il trouve à faire, c'est d'instaurer quelques mesures bonbon temporaires dans son budget pour faire oublier ses coupures permanentes. On présente quelques mesures temporaires au niveau des crédits d'impôt pour études et tout le reste, mais personne n'est dupe. Tout le monde fait le lien. Tout le monde voit la relation entre ces programmes temporaires et le fait que nous sommes à la quatrième année du mandat du Parti libéral.

En plus, on dit d'avance que ces mesures seront temporaires, alors que les coupures, elles, sont permanentes. Les gens sont capables de voir et c'est se leurrer que de penser qu'on pourrait faire croire ça à la population à la prochaine campagne électorale. Et on sera là pour le rappeler.

Donc, pour toutes ces raisons, nous ne pourrions pas appuyer le projet de loi C-5. Ce ne sont certainement pas les amendements des sénateurs qui nous feront nous rallier à ce projet de loi. Un des éléments majeurs du projet de loi C-5 concernant la faillite des étudiants n'a pas été corrigé.

J'espère qu'ils réaliseront l'odieux de ce qu'ils font et qu'ils changeront d'idée, mais à ce stade-ci, contrairement aux désirs du député qui a pris la parole avant moi, ils ne pourront pas compter sur notre appui. Au contraire, ils pourront compter sur nous pour le leur remettre sous le nez, dans les prochaines semaines, alors que nous serons très certainement en campagne électorale.

[Traduction]

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, les choses semblent progresser à une vitesse affolante cet après-midi, alors que depuis quelques jours le pipeline législatif semblait fonctionner au ralenti. Ce doit être le troisième projet de loi, sinon le quatrième, qu'on nous étudions cet après-midi.

Je constate que le gouvernement n'entend pas laisser le projet de loi sur la taxe de vente harmonisée s'empoussiérer à la Chambre. Je crois savoir que nous devons nous rendre dans l'autre endroit cet après-midi pour assister à la sanction royale de certains projets de loi. Je présume que le projet de loi sur la taxe de vente harmonisée en fera partie, puisqu'il doit entrer en vigueur le 1^{er} avril. Je crois bien que c'est le 1^{er} avril. Je suis sûr que le gouvernement est soulagé de voir la fin de ce débat. Il a réussi à mettre le couvercle sur la marmite, si je puis dire.

Nous avons examiné quelques autres projets de loi et nous en sommes maintenant au projet de loi modifiant la Loi sur la faillite. Pendant la période de questions aujourd'hui, j'ai rappelé que le nombre de faillites atteint un niveau record cette année, grâce au gouvernement, bien entendu.

C'est lui qui contrôle l'économie et qui en assure la gestion ou l'absence de gestion, comme on voudra. En raison du manque d'emplois, de nombreuses personnes voient leurs revenus diminuer sinon disparaître complètement. Le ministre du Développement des ressources humaines réduit les prestations d'assurance-chômage. Des provinces réduisent les prestations d'aide sociale.

Certaines provinces dépendent des loteries vidéo comme source de recettes. Elles semblent être devenues aussi dépendantes de cette source de recettes que les joueurs le sont des appareils qu'on utilise à cette fin. Une jeune femme de ma circonscription travaille pour un syndicat de faillites. Elle me disait récemment que le jeu sur les appareils de loterie vidéo constituait la principale cause de faillites personnelles. Ces machines brisent des familles et empêchent des gens de gagner leur vie. Ils ont tout perdu, perdant en même temps leur capacité de travailler régulièrement. C'est ce qui détruit les familles. Ça cause de grands ravages.

• (1620)

Que fait le gouvernement à ce sujet? Nous savons qu'il est en train de mettre au point une politique pour régler de problème de ce qu'il appelle la pauvreté chez les enfants. Toutefois, quand des enfants sont pauvres, c'est parce que leur famille est pauvre. Or, le gouvernement continue à prélever toujours plus d'impôts chez ces familles qui vivent dans la pauvreté, parce qu'il veut pouvoir se targuer à la Chambre d'avoir bien réussi à réduire le déficit. C'est une tragédie.

Un célibataire qui gagne 6 500 \$ ou plus paie déjà des impôts. Comment une personne qui gagne 6 500 \$ par année peut-elle être financièrement autonome, même sans donner d'argent au gouvernement? C'est impossible aujourd'hui. Pourtant, ainsi vont les choses, parce que le gouvernement exige qu'on contribue au Trésor à partir du moment où l'on gagne 6 500 \$. Ainsi, il a l'argent pour concevoir des programmes lui permettant de réinjecter cet argent dans le système et d'aider les enfants pauvres.

C'est une partie du problème, au Canada, et cela s'ajoute à cette grande tragédie que représente notre taux élevé de chômage. Les gens s'en tireraient mieux si on leur laissait leur argent. On n'aurait pas autant besoin de l'appareil gouvernemental. Les gens dépense-

Initiatives ministérielles

raient davantage, ce qui créerait de l'emploi. Il y aurait donc moins de chômeurs. Moins de chômeurs, ça veut dire plus de gens qui paient des impôts et moins de gens qui comptent sur des programmes gouvernementaux. C'est un effet spirale qui s'amplifie sans cesse, créant de plus en plus de retombées bénéfiques.

C'est pourquoi nous avons discuté si longtemps à la Chambre pour que le gouvernement reconnaisse au moins qu'il serait temps qu'on puisse jouir de quelque allègement des impôts. Le budget sera équilibré dans deux ans. Le Parti réformiste a présenté un plan permettant d'équilibrer le budget en deux ans. J'ai participé à une émission de télévision locale en compagnie d'un secrétaire parlementaire, qui a dit que le plan libéral permettait d'équilibrer le budget en deux ans. Nous y voilà. C'est confirmé.

Le Parti réformiste dit qu'il faut voir de la lumière au bout du tunnel. Il faut que les gens sachent qu'ils pourront ainsi voir leurs impôts diminuer. C'est ce que le Parti réformiste aimerait offrir à la population. Malheureusement, le message que je commence à entendre de l'autre côté de la Chambre, c'est qu'un budget équilibré nous offre maintenant la chance de dépenser davantage. C'est la dernière chose que les Canadiens veulent entendre.

Dans ce budget, le ministre des Finances a dit qu'il avait dépassé ses objectifs de réduction du déficit. Nous n'allons pas discuter de la manière dont il s'y est pris, parce qu'il est parvenu à cette conclusion grâce à des méthodes de comptabilité discutables. Néanmoins, le voilà en avance sur son calendrier de réduction du déficit, même s'il est encore bien loin de pouvoir nous dire que nous avons équilibré notre budget.

Le ministre a l'audace de dire qu'il va prendre 25 p. 100 de ce surplus, comme il l'appelle, et qu'il va concevoir de nouveaux programmes pour le dépenser. Il a jeté quelques dollars aux fins de la santé. Quand on pense aux coupes de 5 à 7 milliards de dollars qu'il a faites ces trois dernières années dans le domaine de la santé, je suis sûr que c'est pour sauver la face et sa réputation qu'il a jeté un peu d'argent dans cette direction.

Quoi qu'il en soit, maintenant que le ministre a décidé de dépenser 25 p. 100 de ce surplus, il faudra plus longtemps pour équilibrer le budget. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que quand il va équilibrer le budget, ce n'est pas 25 p. 100 du surplus qu'il va consacrer à de nouvelles dépenses, mais 100 p. 100. Les Canadiens ne peuvent espérer de réduction de leurs impôts de la part du gouvernement fédéral.

• (1625)

L'autre jour, l'autre parti minuscule a rendu public son programme électoral. Il a parlé d'allègement fiscal, mais n'a pas pu non plus donner de chiffres. À la Mulroney, les conservateurs vont alléger un peu l'impôt que doivent payer les familles à faible revenu et alléger beaucoup celui des familles à revenu élevé, et ce sont encore les familles à revenu moyen qui vont trinquer.

Pourquoi je dis cela? Tout simplement parce que, dans le programme électoral qu'il a rendu public l'autre jour, le chef de ce parti a dit que son parti allait accroître l'exemption de base pour les particuliers—ce qu'il a copié sur nous—, mais ce n'est pas le seul point. Il veut réduire l'impôt des gens à faible revenu de 2 p. 100, et ils auront droit bien entendu à une exemption de base plus élevée. Il veut réduire de 2 p. 100 l'impôt des gens à revenu moyen et de 4 p. 100 celui des gens à revenu élevé.

Comme je l'ai déjà dit, tout cela est typique d'une politique à la Mulroney: faire payer la classe moyenne qui a un peu d'argent, déclarer que l'on atténue les problèmes des pauvres, et laisser le champ libre aux plus riches. Les Canadiens ne veulent plus de politiques de ce genre car c'est manifestement injuste.

C'est pourquoi le nombre de faillites a atteint des sommets sans précédent. Environ 100 000 personnes verront leur vie éclater en morceaux d'ici la fin de l'année parce qu'elles seront acculées à la faillite.

Le projet de loi C-5 est l'un de ceux qui serrent la vis à certains groupes, mais pas à tous. Certains s'en tirent mieux que d'autres et notamment le gouvernement du Canada.

Lorsqu'un particulier fait faillite et qu'il ne peut plus payer ses dettes, la Loi sur la faillite efface celles-ci et lui donne l'occasion de repartir à neuf, à zéro. Un nouveau départ, quoi. On a déjà entendu le Parti réformiste parler de nouveau départ et on entend aussi ces mots dans d'autres contextes. Il s'agit de tout un renouveau effectivement.

Sauf que les prêts aux étudiants font exception à cette règle. Si la personne faisant faillite a une dette d'étudiant, elle ne peut pas s'en libérer. Le gouvernement dit qu'il n'a pas les moyens de se passer de cet argent. Tous les autres créanciers et prêteurs du secteur privé, les banques, les comptes créditeurs, les émetteurs de cartes comme MasterCard et Visa, perdent leur argent parce que le gouvernement a légiféré et statué qu'il en serait ainsi. Le débiteur s'en tire à bon compte. Il a droit à un nouveau départ, il peut repartir à neuf sauf qu'il doit rembourser ses prêts étudiants. Bien entendu, cette personne a investi dans son éducation et les prêts étudiants rendent cet investissement possible. Mais examinons un peu ce qu'est vraiment cette éducation.

La ministre de l'Immigration nous a dit au cours des derniers jours que nous avons dépassé nos objectifs en matière d'immigration de travailleurs hautement qualifiés. Pourquoi? La ministre prétend qu'il y a une pénurie de travailleurs hautement qualifiés au Canada. Pour quelles raisons? Nous n'offrons des prêts aux étudiants que pour une année dans ce domaine technique et parfois, il faut trois ou quatre ans pour former ces gens. Ils ne peuvent pas compter sur les prêts aux étudiants pour terminer leurs études et s'assurer qu'ils sont bien formés. Ensuite, nous faisons entrer au Canada des travailleurs étrangers et empêchons les Canadiens d'obtenir un emploi, de décrocher des emplois de haute technologie qui sont fort bien rémunérés et qui donneraient à leur famille un bon niveau de vie.

Initiatives ministérielles

Nous ne leur donnons pas les outils voulus. Nous les laissons en plan avec la moitié de l'instruction dont ils ont besoin. Ils finissent par faire faillite. C'est pourquoi les prêts aux étudiants ne font que la moitié du travail et ces jeunes se retrouvent parfois en faillite au lieu d'avoir une nouvelle carrière qui s'ouvre devant eux.

Il y a deux semaines environ, Statistique Canada a publié les dernières statistiques à ce sujet. Les jeunes abandonnent l'idée de faire une carrière au lieu de commencer à graver l'échelle et de se dire que l'avenir est prometteur, qu'ils ont toute leur vie devant eux grâce à leurs études et que les choses ne peuvent qu'aller en s'améliorant. Après avoir lutté pendant deux ou trois ans pour obtenir un emploi, après s'être fait claquer la porte au nez parce qu'ils n'ont pas l'expérience ou ils n'ont pas l'instruction, ou les deux, ils ne commencent pas à graver l'échelle et ils se demandent à quoi tout cela sert. Ils sont destinés à vivre dans la pauvreté. Ils sont destinés à vivre de l'assistance sociale et de l'assurance-chômage, parce que nous ne formons pas nos jeunes. C'est une situation honteuse.

• (1630)

M. Szabo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je remarque que le député a dit qu'il s'agissait d'une situation honteuse. Je crois que la Chambre voudrait savoir qu'un Canadien remarquable, Elvis Stojko, a réussi une combinaison quadruple-triple boucles et remporté la médaille d'or aux championnats mondiaux de patinage artistique.

Le président suppléant (M. Milliken): Je suis persuadé que c'est une bonne nouvelle, mais je suis sûr que le député reconnaîtra avec moi qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Williams: Monsieur le Président, je suis sûr que mes collègues du Parti réformiste voudront se joindre à moi pour féliciter M. Stojko pour sa médaille d'or. Je suis heureux qu'il n'aura pas à payer une taxe sur l'or. Mais je suis sûr que, si cette récompense était accompagnée d'une somme d'argent, le gouvernement fédéral en réclamerait une partie. Malheureusement, c'est le revers de la médaille. Il y a toujours du bon et du mauvais. Quoi qu'il en soit, nous le félicitons. Je me réjouis de ce que le député ait interrompu mon discours pour signaler l'événement.

Le projet de loi C-5 n'en est pas à ses débuts. Il est passé à l'autre Chambre, qui nous l'a renvoyé avec des amendements. Ces amendements s'étendent sur des pages et des pages. On se demande pourquoi il faut s'en remettre à l'autre Chambre pour faire le travail du gouvernement. Un nombre incalculable de fonctionnaires travaillent à l'élaboration de nos lois. Ils remettent les textes à la Chambre sous une forme qu'ils veulent définitive, comme si l'approbation n'était qu'une simple formalité. Le gouvernement n'autorise pas la tenue d'un débat ouvert. Il a recours à la clôture et aux attributions de temps. Les jeux sont faits, rien ne va plus.

Le gouvernement nous permet parfois de parler pendant un certain temps. C'est ce que nous avons fait en l'occurrence, puis nous avons renvoyé le projet de loi à l'autre endroit. Les sénateurs y ont jeté un coup d'oeil et ont tôt fait de remplir des pages entières

avec leurs corrections. Ils l'ont renvoyé à la Chambre pour que nous puissions en discuter encore.

Le gouvernement aurait pu faire ses devoirs et tenir compte de ce qui s'est dit au comité. Il aurait pu apporter les corrections nécessaires et nous n'aurions pas été obligés de nous en remettre à l'autre endroit. Cela vaut également pour le projet de loi précédent qui, selon toute vraisemblance, recevra la sanction royale ce soir. Le gouvernement a dû capituler et consentir aux modifications formulées par l'autre endroit puisqu'il tenait à ce que la mesure législative soit adoptée avant le 1^{er} avril.

Le projet de loi C-5 est une volumineuse mesure législative d'ordre technique qui traite de la tragédie que vivent les Canadiens. J'aurais espéré que le gouvernement introduise une mesure législative qui soit une lueur d'espoir, une source d'inspiration et un gage d'avenir pour les Canadiens, non pas un projet de loi portant sur cette tragédie.

M. Morris Bodnar (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, les observations du député étaient des plus intéressantes. Il a associé le projet de loi à tout, sauf aux voyages dans l'espace. Je suis certain que, si je lui accordais quelques minutes, il l'associerait également aux voyages dans l'espace et intégrerait le bras canadien dans la discussion, et qu'il nous dirait comment il se rapporte au projet de loi C-5 sur la faillite et l'insolvabilité.

Il a fait quelques observations intéressantes au sujet des prêts aux étudiants. Je trouve fort intéressant que le député réformiste condamne le gouvernement pour les modifications qu'il a apportées aux dispositions sur la faillite qui concernent les prêts aux étudiants, d'autant plus que cette question a été étudiée en comité. Ce n'est pas une question qu'on a examinée pendant quelques minutes seulement. Les audiences du comité se sont poursuivies pendant des jours et nous avons entendu de nombreux témoins.

Résultat, le député, tout comme son collègue, a appuyé les dispositions du projet de loi qui concernent les prêts aux étudiants. Or, aujourd'hui, il s'oppose à ces dispositions.

• (1635)

En ce qui concerne les prêts aux étudiants, entre 1990 et 1995, les pertes de fonds publics attribuables aux faillites déclarées par des étudiants sont passées de 20 millions à plus de 60 millions de dollars. Les données montrent que 65 à 70 p. 100 des faillites liées aux prêts étudiants sont survenues moins de deux ans après la fin des études.

L'aspect intéressant, c'est que, au cours de ces deux années—je vois que les pages sont vivement intéressés par la question—les pressions exercées sur les étudiants pour qu'ils remboursent des prêts ne sont pas énormes. Ceux qui ne sont pas en mesure de rembourser peuvent obtenir une prolongation de la période de grâce allant jusqu'à deux ans. C'est au cours de cette période, celle où les étudiants ne font l'objet d'aucune pression pour rembourser, que de 60 à 70 p. 100 des faillites liées aux prêts étudiants se produisent.

Initiatives ministérielles

L'objet du projet de loi et de l'amendement est d'empêcher les étudiants de faire faillite, d'effacer leurs dettes quand ils viennent à peine de finir leurs études et qu'ils n'ont pas commencé à travailler. Le collègue du député s'est dit favorable à cette proposition, au comité.

Pendant la période de grâce de 24 mois après la fin des études, les étudiants n'ont pas à faire de versements. Il serait étonnant que des étudiants fassent faillite durant cette période s'ils ne font pas l'objet de pressions qui les y poussent.

Il faut remarquer aussi que le projet de loi C-5 n'empêche nullement les étudiants de faire faillite à la fin de leurs études. Les étudiants peuvent faire faillite tant qu'ils le veulent pendant ces deux années. La seule différence, c'est qu'en vertu du projet de loi C-5, les étudiants ne sont pas libérés de leur prêts quand ils font faillite dans les deux ans qui suivent la fin de leurs études. Ils peuvent être libérés de toute autre dette, mais pas des prêts étudiants. Ils peuvent être libérés de dettes contractées au moyen de cartes de crédit, s'ils en ont. Croyez-moi, bon nombre d'étudiants en possèdent.

Je me souviens de l'époque reculée, quand je fréquentais l'université. Je recevais des cartes de crédit sans même en avoir fait la demande, et je ne travaillais pas. Voilà peut-être une raison qui explique pourquoi des étudiants font faillite.

Pour obtenir un prêt étudiant, il faut faire une demande. Ces prêts servent aux études. Ils servent à exploiter une ressource et à obtenir un diplôme ou un certificat d'une institution de haut savoir. Que font les étudiants avec ces prêts? Ils font faillite durant les deux premières années.

Après cette période de deux ans, c'est une autre histoire. À ce stade, les étudiants qui n'ont pas trouvé d'emploi et qui sont lourdement endettés peuvent déclarer faillite. Cela n'aide pas leur cote de crédit, mais c'est une possibilité qu'ils ont.

Le projet de loi C-5 encourage les étudiants à se prévaloir d'un répit temporaire que prévoit le programme de prêts étudiants et du délai de grâce de 24 mois pour le remboursement, délai qui passera à 36 mois, conformément aux mesures annoncées dans le dernier budget.

Les étudiants subissent moins de pressions grâce aux bons soins du ministre des Finances et des mesures qu'il a prévues pour les aider. Je le répète, ces mesures visent à aider les étudiants à se remettre en selle, pas à se soustraire à des obligations légales qu'ils ont contractées et en vertu desquelles ils sont tenus de rembourser leurs prêts, en raison d'un engagement qu'ils ont pris.

Lors d'une faillite, il faut déclarer ses actifs. Ceux-ci font alors partie des biens en faillite. Un diplôme ne peut pas être déclaré à ce titre. L'étudiant le conserve après la faillite. Certains ont un diplôme, ont fait des études, mais ils veulent effacer leurs dettes. Il y a des cas où il est légitime de faire faillite. C'est pour cette raison qu'une courte période est prévue. Les étudiants qui ne trouvent pas d'emploi pourront évidemment déclarer faillite.

• (1640)

Le député conçoit-il comme une bonne chose que les étudiants s'instruisent, qu'ils ne pas commencent pas à rembourser leurs prêts lorsqu'ils obtiennent leur diplôme, qu'ils quittent l'établissement d'enseignement, qu'ils ne paient pas leurs dettes, qu'ils déclarent faillite, puis qu'ils acceptent un emploi? Est-il d'accord avec ce genre de comportement?

M. Williams: Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé les observations du député. Même si j'ai parlé de nombreux sujets, je n'ai pas abordé celui du patinage. Un autre député l'a fait dans un rappel au Règlement.

Je comprends ce que veut dire le député de Saskatoon—Dundurn. Je voudrais cependant lui parler d'un collège aux États-Unis qui publie un bulletin intitulé «Imprimis». Mon collègue le connaît peut-être. Il s'agit d'un collège d'arts libéraux situé dans l'État du Michigan qui n'accepte pas les étudiants qui bénéficient de prêts d'études du gouvernement fédéral. C'est une longue histoire, et je n'entrerai pas dans les détails, mais c'est une affaire de principe.

Le député veut savoir, je vais donc lui dire. Cela remonte aux années 60. À l'époque, la discrimination soulevait de graves problèmes sociaux aux États-Unis. Le ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être social avait alors décidé que le moment était venu d'éradiquer la discrimination. Comme le gouvernement libéral actuel, le ministère avait commencé par répartir tout le monde en catégories. Le ministère a demandé que chaque personne remplisse les formulaires pour s'assurer que chacun réponde aux critères et aux catégories applicables. Le ministère voulait connaître le nombre de gens de couleur, le nombre de personnes handicapées, et ainsi de suite.

Ce collège a été le premier aux États-Unis à décerner, il y a plus de 100 ans, un diplôme à une personne de couleur. Il s'agissait du tout premier diplômé de couleur aux États-Unis. Cet établissement a également accordé le tout premier diplôme à une femme aux États-Unis. L'établissement avait pour seul principe le mérite, peu importe la couleur des gens ou toute autre caractéristique. Il n'acceptait cependant que les gens déterminés à travailler fort.

Le ministère de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être social a cependant exigé du collège qu'il remplisse les formulaires pour savoir dans quelles catégories ces étudiants se répartissaient. L'établissement a refusé, alléguant qu'il se fondait sur le mérite, à l'exclusion de toute caractéristique.

L'affaire s'est retrouvée devant les tribunaux, jusqu'à la Cour suprême des États-Unis. Ce tribunal a finalement exigé que l'établissement remplisse les formulaires parce qu'il recevait des subventions fédérales.

Le collège a répondu qu'il n'accepterait plus de subventions du gouvernement fédéral, mais la cour a statué que l'établissement recevait tout de même des subventions puisque certains de ses étudiants touchaient des prêts d'études pour payer leurs frais de scolarité. L'établissement a fait valoir que s'il recevait des subventions, il en allait de même du propriétaire d'immeubles à logements de la localité qui louait des logements à des étudiants, ou du magasin du coin qui vend de la nourriture.

Le collègue n'affiche aucune carence de paiements des prêts d'études parce qu'il dispense une éducation de tout premier ordre. Ses étudiants n'ont sûrement aucune difficulté à se trouver de l'emploi puisque le taux de chômage là-bas est moitié moins élevé qu'ici.

En réponse à la question du député, je n'ai aucun doute qu'un étudiant, si le choix lui en était donné, préférerait avoir un emploi que de déclarer faillite. N'oublions pas qu'une faillite réduit considérablement la cote de solvabilité et les possibilités d'obtenir un prêt hypothécaire. Un étudiant qui a déclaré faillite et qui a un emploi aura beaucoup de difficultés à s'acheter une voiture. C'est pourquoi je rejette complètement l'argument du député lorsqu'il dit que les gens ont le choix. À la vérité, ils ne peuvent pas trouver d'emplois.

• (1645)

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de me prononcer sur le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ce projet de loi, à l'instar d'autres projets de loi présentés à la Chambre, répond aux doléances que les Canadiens des quatre coins du pays nous adressent.

Après avoir écouté le député d'en face, j'en conclus que le Parti réformiste s'en tient à ce qui cloche dans ce projet de loi et, souvent, dans notre pays tout entier. Au lieu de persister dans cette voie, au lieu de se cantonner dans cette attitude négative, les électeurs me disent souvent qu'il vaudrait mieux voir ce qu'on peut faire pour améliorer notre pays et bâtir un meilleur avenir pour les Canadiens.

La santé du marché canadien dépend d'un équilibre entre des objectifs parfois concurrentiels. Les lois-cadres établissent les règles du marché qui font que les prêteurs et les emprunteurs peuvent effectuer leurs transactions avec l'assurance que la loi saura les traiter équitablement. Voilà qui est fondamental, et il est clair que ce projet de loi remplit cet objectif.

Les lois sur la faillite doivent protéger les intérêts des emprunteurs, des bailleurs de fonds, des spécialistes des cas d'insolvabilité et des travailleurs dont les emplois peuvent dépendre d'une réorganisation efficace des entreprises. Ces intérêts sont si variés et complexes qu'il a été très difficile, au cours des décennies, d'apporter des réformes à ces lois.

Quand il a élaboré le projet de loi, qui a été introduit en novembre 1995 sous le titre de projet de loi C-109, le gouvernement a pris en compte les divers points de vue exprimés au sein du comité consultatif sur la faillite et l'insolvabilité. Ce comité était formé de représentants des consommateurs, des gens d'affaires, des prêteurs, des spécialistes des cas d'insolvabilité et des gouvernements. Plus d'une centaine de spécialistes des cas d'insolvabilité du secteur privé ont pris part à ce processus.

Lorsque nos vis-à-vis prétendent que ce projet de loi est fondamentalement imparfait, je signale le processus que ce projet de loi a suivi. Dans le cadre de ce processus, des consommateurs, des représentants des consommateurs, des entreprises, des prêteurs, des professionnels de l'insolvabilité et des représentants des gouverne-

Initiatives ministérielles

ments ont pu faire connaître leur point de vue et fournir les renseignements techniques nécessaires pour que ce projet de loi puisse aller de l'avant avec les modifications recommandées.

Le projet de loi C-5 est certes un projet de loi volumineux et très complexe qui apporte des modifications à un domaine complexe de la loi. Comme on peut s'y attendre, les spécialistes de la législation sur l'insolvabilité ont fait de nombreuses recommandations d'ordre administratif à la suite de la présentation du projet de loi initial. Le gouvernement et le comité de la Chambre ont examiné ces propositions attentivement et on a ainsi inséré 70 amendements environ dans le projet de loi avant son adoption par la Chambre, en octobre 1996.

On a notamment précisé que les priorités établies par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ne s'appliquaient qu'aux réclamations de la Couronne pour les frais reliés aux opérations d'assainissement de l'environnement. Les amendements prévoyaient également comment on pouvait respecter ces priorités.

On a aussi précisé que les dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies permettant de parvenir à des transactions en ce qui concerne des réclamations contre les administrateurs, ne s'appliquent que lorsque ces réclamations remontent à la période précédant la réorganisation.

• (1650)

On a aussi apporté une précision au sujet de la portée des réclamations des conjoints. On ne leur a donné la priorité que lorsque les conjoints étaient séparés lorsque les procédures de faillite ont commencé.

En ce qui concerne les faillites de courtiers en valeurs immobilières, on a ajouté des dispositions précisant que les droits contractuels et les droits des créanciers garantis ne sont pas touchés par la partie XII. On a précisé la façon dont les contrats financiers admissibles doivent être répartis entre le fonds général et le fonds commun des clients établis aux termes de la partie XII et les protections supplémentaires accordées aux parties détenant un contrat financier admissible qui ont déposé des valeurs mobilières ou des titres dans une entreprise qui a fait faillite.

Évidemment, il s'agit d'un projet de loi très complexe de nature technique, que connaissent bien les praticiens de l'insolvabilité et qui est toujours indispensable quand les consommateurs et les entreprises sont au bord d'une faillite.

Il y a eu les amendements dont je viens de parler, mais le projet de loi est revenu du Sénat après avoir été étudié par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Le Comité de l'industrie a entendu des témoignages au sujet de ce projet de loi. Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a aussi entendu des témoins qui ont fait valoir divers points de vue. Cependant, tout le monde a approuvé les grands principes qui sous-tendent le projet de loi C-5.

Selon ce principe, la vigueur du marché canadien dépend sûrement du maintien de l'équilibre très important entre des intérêts opposés.

Initiatives ministérielles

Le Comité sénatorial des banques a recommandé des amendements d'ordre technique. Ces amendements ne changent pas l'objet initial du projet de loi et ne brisent pas l'équilibre qui avait été établi entre les intérêts opposés en cas d'insolvabilité. Ils supposent une mise au point des lois cadres, où le fait de changer un terme peut modifier l'interprétation de la loi.

Les modifications visent notamment à simplifier le paragraphe 2.1 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, qui précise la date de la faillite, à clarifier le moment où l'administrateur de la proposition de consommateur doit aviser les créanciers de l'imminence d'un défaut de paiement et à harmoniser les versions française et anglaise du paragraphe 50(15) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Les modifications élargissent également la disposition autorisant la transaction de réclamations contre les administrateurs afin de protéger les personnes qui gèrent une société une fois que tous les administrateurs ont démissionné ou ont été congédiés.

Les amendements abaissent également à 5 millions de dollars de dettes le seuil d'accès à la LACC, que le projet de loi C-5 avait initialement fixé à 10 millions de dollars, et permettent aux sociétés affiliées de présenter des demandes consolidées.

Les amendements exigent également de la part d'une société cherchant à obtenir un sursis en vertu de la LACC qu'elle démontre qu'elle agit de bonne foi et avec toute la diligence voulue. Quand une société cherche à obtenir un tel sursis, il est très important qu'elle démontre qu'elle agit de bonne foi et avec toute la diligence voulue, car les entreprises traversent à ce moment-là une phase très difficile quant à leur organisation et cela se répercute sur les consommateurs et sur les fournisseurs. Il est important que la loi permette que cela se fasse et le stipule clairement.

• (1655)

Les modifications permettent également aux contrôleurs prévus par la LACC d'invoquer la bonne foi et la diligence dans leur élaboration des rapports sur la situation financières des sociétés débitrices.

Les modifications apportent un certain nombre de précisions. Elles précisent notamment, à la partie XII de la loi, que les investissements d'une maison de courtage dans sa filiale vont dans le fonds commun des clients.

Les amendements apportés par le Sénat améliorent le projet de loi. Le gouvernement appuie tous les amendements proposés et croit qu'ils méritent l'appui de la Chambre.

Le monde des affaires et tous les consommateurs sont concernés par les modifications apportées à la loi. Les modifications sont le fruit du travail acharné du comité de l'industrie. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie est déjà intervenu dans le débat. Le travail que le secrétaire parlementaire a consacré au projet de loi au cours de son étude au comité correspond tout à fait au produit final que nous avons sous les yeux.

Les témoins ont fourni l'apport technique pour ces modifications, et celles-ci reflètent bien les défis auxquels les Canadiens sont parfois confrontés quand ils risquent la faillite.

En écoutant l'orateur qui m'a précédé, la pensée m'a souvent effleuré que le député pensait peut-être que les Canadiens se fixaient pour but de faire faillite. Les Canadiens se lancent dans des entreprises et dans le commerce pour améliorer leur situation et fournir des emplois à d'autres Canadiens; dans certaines situations, cependant, qu'il s'agisse d'une société ou d'un consommateur, des circonstances incontrôlables les obligent à envisager la faillite comme une solution à leurs problèmes.

La loi énonce le cadre et l'équilibre à respecter pour veiller à maintenir un équilibre entre des intérêts opposés et elle établit les règles régissant le marché dans lequel les acheteurs et les vendeurs, les prêteurs et les emprunteurs peuvent faire leurs transactions avec l'assurance que la loi les traitera équitablement.

Le processus parlementaire a, à mon avis, fonctionné très efficacement et d'une façon qui a permis d'apporter à la loi des changements qui seront bénéfiques pour tous ceux qui sont concernés d'une façon ou d'une autre par le projet de loi C-5.

Le président suppléant (M. Milliken): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing—Les enfants victimes de la pauvreté.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion relative à l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur le compte de service et réduction de la dette et des lois connexes; ainsi que de l'amendement.

Le président suppléant (M. Milliken): Comme il est 17 heures, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion portant sur l'adoption de l'amendement du Sénat au projet de loi C-70.

Convoquez les députés.

• (1725)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 278)

POUR

Députés

Cummins
Frazer
Jennings
Morrison
Solberg
White (North Vancouver)

Epp
Grubel
Mayfield
Schmidt
Speaker
Williams—12

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anawak	Anderson
Arseneault	Augustine
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bakopanos
Barnes	Bélangier
Bélsisle	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bertrand	Bethel
Bevilacqua	Bodnar
Bonin	Brien
Brown (Oakville—Milton)	Bryden
Campbell	Cannis
Catterall	Cauchon
Clancy	Collenette
Copps	Cowling
Culbert	Cullen
Dalphond-Guiral	Debien
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dumas	Dupuy
English	Fewchuk
Finlay	Fontana
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Galloway
Gerrard	Godfrey
Godin	Guarnieri
Harb	Harvard
Hickey	Hopkins
Hubbard	Iftody
Jackson	Karygiannis
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Langlois
Laurin	Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Lincoln	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Marchand	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
McCormick	McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)
McTeague	Minna
Mitchell	Murray
Nunez	O'Brien (London—Middlesex)
O'Reilly	Pagtakhan
Paré	Parrish
Patry	Payne
Peric	Peters
Peterson	Pettigrew
Pomerleau	Proud
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette-Maltais	Robichaud
Robillard	Serré
Sheridan	St. Denis
Steckle	Szabo
Telegdi	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Valeri	Walker
Wells	Whelan
Wood	Young
Zed—119	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Brushett	Calder
Collins	Crête
Daviault	Dromisky
Dubé	Duceppe
Duhamel	Easter
Gagnon (Québec)	Gauthier

Goodale	Guay
Guimond	Landry
Lefebvre	McKinnon
Ménard	Mifflin
Murphy	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Rocheleau	Sauvageau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Stewart (Brant)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Ur
Vanclief	Venne

Le président suppléant (M. Milliken): Je déclare l'amendement rejeté.

[Traduction]

M. Volpe: Monsieur le Président, je sais que mon absence pendant le vote a créé un trou béant dans les rangs du gouvernement. Si j'avais été ici, j'aurais assurément voté avec le gouvernement.

[Français]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je n'ai malheureusement pu être ici au début du vote. Je vous demanderais de me compter comme ayant voté avec mon parti.

M. Loubier: Monsieur le Président, c'est la même chose pour moi. Je suis arrivé en retard, et j'aimerais qu'on enregistre mon vote avec mon parti.

Le président suppléant (M. Milliken): La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale.

M. Kilger: Monsieur le Président, maintenant que nous sommes tous ici présents, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, et les députés libéraux ayant voté oui.

Mme Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés de l'opposition officielle voteront non.

[Traduction]

M. Frazer: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste qui sont présents s'opposent à la motion.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je m'y oppose moi aussi.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 279)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anawak	Anderson
Arseneault	Augustine
Bakopanos	Barnes
Bélangier	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bodnar	Bonin
Brown (Oakville—Milton)	Bryden
Campbell	Cannis
Catterall	Cauchon
Clancy	Collenette
Copps	Cowling
Culbert	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
English	English

Initiatives ministérielles

Fewchuk	Finlay
Fontana	Gaffney
Gagliano	Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Galloway	Gerrard
Godfrey	Guarnieri
Harb	Harvard
Hickey	Hopkins
Hubbard	Iftody
Jackson	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Lee
Lincoln	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	McCormick
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)	McTeague
Minna	Mitchell
Murray	O'Brien (London—Middlesex)
O'Reilly	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Peric
Peters	Peterson
Pettigrew	Proud
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringuette-Maltais	Robichaud
Robillard	Serré
Sheridan	St. Denis
Steckle	Szabo
Telegdi	Valeri
Volpe	Walker
Wells	Whelan
Wood	Young
Zed—101	

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélisle
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Brien
Cummins	Dalphond-Guiral
Debien	Dumas
Epp	Frazer
Godin	Grubel
Jennings	Lalonde
Langlois	Laurin
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Marchand
Mayfield	Morrison
Nunez	Paré
Pomerleau	Schmidt
Solberg	Speaker
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	White (North Vancouver)
Williams—33	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Brushett	Calder
Collins	Crête
Daviault	Dromisky
Dubé	Duceppe
Duhamel	Easter
Gagnon (Québec)	Gauthier
Goodale	Guay
Guimond	Landry
Lefebvre	McKinnon
Ménard	Mifflin
Murphy	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Rocheleau	Sauvageau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Stewart (Brant)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Ur
Vanclief	Venne

Le président suppléant (M. Milliken): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

LA LOI MODIFIANT LA LÉGISLATION RELATIVE AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 mars, de la motion: Que le projet de loi C-82, Loi modifiant la législation relative aux institutions financières, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Milliken): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant au vote différé, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-82, Loi modifiant la législation relative aux institutions financières.

M. Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, et les libéraux appuieront la motion.

[Français]

Mme Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés de l'opposition officielle voteront non.

[Traduction]

M. Frazer: Monsieur le Président, pour que le projet de loi soit renvoyé au comité, les députés réformistes présents voteront pour la motion.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je vote contre.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 280)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anawak	Anderson
Arseneault	Augustine
Bakopanos	Barnes
Bélanger	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bodnar	Bonin
Brown (Oakville—Milton)	Bryden
Campbell	Canniss
Catterall	Cauchon
Clancy	Collenette
Copps	Cowling
Culbert	Cullen
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dupuy
English	Epp
Fewchuk	Finlay
Fontana	Frazer
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Galloway
Gerrard	Godfrey
Grubel	Guarnieri

Harb	Harvard
Hickey	Hopkins
Hubbard	Iftody
Jackson	Jennings
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kirkby
Knudson	Kraft Sloan
Lee	Lincoln
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield	McCormick
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)	McTeague
Minna	Mitchell
Morrison	Murray
O'Brien (London—Middlesex)	O'Reilly
Pagtakhan	Parrish
Patry	Payne
Peric	Peters
Peterson	Pettigrew
Proud	Reed
Regan	Richardson
Rideout	Ringuette-Maltais
Robichaud	Robillard
Schmidt	Serré
Sheridan	Solberg
Speaker	St. Denis
Steckle	Szabo
Telegdi	Valeri
Volpe	Walker
Wells	Whelan
White (North Vancouver)	Williams
Wood	Young
Zed—113	

CONTRE

Députés

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélisle
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Brien
Dalphond-Guiral	Debien
Dumas	Godin
Lalonde	Langlois
Laurin	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Marchand	Nunez
Paré	Pomerleau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)—21	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Brushett	Calder
Collins	Crête
Daviault	Dromisky
Dubé	Duceppe
Duhamel	Easter
Gagnon (Québec)	Gauthier
Goodale	Guay
Guimond	Landry
Lefebvre	McKinnon
Ménard	Mifflin
Murphy	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Rocheleau	Sauvageau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Stewart (Brant)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Ur
Vanclief	Venne

Initiatives parlementaires

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité.)

Le président suppléant (M. Milliken): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 février 1997, de la motion; ainsi que de l'amendement.

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole sur la motion M-267 de l'honorable députée de Mission—Coquitlam.

Depuis que cette motion a été déclarée comme faisant l'objet d'un vote, le sous-comité sur les affaires émanant des députés a déposé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre un rapport unanime dans lequel le sous-comité recommande que lorsqu'un projet de loi émanant des députés est renvoyé à un comité, que le comité soit dans l'obligation de faire rapport de l'état de ses travaux dans un délai de 60 jours de séance, en anglais, *60 sitting days*.

Afin de rendre le débat cohérent à ce stade-ci, et avec le consentement de ma collègue de Rimouski—Témiscouata, je demanderais le consentement de la Chambre afin que l'amendement qui a été présenté par M^{me} Tremblay, députée de Rimouski—Témiscouata, appuyée par M. Paré, député de Louis-Hébert, et qui se lisait comme suit: «, dans un délai de six mois à partir de la date du renvoi en comité.» soit retiré et remplacé par ce qui suit: «, dans un délai de 60 jours de séance à partir de la date du renvoi en comité».

En fait, je propose ce qui suit:

Qu'on modifie l'amendement en retranchant les mots «six mois» et en ajoutant, après les mots «dans un délai de», ce qui suit:

«soixante jours de séance».

● (1735)

Le président suppléant (M. Milliken): Le sous-amendement du député de Bellechasse est recevable

[Traduction]

M. Paul Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'avoir proposé ce sous-amendement.

J'ai eu l'occasion de faire quelques observations préliminaires au cours de la première heure de débat sur cette motion et je crois qu'il

Initiatives parlementaires

est de mon devoir d'intervenir de nouveau dans cette deuxième heure de débat.

La question est actuellement à l'étude du sous-comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Le sous-comité a formulé des observations préliminaires sur certaines modifications importantes à apporter à l'étude des initiatives parlementaires et, plus précisément, à certains aspects des questions renvoyées aux divers comités. Le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre effectue à l'heure actuelle des travaux très importants.

Bien que je comprenne le principe dont est saisie la Chambre et qui sous-tend cette motion, et bien que je comprenne fort bien l'objet de l'amendement et de l'amendement à l'amendement, je maintiens que des études très utiles sont effectuées par les comités et je ne voudrais pas présumer des travaux.

Je tiens à contester certaines questions soulevées par le député de Mission—Coquitlam, la députée de Rimouski—Témiscouata et le député de North Vancouver. Je ne voudrais pas que mes collègues qualifient mes commentaires de propos anti-démocratiques.

• (1740)

L'objet du projet de loi du député de Mission—Coquitlam consiste à accélérer le processus et à créer un mécanisme visant à renvoyer le projet de loi à la Chambre. Je reconnais les lacunes du système actuel et je crois que le gouvernement les a reconnues, lui aussi.

Cependant, il ne faut pas passer sous silence certaines des modifications apportées récemment par le leader du gouvernement à la Chambre et ses adjoints. Les gouvernements ont, à mon avis, le devoir de réagir et de s'adapter aux changements. Le leader parlementaire du gouvernement a certes répondu de façon très constructive, surtout en ce qui concerne les projets de loi d'initiative parlementaire.

Monsieur le Président, je sais que vous avez déjà présidé le comité de la procédure et des travaux de la Chambre et je vois ici des députés qui y ont siégé. Je sais qu'ils n'ignorent pas que le gouvernement a apporté d'importantes modifications aux affaires émanant des députés.

En a-t-il apporté suffisamment? Le sous-comité qui se penche actuellement sur cette affaire a remis un travail très important au comité lui-même et je crois que nous serons très bientôt en mesure de présenter à la Chambre des modifications qui satisferont grandement au principe du projet de loi d'initiative parlementaire que nous débattons aujourd'hui.

Nous examinons actuellement la possibilité de remplacer les projets de loi et les motions d'initiative parlementaire et de les rendre interchangeables, comme le propose notamment mon collègue, le député de Bellechasse. On propose là des modifications importantes que le gouvernement devrait envisager dans le contexte du changement ou du renouveau que doit subir la loi. Même l'amen-

dement à l'amendement présenté aujourd'hui par mon collègue sur les 60 jours de séance n'est pas déraisonnable.

Je m'inscris en faux contre le fait qu'on ait interprété mes observations comme étant plutôt antidémocratiques. On aurait dû interpréter ces observations faites au nom du leader du gouvernement à la Chambre—et j'espère qu'on le fera en signe d'ouverture d'esprit—comme témoignant une hâte que d'importantes modifications soient apportées pour que tous les députés aient la possibilité d'apporter d'importantes modifications qui reflètent la démocratie moderne, actuelle et en évolution, qu'est le Canada.

Depuis 12 mois que la présente session est en cours, sept projets de loi d'initiative parlementaire ont reçu la sanction royale. Je ne crois pas que ce soit négligeable. Je crois que, au cours de la présente législature, le processus s'est considérablement amélioré même s'il présente toujours certaines lacunes. C'est une des choses que nous, libéraux, avons promis de faire dans notre livre rouge. Nous allions accroître l'efficacité du Parlement et, en fait, celle de chacun des députés.

Nous reconnaissons tous que nous sommes venus ici pour représenter des partis politiques. Nous avons au Canada le système de partis politiques. . .

M. White (North Vancouver, Réf.): Non.

M. Zed: Le député de North Vancouver dit non, mais le fait est que nous avons bel et bien des programmes politiques et un système de partis qui découle de la tradition parlementaire britannique. Le gouvernement a inclus les projets de loi d'initiative parlementaire et les mesures d'initiative parlementaire dans les choses à modifier. Le système n'est pas parfait, mais nous avons donné suite aux demandes de réforme parlementaire.

Je tiens à féliciter tous les députés pour le travail accompli et surtout les membres du sous-comité et notre député de Mississauga-Sud. C'est de l'excellent travail, et il me tarde d'avoir l'occasion de présenter le rapport à la Chambre relativement à certaines modifications constituant l'amorce d'un processus qui évolue, qui change et qui fait partie de la vie démocratique au Canada.

• (1745)

Toutefois, je ne pense pas que nous pouvons oublier le passé sans examiner tout ce qui est arrivé depuis trois ans. C'est tout ce que je voulais dire. Je félicite certes la députée de Mission—Coquitlam, mais je tiens aussi à ce qu'elle reconnaisse que les choses ne vont pas changer du jour au lendemain. Le principe de son projet de loi a été reconnu par son collègue du parti Réformiste qui siège au sous-comité, par le député de Bellechasse et la députée libérale de Mississauga-Ouest, la présidente du sous-comité.

En conclusion, je voudrais remercier le député de son sous-amendement. Je voudrais également souligner le travail qu'a accompli, et continuera d'accomplir, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Avant de se prononcer sur ce projet de loi d'initiative

Initiatives parlementaires

parlementaire, il convient sans doute d'attendre les recommandations du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat et d'appuyer la motion n° 267 présentée par ma collègue, la députée de Mission—Coquitlam.

En gros, cette motion ferait en sorte que, lorsqu'un député présente un projet de loi ou une motion à la Chambre et que celle-ci le renvoie à un comité pour qu'il en fasse l'étude, le projet de loi ou la motion ne meure pas à l'étape de l'étude en comité et soit renvoyé d'office ultérieurement, avec ou sans propositions d'amendement.

Je crois que c'est un principe fondamental de la motion que le leader adjoint du gouvernement a reconnu, puisque le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre étudie aussi la question. À mon avis, cela confère une grande importance à cette question, car le régime parlementaire britannique évolue de manière à tenir compte des usages modernes.

Quand on examine la situation, il ne faut pas oublier la suprématie de la Chambre. À mon avis, pour les parlementaires actuels et ceux qui ont déjà siégé ici ainsi que pour l'ensemble des Canadiens qui nous ont élus pour les représenter à la Chambre, la suprématie de la Chambre ne fait pas l'ombre d'un doute.

Il ne devrait y avoir aucune différence entre un projet de loi d'initiative parlementaire et une mesure d'initiative ministérielle. Nous sommes tous des députés.

Le gouvernement, fort de sa majorité, peut filtrer les initiatives parlementaires avant qu'elles ne parviennent à la Chambre. De toute évidence, les députés de l'opposition qui ont la chance de présenter un projet de loi à la Chambre ont à proposer une mesure qui est assez sérieuse et qui a été assez fouillée pour mériter d'être étudiée à cet endroit, où elle franchira, bien sûr, les étapes de la première et de la deuxième lectures.

À ce moment, si la Chambre juge la question suffisamment importante pour faire l'objet d'une nouvelle étude en comité—car la Chambre ne peut étudier chaque mesure, ligne par ligne—elle la renvoie à un comité pour qu'il l'étudie plus en profondeur et qu'il lui en fasse rapport. C'est un processus assez simple. Dans le passé, il est toutefois arrivé que des projets de loi soient renvoyés à un comité et que nous n'en ayons plus entendu parler. Qu'est-il advenu de ces mesures?

Je pense notamment au projet de loi C-232, qui a été déposé à la Chambre par la députée de Mission—Coquitlam et qui concerne les droits des grands-parents. C'était le projet de loi qui visait à reconnaître les droits des grands-parents dans les cas où il y a rupture d'une famille, une situation des plus malheureuses et des plus tragiques. On fait appel aux tribunaux pour savoir comment les parents se partageront le temps avec les enfants, qui aura la garde, le père ou la mère, qui paiera et qui recevra.

• (1750)

Malheureusement, il n'y a plus d'amour et ce sont les tribunaux qui déterminent comment ces questions seront réglées. Bien que les

tribunaux fassent de leur mieux, ils n'ont jamais été tenus de reconnaître que, dans bien des cas, les grands-parents sont très attachés à leurs petits-enfants et veulent faire leur part pour aider la mère ou le père, pour aider la famille à traverser cette période difficile, particulièrement les enfants. Qu'y a-t-il de mal à cela?

Le gouvernement dit qu'il veut lutter contre la pauvreté chez les enfants. Il dit qu'il se préoccupe des enfants. Il ne se préoccupait cependant pas assez des enfants pour reconnaître les droits des grands-parents. Qu'est-il arrivé? La députée de Mission—Coquitlam a présenté ce projet de loi à la Chambre. Il a été renvoyé au comité et nous n'en avons plus jamais entendu parler. Il y eu prorogation, nous avons eu un nouveau discours du Trône et avons tout recommencé à neuf. La députée a présenté de nouveau son projet de loi, qui est maintenant le projet de loi C-245. La Chambre a de nouveau examiné la question, a adopté le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et l'a renvoyé au comité pour un examen plus approfondi. Qu'est-il advenu de ce projet de loi? Nous n'avons rien entendu depuis. Nous attendons toujours.

C'est pourquoi la députée a jugé que trop, c'était trop et a présenté cette motion qui dit que, lorsque la Chambre reçoit un projet de loi d'initiative parlementaire qui suscite suffisamment d'intérêt et est assez sérieux pour être renvoyé au comité, le comité est tenu d'en faire rapport à la Chambre. Pourquoi voudrait-on priver la Chambre de ce droit? Pourquoi un membre d'un comité voudrait-il priver les grands-parents de leurs droits que la Chambre a jugé suffisamment importants pour renvoyer le projet de loi au comité afin qu'il en fasse rapport? Nous attendons toujours.

Le gouvernement n'a aucune compassion. Nous avons entendu toutes sortes de belles paroles du ministre des Finances, du ministre du Développement des ressources humaines, des autres ministres et de tous les députés d'arrière-ban qui disent qu'ils se préoccupent des familles. Est-ce vrai?

Une voix: Oui.

M. Williams: Monsieur le Président, je ne crois pas. Nous n'avons pas entendu parler des projets de loi C-232 ou C-245. Le gouvernement n'a aucune compassion pour les grands-parents qui souffrent à cause de l'éclatement de leurs familles et qui veulent s'occuper de leurs petits-enfants qu'ils aiment. On dit aux grands-parents: «Ne vous mêlez pas de ça! Vos sentiments ne comptent pas. Peu nous importe que vous vouliez être présents et apporter quelque chose à ces jeunes enfants. Vous n'êtes rien. Vous n'avez aucune espèce d'importance.»

Il est tragique de voir le gouvernement dire que les sentiments et les soins des grands-parents ne sont pas importants quand pas une journée ne passe sans qu'un député libéral vienne dire que nous devons faire la guerre à la pauvreté dans laquelle vivent des enfants parce qu'ils aiment les enfants. Les libéraux n'ont rien à faire des enfants. Apparemment, ils ne s'occupent d'eux que s'ils croient que cela peut leur rapporter quelques votes.

Mme Augustine: Sottises!

Initiatives parlementaires

M. Williams: Entendez-vous cela, monsieur le Président? Demain, c'est vendredi. Qu'ils disent au comité qu'il peut présenter son rapport à la Chambre le premier jour de séance après le congé de Pâques pour que la Chambre puisse en disposer.

Je me soucie des droits des grands-parents. Je crois que les grands-parents devraient avoir des droits au sein de leurs familles. N'oubliez pas qu'il s'agit de leurs fils et de leurs filles et de leurs petits-enfants lorsque, malheureusement, les familles se brisent. Nous ne faisons de reproches à personne, mais nous disons que les grands-parents sont aussi démunis que les bébés parce qu'ils sont tenus complètement à l'écart et qu'ils aimeraient beaucoup aider, se présenter devant le juge et proposer de s'occuper de ces enfants. Le juge n'a même pas le droit de les entendre. Les grands-parents n'ont aucun droit. N'est-ce pas tragique?

• (1755)

Le leader adjoint du gouvernement vient nous dire qu'il ne faut pas prendre de telles mesures à la hâte. Il y a pourtant longtemps que nous sommes saisis de la question, mais le gouvernement ne semble pas pressé d'admettre qu'il y a des gens qui souffrent.

La députée de Mission—Coquitlam fait de son mieux pour représenter les électeurs de sa circonscription ainsi que les grands-parents et les familles de tout le Canada. Elle s'est heurtée à un mur, toutes ses tentatives ont échoué, c'est pourquoi elle a présenté la motion. Nous l'avons devant nous aujourd'hui. Nous pourrions en disposer aujourd'hui même, mais nos vis-à-vis nous disent: «Pourquoi se hâter? Nous parlons de la question en comité. Nous nous en occuperons quand ça nous plaira.»

J'espère qu'il plaira au comité de le faire avant que la Chambre ne s'ajourne pour les élections qui devraient être déclenchées à un moment donné au cours des prochains 18 mois. Espérons que cette question sera réglée avant. Les grands-parents qui comptent sur nous, les députés, pour reconnaître qu'on les empêche d'essayer d'aider leurs familles, exigeraient sans doute que la Chambre examine cette question. Nous avons une occasion magnifique de le faire et nous pouvons le faire maintenant.

La motion a été modifiée pour demander que le projet de loi soit renvoyé au comité et que le comité en fasse rapport dans un délai de 60 jours de séance. Nous avons renvoyé à des comités le projet de loi C-82 modifiant la législation relative aux institutions financières, un projet de loi très volumineux et très compliqué, ainsi que d'autres projets de loi, et ils devraient revenir à la Chambre dans quelques jours. Un délai de 60 jours me semble amplement suffisant.

J'espère que la Chambre prendra mes remarques en considération et verra à l'adoption rapide de cette motion.

[Français]

M. Langlois: Monsieur le Président, tout à l'heure, je me suis levé pour demander de substituer à l'amendement de ma collègue de Rimouski—Témiscouata un amendement que je voulais présenter. La Présidence a plutôt jugé qu'il s'agissait d'un sous-amendement. Je n'ai effectivement pas utilisé de parole sur le fond de la

question, mais je demanderais le consentement de la Chambre afin de pouvoir être reconnu, lors de la troisième heure de débat sur cette motion.

Le président suppléant (M. Milliken): Avons-nous le consentement unanime de la Chambre pour que l'honorable député puisse prononcer un discours sur ce sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Milliken): Très bien, il en sera ainsi, mais plus tard.

[Traduction]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur la motion n° 267, inscrite au nom de la députée de Mission—Coquitlam. La motion se lit comme suit:

Que le Règlement de la Chambre soit modifié par insertion du nouvel article suivant:

«97.1 Le comité permanent, spécial ou législatif saisi d'un projet de loi d'intérêt public émanant d'un député est tenu soit de faire rapport à la Chambre du projet de loi avec ou sans amendement, soit de présenter à la Chambre un rapport dans lequel il recommande de ne pas poursuivre l'étude du projet de loi en y déclarant ses raisons.»

Cette motion signale une anomalie dans le traitement des initiatives parlementaires, mais le gouvernement avait déjà accompli beaucoup pour améliorer les choses à cet égard—ce qui ne veut pas dire que nous ne puissions pas continuer à les améliorer. Je veux toutefois commencer par rappeler les démarches utiles faites par le gouvernement pour améliorer le traitement des initiatives parlementaires.

Les gouvernements ont le devoir d'assurer des conditions qui tiennent compte de l'évolution des attentes de la société. Le gouvernement faisait face à une société désenchantée au sujet de notre institution. Nous avons réagi en assurant aux parlementaires des conditions qui leur permettent de proposer des changements.

Dans l'esprit de la réforme parlementaire, et voulant faciliter le processus pour ceux qui veulent proposer des changements, notre gouvernement a donné aux simples députés une plus grande capacité d'influer sur les politiques gouvernementales et la législation.

Nous avons modifié le Règlement au cours des premières semaines de la présente législature. Beaucoup des changements que nous y avons apportés avaient trait aux initiatives parlementaires. Par exemple, il y a maintenant davantage d'initiatives parlementaires qui sont considérées comme pouvant faire l'objet d'un vote. Nous avons garanti le droit des simples députés à présenter des propositions pouvant faire l'objet d'un débat complet. Le changement le plus important a probablement été celui qui autorise les députés à présenter une motion donnant ordre à un comité de déposer un projet de loi. La Chambre a étudié un plus grand nombre d'initiatives parlementaires en raison de ces mesures.

• (1800)

Le gouvernement a également permis des votes libres pour les initiatives parlementaires, c'est-à-dire que le whip n'intervient pas dans ces cas-là. En tant que whip en chef du gouvernement, j'ai la

grande fierté de vous dire que je ne me mêle pas des initiatives parlementaires.

Je pense que les résultats sont évidents. Au cours de ses deux premières années, cette législature a donné la sanction royale à sept projets de loi d'initiative parlementaire, le même nombre que pendant les huit années des deux législatures précédentes.

Sur ces sept projets de loi adoptés, l'un a même fait l'objet d'une recommandation royale: le projet de loi C-216 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage en ce qui concerne la fonction de juré. Le projet de loi C-216 était le premier projet de loi d'initiative parlementaire depuis le début de la Confédération à recevoir l'autorisation du gouvernement de dépenser des deniers publics. Un autre projet de loi reconnaissait officiellement nos deux sports nationaux, l'un d'été et l'autre d'hiver.

Je suis sûr que les auteurs de ces sept projets de loi sont d'avis que cela représente un succès important. En plus de cela, nous avons adopté 12 motions d'initiative parlementaire.

Ce n'est pas tout. Depuis le début de la deuxième session, il y a un an, sept projets de loi publics d'initiative parlementaire ont reçu la sanction royale. Un a été adopté ici et attend l'adoption par le Sénat. Cinq autres motions d'initiative parlementaire ont été adoptées.

Au début de cette deuxième session, le gouvernement a inclus les projets de loi d'initiative parlementaire dans sa motion de rétablissement. Ces projets de loi ont été rétablis à l'étape où ils en étaient, au comité, lorsque la session a été prorogée. Si nous n'avions pas fait cela, ils auraient été victimes de la pratique parlementaire qui veut que les projets de loi d'initiative parlementaire meurent au *Feuilleton* lors d'une prorogation. Neuf de ces projets de loi ont été rétablis.

Le gouvernement a écouté les appels à la réforme parlementaire. Nous y avons répondu. Le Sous-comité des initiatives parlementaires a récemment fait un rapport au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur cette question, mais l'a étudiée dans un contexte plus large. C'est ce contexte qu'il faut examiner lorsque l'on propose des modifications au Règlement. Par exemple, voulons-nous donner aux projets de loi d'initiative parlementaire un avantage par rapport aux projets de loi d'initiative ministérielle?

Contrairement à ce qui se passe dans le cas des projets de loi d'initiative ministérielle, la motion à l'étude semble exiger que les comités fassent rapport des projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire. Ceux-ci auraient droit à un traitement de faveur dont les projets de loi d'initiative ministérielle sont privés.

Nous avons fait d'énormes progrès quant à la réforme des mesures d'initiative parlementaire. Toutefois, je comprends pourquoi la députée de Mission—Coquitlam tente de résoudre ce qui semble poser problème à certains comités. La frustration d'un député lorsqu'un comité ne rend pas compte de son projet de loi dans les délais prévus peut être considérable. Il ou elle peut alors avoir l'impression d'affronter un système gigantesque et penser que la

Initiatives parlementaires

victoire contre ce Goliath est impossible. Mais n'est-il pas ironique que le véhicule que nous voulons changer soit justement celui qui nous permet de débattre de la motion no 267? Je tiens à rappeler aux députés que nous avons déjà accompli beaucoup à cet égard.

On se demande pourquoi certains comités tardent tant à faire rapport de ces projets de loi. Est-ce parce que le parrain et les membres du comité sont dans une impasse? Les événements ont peut-être dépassé le projet de loi. Le parrain n'a peut-être pas bien fait comprendre au comité que son projet de loi était prioritaire. La motion n° 267 est-elle la meilleure solution?

La deuxième partie de cette motion recommande

...de présenter à la Chambre un rapport dans lequel il recommande de ne pas poursuivre l'étude du projet de loi en y déclarant ses raisons.

Ces rapports ne pourraient-ils pas refléter des opinions divergentes? Combien de fois de tels rapports seraient-ils déposés et occuperaient-ils le temps précieux de la Chambre, alors que celle-ci aurait bien d'autres questions à étudier et notamment d'autres mesures d'initiative parlementaire? Souhaitons-nous que les comités déposent des rapports finals ou, comme cette motion le propose, qu'ils déposent des rapports accompagnés d'énoncés complémentaires?

Lorsqu'un projet de loi est renvoyé à un comité, qu'il soit d'initiative ministérielle ou parlementaire, il est renvoyé dans l'espoir que ce comité proposera des amendements qui l'amélioreront. Il est renvoyé au comité et chacun sait qu'il faudra faire des compromis et des négociations et que tout cela prendra parfois du temps. La même règle s'applique aux ministres et aux députés. Le projet de loi fait donc l'objet d'une étude approfondie, et les projets de loi d'initiative parlementaire sont étudiés encore davantage, car ils ne subissent pas le même examen que les projets de loi d'initiative ministérielle avant leur présentation et leur première lecture.

• (1805)

C'est au cours de cette période difficile que les députés devraient peut-être envisager d'amender leurs projets de loi afin de l'améliorer. Certains députés peuvent considérer ce processus comme une intrusion, tandis que d'autres l'accueillent favorablement dans l'esprit de la démocratie. Les députés ont des occasions de travailler avec les membres du comité. Lorsqu'un simple député profite de ces occasions, il influe sur les résultats.

Les comités sont habituellement indépendants de la Chambre, libres d'établir leurs propres calendriers de travail, de créer des sous-comités lorsque leur charge de travail est trop variée ou trop lourde, libres d'étudier à fond, de présenter un projet de loi et d'en faire rapport de la manière qu'ils jugent appropriée.

Modifier le Règlement dans le cas d'un aspect des travaux parlementaires pour entraver quelques-uns de ces pouvoirs risque de miner les délicates relations que la Chambre et les comités ont mis du temps à établir. Si des modifications étaient apportées au Règlement, il faudrait les examiner attentivement pour atteindre le meilleur équilibre possible. La Chambre a le pouvoir d'ordonner aux comités de faire rapport de questions qu'elle leur a renvoyées aux fins d'étude. Par conséquent, la motion n° 267 n'accroît pas le

Initiatives parlementaires

pouvoir dont la Chambre dispose déjà pour ordonner à un comité de faire rapport.

En terminant, je crois que la députée de Mission—Coquitlam a cerné une question sur laquelle nous devons nous pencher. La motion n° 267 est valable en principe. Or, constitue-t-elle la meilleure solution? J'invite autant de députés que possible à s'exprimer ouvertement sur ce sujet. Si, en fin de compte, la motion n'est pas adoptée dans sa forme actuelle ou modifiée, je rappelle aux députés que tout n'est pas perdu. Les opinions des députés qui traiteront de la motion n° 267 seront utiles au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui doit étudier le rapport du sous-comité des affaires émanant des députés.

Encore une fois, je remercie la députée de Mission—Coquitlam d'avoir soulevé cette question à la Chambre.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, en écoutant le discours du député, je me suis demandé s'il l'avait écrit lui-même ou s'il venait des doreurs d'image d'en haut. En toute déférence pour le député, c'est un peu une insulte pour ceux d'entre nous qui savent comment le système fonctionne de parler avec éloquence de toutes les façons merveilleuses dont on pourrait résoudre ces problèmes dans le cadre du système actuel.

Ce système est conçu pour empêcher que les initiatives parlementaires n'aboutissent. Le député a donné comme exemple le fait que la Chambre a déjà le pouvoir d'ordonner à un comité de faire rapport sur un projet de loi. Tous ceux qui ont déjà regardé les délibérations de la Chambre savent que c'est de la frime. Il faudrait obtenir la coopération des ministériels. Il est ridicule de prétendre que la Chambre a le pouvoir d'ordonner à un comité de faire rapport sur un projet de loi. Cela m'amène à me demander si le député a écrit le discours lui-même ou s'il lit simplement le discours écrit par quelqu'un d'autre.

En ce qui concerne tout ce qu'on a réalisé en rétablissant les projets de loi morts au *Feuilleton* avant la prorogation, c'était un très beau geste. Ceux dont on a rétabli le projet de loi, et c'est mon cas, ont été très heureux de cela. Cela ne change rien au fait que, lorsqu'on discute d'un projet de loi, le gouvernement a toujours le pouvoir d'empêcher qu'il ne soit jamais adopté.

On peut procéder à toutes ces réformes. Le député peut parler avec éloquence des merveilleuses améliorations que nous avons apportées au système, mais, dans la pratique, cela ne signifie absolument rien.

J'ai mentionné plus tôt aujourd'hui que, il y a quelques semaines, j'étais en Nouvelle-Zélande. J'ai rencontré un député, le vice-président, que je connais depuis un certain temps déjà. Il m'a parlé de diverses réformes qui touchent directement la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. En Nouvelle-Zélande, les projets de loi d'initiative parlementaire doivent faire l'objet d'un vote. Les comités sont tenus de faire rapport sur l'ensemble de toutes les mesures qu'on leur a soumises dans les six mois.

Je comprends qu'on a proposé un amendement fort pratique dans le cas présent, puisqu'il est question de 60 jours de séance. En Nouvelle-Zélande, cela ne s'applique pas simplement aux projets

de loi d'initiative parlementaire, mais à tous les travaux de la Chambre. Cela répond à l'argument que le député a fait valoir dans son discours quand il a laissé entendre que cette motion privilégie indûment les projets de loi d'initiative parlementaire.

• (1810)

C'est ridicule parce que le gouvernement a le contrôle total sur la décision de présenter à nouveau un projet de loi à la Chambre. L'opposition n'a vraiment aucun contrôle là-dessus.

Voilà les quelques éléments que j'ai glanés dans son discours qui m'a vraiment déçu parce qu'il laisse entendre que le député n'est pas très favorable à cette modification.

Le sous-comité des affaires émanant des députés a un rapport qu'il est censé présenter à nouveau. Il y a déjà des exemplaires de ce rapport qui circulent. Il faut appeler un chat un chat. Nous savons tous de quoi il retourne.

Il n'y a pas de raison pour que le comité n'ait pas déjà présenté un rapport là-dessus. Il sait que cette motion a été présentée à la Chambre il y a quelque temps. Il n'y a absolument aucune raison pour que le rapport n'ait pas déjà été présenté.

Comme l'a mentionné le député réformiste qui l'a précédé, la Chambre est tout à fait maître de sa destinée. Nous n'avons pas à attendre qu'un comité présente un rapport pour prendre une décision. Si on s'accorde pour dire que c'est une bonne chose, nous devrions faire savoir au comité ce qu'il convient de faire, et non pas l'inverse.

Je suis déçu de voir le député d'en face adopter une attitude aussi négative à l'égard de ce qui pourrait constituer une bonne mesure de réforme pour la Chambre.

Je dirai qu'il est arrivé que des projets de loi d'initiative parlementaire deviennent des lois. Je crois que cela arrive dans toutes les législatures. Nous avons vu que le gouvernement n'avait pas accordé à ses députés toute liberté de se prononcer sur les projets de loi déposés à la Chambre. C'est un aspect connexe de la motion que nous sommes en train de débattre.

Les projets de loi d'initiative parlementaire devraient toujours pouvoir faire l'objet d'un vote. Il faudrait comprendre que nous agissons en personnes responsables lorsque nous présentons un projet de loi à la Chambre et que, en tant que députés, nous allons faire ce que nous pensons être de notre devoir de faire. On devrait pouvoir se prononcer uniquement en tenant compte de la valeur du projet de loi.

Nous avons eu l'exemple, que mon collègue a cité plus tôt, de ce qu'on a appelé le projet de loi sur les grands-parents et qui, bien qu'il ait été appuyé par des députés à la Chambre, a languï au comité pour finir par mourir de sa belle mort.

Mon projet de loi, le C-333, a été rédigé par un procureur de la Couronne de North Vancouver qui a récemment tenté de se faire nommé candidat libéral dans ma circonscription. Il n'a pas été choisi, mais c'est un partisan libéral bien connu. Il m'a appelé, il y a plusieurs mois, et m'a dit: «Ted, je m'occupe beaucoup d'affaires criminelles en matière d'immigration. Ce serait vraiment utile si les juges avaient le pouvoir de déporter les immigrants, au lieu de leur

Initiatives parlementaires

imposer une peine, lorsqu'ils ont commis un crime sexuel grave ou un crime très violent.»

Je lui ai dit que je trouvais que c'était une excellente idée. Je l'ai mis en rapport avec le conseiller juridique de la Chambre. Ensemble, ils ont préparé un projet de loi qui s'intégrait très bien au Code criminel. C'était un véritable projet de loi. Il avait été conçu par un procureur de la Couronne qui connaissait très bien la situation.

Qu'est-il arrivé? On a décidé qu'il ne pouvait pas faire l'objet d'un vote. On n'a même pas eu l'occasion de se prononcer. Franchement, je me demande même si ça vaut la peine d'en débattre. Il aurait dû être débattu lundi, mais je l'ai remis au bas de la liste de priorité. Je ne vois pas pourquoi je devrais faire perdre leur temps à mes collègues et gaspiller l'argent des contribuables pour débattre d'un projet de loi sur lequel on ne pourra pas se prononcer. Pourtant, il est parfaitement légitime.

Tout le processus des projets de loi d'initiative parlementaire est lamentable. C'est de la frime. Le député ministériel qui vient d'intervenir a fait allusion aux traditions britanniques, mais il sait aussi bien que n'importe quel autre député que, même dans la mère de tous les Parlements, en Grande-Bretagne, les députés votent librement avec leurs vis-à-vis et le font couramment. Les votes libres sont courants là-bas.

Il y en a dans presque tous les Parlements du monde occidental. En Nouvelle-Zélande, on encourage les votes libres. Il y en a en Australie, mais, au Canada, on s'y refuse obstinément. Nous tardons à effectuer des réformes à la Chambre des communes. Il y a pourtant un besoin criant de changements. Quiconque le nie ferme les yeux ou ne croit pas vraiment dans la démocratie.

Je ne peux faire autrement que m'éloigner un peu du sujet, étant donné la vaste portée de la motion parrainée par la députée de Mission—Coquitlam dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

• (1815)

À cette étape-ci, je vais relire la motion de sorte que les députés sachent exactement de quoi nous parlons. La motion proposée par la députée invite le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre à songer à recommander à la Chambre:

Que le Règlement de la Chambre soit modifié par insertion du nouvel article suivant:

J'y incorpore l'amendement proposé plus tôt par la députée du Bloc québécois.

«97.1 Le comité permanent, spécial ou législatif saisi d'un projet de loi d'intérêt public émanant d'un député est tenu, dans un délai de 60 jours de séance à partir de la date du renvoi en comité, soit de faire rapport à la Chambre du projet de loi avec ou sans amendement, soit de présenter à la Chambre un rapport dans lequel il recommande de ne pas poursuivre l'étude du projet de loi en y déclarant ses raisons.

J'espère certainement, d'après les brouillons du premier rapport du Sous-comité des affaires émanant des députés, qu'il fera très bientôt une recommandation de ce genre à la Chambre et qu'elle

sera adoptée. Il y a d'autres recommandations que nous voyons circuler dans les brouillons de rapport, dont nous espérons nous voir saisis.

Je suis déjà intervenu sur la motion principale proposée par la députée de Mission—Coquitlam. J'ai été très heureux qu'on y apporte cet amendement. Je pense que le délai de 60 jours de séance est beaucoup plus pratique que celui de six mois. Compte tenu de ces longues périodes d'ajournement que nous avons pendant l'été et à l'époque des Fêtes, il n'est pas raisonnable de prévoir un délai de six mois.

Je suis tout à fait favorable à l'amendement proposé. Je vais certainement voter en faveur et je recommande à tous les députés d'en faire autant.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire dès le départ que j'appuie la motion.

Je n'ai pu m'empêcher de réagir aux propos du député d'en face qui vient de prendre la parole. Il ne croit pas que le whip du gouvernement ait fait une contribution bien importante au débat de ce soir. Pour ma part, j'ai écouté attentivement ce que le whip a passé en revue, et comme député ministériel qui a été élu en 1988 et siégé dans l'opposition, je suis tout à fait impressionné par le nombre d'initiatives parlementaires que nous avons étudiées ces trois dernières années.

Il y a là-dedans beaucoup de subjectivité, mais, il y a cinq, six, sept ou huit ans, il fallait un temps infini pour faire adopter une mesure d'initiative parlementaire, qu'il s'agisse d'une motion ou d'un projet de loi. Lorsque j'ai été élu à la Chambre pour la première fois, les gens, les observateurs et les médias affirmaient souvent, et l'affirment encore parfois aujourd'hui, qu'il était très rare qu'un projet de loi ou une motion d'initiative parlementaire soit adopté.

Or, ce n'est plus le cas de nos jours. Il est vrai que cela arrivait très rarement au cours de la dernière législature. L'étude des initiatives parlementaires me semblait à l'époque plutôt symbolique. Très peu de ces initiatives faisaient l'objet d'un vote. L'étude de ces questions était dans une grande mesure régie par le gouvernement.

Au début de la présente législature, j'ai présidé le Sous-comité des affaires émanant des députés. Le nombre de projets de loi d'initiative parlementaire qui faisaient l'objet d'un vote à la Chambre et qui étaient adoptés a commencé à augmenter. Je dois dire, en mon nom bien personnel, en tant que simple député, que je ne crois pas que notre système soit parfait. Je ne crois pas que la Chambre soit toujours saisie des meilleurs projets de loi et appelée à se prononcer sur ces mesures législatives. Le système n'est pas parfait. Un grand nombre de bons projets de loi et de bonnes motions ne sont jamais soumis à la Chambre.

Si j'ai bien compris, le processus fait actuellement l'objet d'une révision. Les députés feront des recommandations. Je suis certain qu'ils recommanderont de modifier le système actuel pour le rendre encore meilleur que le modèle de l'an dernier, lequel était meilleur que celui de l'année précédente. Je pense que les choses vont continuer à s'améliorer.

Initiatives parlementaires

• (1820)

La motion proposée obligerait un comité qui a été saisi d'une initiative parlementaire à en faire rapport, en l'agréant, en la rejetant ou en la renvoyant avec ou sans propositions d'amendement. S'il y a un problème à cet égard, c'est notamment parce qu'il ne s'est pas développé de code d'éthique, de convention ni de tradition qui obligerait un comité à faire rapport des initiatives parlementaires dont il est saisi. Il est regrettable que les comités ne se soient pas donné de règles en ce sens. La raison est toutefois évidente. C'est que la quantité d'initiatives parlementaires dont nous sommes saisis n'a jamais été aussi importante que maintenant.

Il y a un engorgement au sein des comités qui n'existait pas autrefois. Entre la fin de la dernière législature et le début de celle qui est en cours, le gouvernement a décidé que le Parlement se passerait des comités dits législatifs. Je ne me souviens plus si cette décision a été prise avec ou sans l'assentiment de l'opposant.

Avant cela, il y avait deux grandes catégories de comités: les comités permanents, qui existent encore aujourd'hui, et les comités législatifs. Ces derniers étaient institués uniquement pour examiner les projets de loi d'initiative ministérielle dont la Chambre était saisie.

Les comités permanents avaient un champ d'activité plus étendu. Ils pouvaient choisir ce qu'ils souhaitaient faire et n'étaient pas toujours accaparés par des initiatives ministérielles qui leur étaient renvoyées. Aussi, parce que nous n'avons plus recours à des comités législatifs et qu'il n'y a actuellement que les comités permanents pour examiner toutes les initiatives ministérielles, toutes les autres questions que la Chambre leur renvoie expressément, tous les sujets sur lesquels ils veulent se pencher et toutes les initiatives parlementaires, nos comités permanents sont débordés.

Je pense que la recherche d'une solution nous obligera peut-être à réexaminer cette question-là, qui fait partie d'un problème plus général dont le whip a parlé tout à l'heure. Quand on se penche sur un problème, il faut parfois l'examiner dans une plus vaste perspective pour tenter de le résoudre.

J'ai déploré que, depuis un certain nombre d'années, cette nouvelle orientation ait eu pour effet que les comités permanents sont débordés de travail. On pourrait donc penser que les initiatives parlementaires n'ont habituellement pas assez d'importance. . .

Le président suppléant (M. Milliken): À l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député.

SANCTION ROYALE

• (1825)

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1835)

[Français]

Et de retour:

Le président suppléant (M. Milliken): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la chambre du Sénat, le très honorable suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-60, Loi portant création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence—Chapitre 6.

Projet de loi C-87, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1997—Chapitre 7.

Projet de loi C-88, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1998—Chapitre 8.

Projet de loi C-23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence—Chapitre 9.

Projet de loi C-70, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette et des lois connexes—Chapitre 10.

INITIATIVE PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude de la motion et de l'amendement.

Le président suppléant (M. Milliken): Le débat reprend. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca dispose de cinq minutes.

Mme Jennings: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'avais cru comprendre que la participation à la sanction royale ne nous ferait pas perdre de temps. Est-ce bien exact?

Le président suppléant (M. Milliken): On me dit qu'il ne reste que cinq minutes dans l'heure. Nous n'avons pas perdu de temps, mais les cinq minutes qui restaient lorsque nous avons quitté la Chambre pour participer à la sanction royale sont maintenant à la disposition du député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Comme il dispose de dix minutes en tout, il aura droit à cinq minutes lorsque nous reprendrons le débat sur cette motion au cours de la troisième heure. La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole sur la motion de la députée de Mission—Coquitlam.

Cette motion traduit la profonde déception que ressentent tous les députés depuis leur arrivée ici à Ottawa.

Il y a trois ans, des députés ministériels qui sont aujourd'hui ministres, le ministre de la Santé, le ministre du Travail, le ministre de la Coopération internationale et, vous-même, monsieur le Président, ont présenté un grand document qui était censé démocratiser la Chambre. Or, ce document n'a absolument rien donné.

Il est très embarrassant pour le gouvernement que nous soyons la seule démocratie du monde entier où les projets de loi d'initiative parlementaire ne puissent faire l'objet d'un vote. C'est une grande injustice que l'on fait non seulement aux députés, mais encore à tous ceux que nous représentons et qui ont d'excellentes idées, qu'ils veulent que nous présentions à la Chambre des communes.

Ils se rendent à peine compte que cela est virtuellement impossible, compte tenu de l'énorme structure non démocratique qui est imposée à tous les députés. Les comités en sont un autre exemple, mais ils ne sont pas le sujet de la motion de la députée de Mission—Coquitlam, qui porte plutôt sur les projets de loi d'initiative parlementaire.

Il est grand temps que tous les projets de loi d'initiative parlementaire puissent faire l'objet d'un vote. Il est grand temps que la Chambre et tous les députés sachent pourquoi des projets de loi d'initiative parlementaire sont retenus par les comités. Il est grand temps que tous les députés sachent pourquoi l'on retient leurs projets de loi d'initiative parlementaire afin qu'ils ne puissent faire l'objet d'un vote à la Chambre.

• (1840)

Il y a deux ans, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire dans lequel je demandais que l'on interdise les mines anti-personnel. Ce projet de loi n'a pu faire l'objet d'un vote. Grâce à lui, le Canada aurait pu jouer un rôle de chef de file en interdisant ces terribles engins, interdiction que demande maintenant le ministre.

J'ai présenté ce projet de loi une deuxième fois l'an dernier. J'ai demandé encore que le gouvernement interdise les mines anti-personnel. Encore une fois, ce projet de loi n'a pu faire l'objet d'un vote, même si le gouvernement demandait la même chose. Le projet de loi aurait permis au gouvernement d'interdire les mines anti-personnel, mais pour des raisons que seul le gouvernement connaît, il a décidé de choisir une autre voie.

Une personne haut placée dans l'appareil gouvernemental m'a dit que le gouvernement ne permettrait jamais qu'il y ait un vote sur un projet de loi d'initiative parlementaire de crainte de se mettre dans l'embarras et parce qu'il veut se réserver tout le mérite de toute mesure importante. C'est de la politique. Mais plus encore, c'est là rabaisser tous les députés qui viennent à la Chambre des communes

Ajournement

dans le but de se battre pour faire avancer les meilleures idées et les idéaux susceptibles de renforcer la nation.

Notre institution est loin d'être démocratique. Elle est dirigée par un petit groupe de personnes dont beaucoup ne sont pas élus, n'ont de comptes à rendre à personne et sont invisibles. Nous avons une version abâtardie du système de Westminster. Les whips des partis imposent leur dictature aux députés. De plus, notre système empêche ceux-ci de représenter leurs électeurs.

C'est un affront à la démocratie. C'est un affront à cette institution. Pire encore, c'est un affront à tous les Canadiens qui veulent que leurs élus fassent ce qu'ils doivent faire et les appuient dans leurs efforts pour construire un pays plus fort.

La motion d'initiative parlementaire présentée par ma collègue et amie de Mission—Coquitlam donnerait à la Chambre le pouvoir de renforcer les initiatives parlementaires. Elle donnerait aux députés le pouvoir de présenter de nombreuses idées auxquelles le gouvernement ne pense pas pour renforcer notre pays et même le monde.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de cette motion et de ces documents présentés par vous ou d'autres qui sont des ministres aujourd'hui, dont le ministre de la Santé. Cela renforcerait les comités et les rendrait démocratiques. Cela rendrait plus utiles les mémoires présentés par les Canadiens. Dans le moment, les comités travaillent très fort et déposent des documents dont il est fait brièvement mention dans les médias pendant une journée et qui sont ensuite oubliés sur une tablette.

Le pire exemple récent, évidemment, est le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Ce document a coûté 60 millions de dollars et il a fallu trois ans pour le préparer. Il a, lui aussi, été oublié sur une tablette.

J'espère que tous les députés appuieront la motion n° 267 s'ils veulent vraiment faire respecter la démocratie et renforcer la Chambre.

Le président suppléant (M. Milliken): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

Ajournement

LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NDP): Monsieur le Président, il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre du Développement des ressources humaines, lorsque le projet de prestation fiscale pour enfants a été proposé, pourquoi il n'avait pas saisi l'occasion pour présenter un véritable programme national comportant de véritables normes nationales, comme dans le cas du régime d'assurance-maladie, au lieu de prendre l'engagement relativement modeste, quand on constate l'ampleur de la pauvreté chez les enfants au Canada, de mettre à la disposition des provinces des ressources qu'elles utiliseraient pour les enfants.

J'ai posé cette question parce que certaines provinces ne donnent pas priorité aux intérêts des enfants. Ces dernières ne comprennent cependant pas les deux provinces qui ont poussé le gouvernement à présenter le projet de prestation fiscale. Je fais référence ici à la Saskatchewan et à la Colombie-Britannique, dirigées par des gouvernements néo-démocrates.

• (1845)

Le premier ministre de ma province a été l'un des principaux promoteurs de ce programme. Il le considérait d'ailleurs comme un moyen indispensable dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants à la grandeur du pays.

Comme bien d'autres, il craint que la mesure annoncée dans le dernier budget ne suffise pas à répondre aux besoins des enfants au Canada et il déplore l'absence de normes nationales qui auraient permis de s'assurer que l'argent soit bel et bien attribué aux programmes d'aide aux enfants.

Je suis heureux de dire que le gouvernement de la Saskatchewan a fait preuve une fois de plus de leadership à ce chapitre en annonçant dans son budget la mise en place immédiate du programme dans la province. Il n'a pas attendu 1998, comme le gouvernement fédéral.

Le ministre des Finances a déclaré que la pauvreté chez les enfants est une honte nationale. Il avait bien raison, mais de quelle valeur est l'engagement d'un gouvernement qui reconnaît une situation comme une honte nationale et qui annonce ensuite des mesures qui s'appliqueront dans 18 mois? Nos enfants méritent mieux.

Les Canadiens ont déjà vu ce programme fédéral de Transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux qui ne prévoit pas de normes nationales, qui abandonne essentiellement les normes nationales et se contente de distribuer de l'argent aux provinces, considérablement moins d'argent qu'avant, 7 milliards de dollars sur trois ans, et qui compte sur les provinces pour le consacrer à leur gré, et non pas comme les Canadiens le jugent bon, aux soins de santé, aux programmes sociaux et à l'enseignement postsecondaire. C'est la façon facile de s'en sortir. Ça montre une absence totale de leadership, une absence totale d'engagement face aux défis que nous devons relever. Je pense que les Canadiens en général sont mécontents de voir que le gouvernement refuse d'assumer la res-

ponsabilité des compressions massives effectuées dans les programmes sociaux.

Les prestations pour enfants sont en soi un des meilleurs exemples de l'hypocrisie du gouvernement libéral. Les trois budgets successifs se sont attaqués aux familles pauvres et à faible revenu au Canada. Comme nous le savons, comme nous aurions dû nous y attendre et comme l'avaient probablement prédit le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres de leurs collègues, la pauvreté dans notre pays a augmenté depuis l'arrivée du gouvernement libéral. Elle est de plus en plus grande et touche de plus en plus de gens. C'est une tragédie de plus que l'on doit à la politique gouvernementale.

Il est extrêmement important qu'il y ait un engagement de la part du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Ce n'est pas la façon de s'y prendre. J'espère que le ministre réexaminera la situation et s'inspirera de l'exemple donné aujourd'hui par la province de la Saskatchewan dans ce domaine.

M. Gordon Kirkby (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'an dernier, nous avons annoncé une aide supplémentaire de 250 millions de dollars à l'intention des familles de travailleurs à faible revenu, qui s'ajoutait à la somme de plus de 5 milliards de dollars que le gouvernement consacre déjà à la prestation fiscale pour enfants et au supplément du revenu gagné, mais il faut en faire plus. C'est pourquoi nous avons collaboré avec les provinces pour mettre au point un système national de prestations pour enfants. Le budget de 1997, présenté le 18 février, annonçait un investissement fédéral important dans ce grand projet national d'aider les enfants pauvres d'un bout à l'autre du pays, sans égard à leur province de résidence. Nous avons ajouté 600 millions au programme fédéral.

Cette prestation fiscale améliorée pour enfants constituera un meilleur fonds national d'aide au revenu pour les familles canadiennes. Les provinces ont accepté de commencer immédiatement à travailler à la mise au point d'un cadre conjoint pour la mise en oeuvre, le plus tôt possible, de la nouvelle prestation nationale pour enfants. Les provinces vont compléter la contribution fédérale en investissant leurs fonds dans des avantages et des services complémentaires.

Permettez-moi de vous signaler que les provinces se sont engagées publiquement à respecter ces objectifs et à réinvestir les économies réalisées pour atteindre nos objectifs collectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la transition de l'assistance sociale au marché du travail. C'est un progrès très important dans le fédéralisme canadien. Cela montre comment les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent collaborer à la réalisation d'un objectif commun. Grâce à un système national de prestations pour enfants, les parents pauvres auront davantage les moyens de ne plus dépendre de l'assistance sociale et de commencer à se bâtir un meilleur avenir pour eux-mêmes et leur famille. C'est comme les aider à franchir le mur de l'assistance sociale.

Pour les parents qui ont des emplois mal rémunérés, le système national de prestations pour enfants les aidera à garder leur emploi et à éviter de devenir dépendants de l'assistance sociale. Le fait de

Ajournement

conserver son emploi ou de trouver du travail est important, car une fois employés, les parents à faible revenu peuvent faire l'acquisition de nouvelles compétences et parvenir, grâce à leur travail, à occuper des emplois mieux rémunérés.

Notre travail avec les provinces a mis au départ l'accent sur la nécessité de réduire l'importance de la pauvreté à laquelle sont confrontés de nombreux enfants et un grand nombre de familles. Cependant, il s'agit d'un processus permanent et nous devons sans cesse devoir travailler avec les provinces pour élaborer ce système national de prestations pour enfants et garantir que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent de façon efficace entre eux pour aider les enfants.

Le conseil fédéral-provincial-territorial sur le renouvellement de la politique sociale que le ministre du Développement des ressources humaines copréside avec le ministre compétent de l'Alberta examine d'autres solutions pour aider les jeunes à sortir de la pauvreté.

[Français]

Le président suppléant (M. Milliken): La motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 10 heures conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 20 mars 1997

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Zed	9241
Motion	9241
Adoption de la motion par 118 voix contre 15	9241

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la taxe d'accise

Projet de loi C-70—Motion d'attribution de temps

M. Gray	9242
Adoption de la motion par 94 voix contre 49	9242

La Loi sur la taxe d'accise

Projet de loi C-70. Reprise de l'étude de la motion et de l'amendement	9243
M. Lebel	9243
M. Szabo	9245
M. Williams	9246
M. Godfrey	9247
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	9248
M. Cullen	9249
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	9251
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	9251
M. Cullen	9254
M. Szabo	9255
M. Pomerleau	9256
M. Williams	9258
M. White (North Vancouver)	9260

AFFAIRES COURANTES

La Journée internationale de la Francophonie

M. Boudria	9263
M. Bergeron	9264
M. Morrison	9264

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur la taxe d'accise

Projet de loi C-70. Reprise de l'étude de la motion et de l'amendement	9265
M. Szabo	9265
M. Hanger	9266
M. Hanger	9266
M. Reed	9268
Report du vote sur la motion	9268
Suspension de la séance	
Suspension de la séance à 13 h. 56	9268
Reprise de la séance	
Reprise de la séance à 14 heures	9268

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La santé

M. Hill (MacLeod)	9268
-------------------------	------

Stephan Zbikowski

M. Bergeron	9269
-------------------	------

La classe moyenne

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	9269
--	------

La police régionale de Peel

M. Malhi	9269
----------------	------

L'industrie automobile

M. Discepola	9269
--------------------	------

L'anniversaire de l'indépendance de la Grèce

M. Cannis	9269
-----------------	------

Le 176^e anniversaire de l'indépendance de la Grèce

Mme Bakopanos	9270
---------------------	------

La discrimination raciale

M. Nunez	9270
----------------	------

L'Association du Barreau canadien

Mme Jennings	9270
--------------------	------

Le Conseil des arts du Canada

M. O'Brien (London—Middlesex)	9270
-------------------------------------	------

La Journée internationale de la Francophonie

M. Serré	9271
----------------	------

Le racisme

Mme Whelan	9271
------------------	------

La Journée internationale de la Francophonie

M. Paré	9271
---------------	------

Le printemps sur la colline

M. White (North Vancouver)	9271
----------------------------------	------

Le député d'Argenteuil—Papineau

M. Bertrand	9272
-------------------	------

Les Silver Seven

M. Harb	9272
---------------	------

QUESTIONS ORALES

L'unité canadienne

M. Duceppe	9272
Mme Copps	9272
M. Duceppe	9272
Mme Copps	9273
M. Duceppe	9273
Mme Copps	9273
Mme Venne	9273
Mme Copps	9273
Mme Venne	9273
Mme Copps	9273

L'emploi

M. Solberg	9273
M. Martin (LaSalle—Émard)	9274
M. Solberg	9274
M. Martin (LaSalle—Émard)	9274
M. Solberg	9274
M. Martin (LaSalle—Émard)	9274

La taxe sur les produits et services

M. Pomerleau	9274
M. Martin (LaSalle—Émard)	9275

M. Pomerleau	9275
M. Martin (LaSalle—Émard)	9275
L'emploi	
M. Williams	9275
M. Martin (LaSalle—Émard)	9275
M. Williams	9275
M. Martin (LaSalle—Émard)	9275
Les services de traversier	
M. Bernier (Gaspé)	9276
M. Anderson	9276
M. Bernier (Gaspé)	9276
M. Anderson	9276
La défense nationale	
M. Hart	9276
M. Young	9276
M. Hart	9276
M. Young	9277
Les droits de la personne	
M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	9277
M. Chrétien (Saint—Maurice)	9277
M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	9277
M. Chrétien (Saint—Maurice)	9277
La Commission canadienne des affaires polaires	
M. Finlay	9277
M. Volpe	9277
Le crime organisé	
M. Hanger	9278
M. Kirkby	9278
M. Hanger	9278
M. Kirkby	9278
La police portuaire	
M. Crête	9278
M. Anderson	9279
La Loi sur les aliments et drogues	
M. Hill (MacLeod)	9279
M. Volpe	9279
La Société canadienne des postes	
M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	9279
Mme Marleau	9279
Hong Kong	
Mme Augustine	9279
Mme Robillard	9279
Les produits du tabac	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	9280
M. Robichaud	9280
Les travaux de la Chambre	
Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	9280
M. Gagliano	9280
M. Zed	9280
Motion	9280
Adoption de la motion	9280

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Code de conduite	
M. Milliken	9281

Examen de la réglementation

M. Lebel	9281
Projet de loi C-81. Approbation à l'étape du rapport, troisième lecture et adoption	9281

Recours au Règlement

Certains propos tenus au cours de la période des questions	
M. Frazer	9281
Déclaration en vertu de l'article 31 du Règlement	
Mme Jennings	9281

Question de Privilège

Projet de loi C-46—Décision de la présidence	
Le Président	9281

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur le droit d'auteur

Projet de loi C-32. Motion de troisième lecture	9282
Mme Copps	9282
M. Leroux (Richmond—Wolfe)	9284
M. Solberg	9285
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	9287

LA SANCTION ROYALE

Le Président	9287
--------------------	------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Projet de loi C-5. Motion de deuxième lecture et d'adoption des amendements du Sénat	9287
Mme Copps	9287
M. Bodnar	9287
M. Brien	9289
M. Williams	9291
M. Bodnar	9293
M. Valeri	9295

La Loi sur la taxe d'accise

Projet de loi C-70. Reprise de l'étude de la motion d'approbation de l'amendement du Sénat	9296
Rejet de l'amendement par 119 voix contre 12	9296
Adoption de la motion par 101 voix contre 33	9297
Adoption de la motion	9298

La Loi modifiant la législation relative aux institutions financières

Projet de loi C-82. Reprise de l'étude de la motion de deuxième lecture	9298
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	9298

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Règlement de la Chambre

Reprise de l'étude de la motion	9299
M. Langlois	9299
Sous-amendement	9299
M. Zed	9299
M. Williams	9301
M. Kilger	9302

M. White (North Vancouver)	9304
M. Lee	9305

SANCTION ROYALE

INITIATIVE PARLEMENTAIRES

Le Règlement de la Chambre

Reprise de l'étude de la motion et de l'amendement	9306
--	------

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	9307
--	------

MOTION D'AJOURNEMENT

La pauvreté chez les enfants

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	9308
M. Kirkby	9308

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

**8801320
Ottawa**

En cas de non-livraison,

retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir la version anglaise de cette publication en écrivant à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9, à 1.75 \$ l'exemplaire ou 286 \$ par année.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Public Works and Government Services Canada – Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9, at \$1.75 per copy or \$286 per year.